

N° 37
1^{er} semestre 2006



**REVUE JURIDIQUE,
POLITIQUE ET ECONOMIQUE
DU MAROC**

Revue éditée par la Faculté des Sciences Juridiques,
Economiques et Sociales –Rabat Agdal-

**Les opinions exprimées dans cette revue sont strictement personnelles à
leurs auteurs**

Numéro du dépôt légal à la Bibliothèque Générale et Archives: 7/76

Composition: Société Orientale – Rabat
Impression: Imprimerie de Fédala - Mohammedia

REVUE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ECONOMIQUE DU MAROC

éditée par

La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales
- Rabat Agdal -

Directeur: Lahcen OULHAJ.

Comité de rédaction:

Latifa EL MAHDATI, Alhassan RHOU,
Mohammed MOUMEN, Rachid EL FILALI,
Abdelilah EL ABDI, Mohammed MADANI,
Miloud LOUKILI, Afifa HAKAM,
Mohammed Raja AMRANI, Mustapha
BOULOUIZ, Mohammed ABOUCH, Nour-
Dine BALAFREJ.

Secrétariat de rédaction:

Khadija OUAZZANI CHAHDI.

ADMINISTRATION

B.P. 721, Boulevard des Nations Unies – Agdal –Rabat.

Abonnement annuel (2 numéros)

Maroc	40 DH
Etranger.....	60 DH
Tarif Etudiant.....	24 DH

Modes de paiement: Espèces ou virement bancaire à la Trésorerie Générale du Royaume
au compte n° 40220

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

B.P. 721, Agdal - Rabat



SOMMAIRE

En langue française *Etudes et doctrine*

Abdelmajid BENJELLOUN	"La guerre, outil de libération possible du Maroc du Nord, au lendemain du déclenchement de la guerre civile espagnole"	7
Ahmadou LôGUEYE	Keynésianisme, monétarisme et nouvelle économie classique face au problème de la stagflation	67
Larbi HANANE	Epidémiologie de l'innovation.....	95
Salem OULD SIDI ABDOU ALLAH	La ville de Nouakchot, réalités et perspectives d'une économie urbaine en développement déséquilibré	125

En Langue arabe *Etudes et doctrine*

Mohammed HATIMI	L'éducation fondée sur les valeurs de dialogue de la coexistence et de la tolérance	7
Rajaa NAJI MEKKAOUI	Prélèvement et Greffe d'organes: aspects juridiques	19
Abdennabi SABRI	La base juridique des immunités des ambassadeurs -cas du Maroc-	39



LA GUERRE, OUTIL DE LIBERATION POSSIBLE DU MAROC DU NORD, AU LENDEMAIN DU DECLENCHEMENT DE LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE^(*).

Abdelmajid BENJELLOUN^(**)

L'histoire, dit-on, se limite à ce qui est survenu en fait dans le passé, en laissant de côté le reste, soit une nuée d'autres possibilités qui n'ont pu pour une raison ou une autre se matérialiser. On répète stupidement que l'histoire ne se fait pas avec des si. Mais on oublie que l'historien se doit d'expliquer pourquoi les hommes ont pris telle voie, alors que d'autres s'offraient à eux. L'historien français de valeur, François Furet, qualifie l'historien, d'"éternel réducteur des virtualités d'une situation à un futur unique", (Cité in **Conjonctures**. Bulletin économique mensuelle de la Banque Paribas, Mars 1983, p.1). Il m'est arrivé moi-même de considérer que le métier de l'historien doit aussi porter sur les temps qui n'ont pu percer dans les siècles passés" (**Pour une approche de l'histoire des institutions et des faits sociaux**, Casablanca, Editions Toubkal, 1997, p.24).

Je devrais préciser pour mon propos ici qu'il doit également et surtout porter sur la liberté de choix ou non que les hommes avaient, face aux autres virtualités subjectives ou objectives, qui se présentaient à eux, lorsqu'ils se sont engagés, consciemment ou non, dans une direction déterminée.

(*) Pour ne pas trop alourdir cet article qui est déjà assez long, nous avons jugé utile de ne pas l'accompagner des notes de bas de page. Pour les sources, se reporter à notre ouvrage **Le Nord du Maroc, l'Indépendance avant l'indépendance**. Jean Rous et le Maroc, 1936-1956. Casablanca, Les Editions Toubkal, et Paris, L'Harmattan, 1996, 284 pages.

(**) Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Université Mohammed V, Agdal, Rabat.

L'histoire que nous allons conter ici est un rendez-vous manqué. Celui que les nationalistes marocains et les responsables gouvernementaux loyalistes espagnols, sans compter d'autres milieux officiels européens, eurent avec l'histoire. Il s'agit de la possibilité, non réalisée, de libérer le Maroc du nord, en échange de l'organisation d'un soulèvement marocain contre Franco, au Rif. Nous articulons comme suit nos développements y afférents:

Section I: La phase préparatoire des négociations de Barcelone.

Section II: Les négociations proprement dites de Barcelone.

Section III: La Phase madrilène.

Section IV: Les pressions françaises sur Madrid, afin que l'accord de Barcelone ne soit pas mis à exécution.

Section I: La phase préparatoire des négociations.

Nous subdiviserons cette rubrique en deux parties, consacrées respectivement à la genèse de l'idée de soulèvement au Rif contre Franco, et à la phase finale des négociations.

A) Genèse de l'idée de soulèvement contre les franquistes, au niveau du P.O.I. et d'autres mouvements de gauche ou d'extrême-gauche français et espagnols.

L'idée d'organiser un soulèvement militaire sur les arrières de Franco a germé dans les esprits, un peu partout au sein des mouvements de gauche ou d'extrême-gauche français et espagnols. De cela, nous disposons d'un nombre assez important de sources. D'un autre côté, certains patriotes marocains de la zone sud sous protectorat français ont eu la même idée. De cela nous disposons de peu de sources écrites, et d'un peu plus, relativement, de sources orales.

Une fois l'idée envisagée, il fallait qu'un contact s'établisse entre les deux séries d'acteurs, c'est-à-dire les milieux de gauche et d'extrême-gauche

français et espagnols, d'une part, et les patriotes marocains, d'autre part. Allal el Fassi note qu'une délégation de républicains espagnols s'est rendue à Genève, pour prendre l'attache au sujet du soulèvement projeté, de Chakib Arsalane, qui était connu alors, pour son panarabisme agissant, à l'échelon des observateurs ou des acteurs politiques, y compris et surtout européens, qui "pratiquaient" d'une certaine manière le patriotisme arabe, et particulièrement marocain. En fait, ainsi que nous allons le voir dans les lignes qui suivent, la délégation républicaine espagnole en question fut en fait celle du **Comité Central des milices antifascistes de Catalogne**.

Juan Garcia Oliver, leader anarchiste espagnol, présent très actif au moment des négociations de Barcelone avec les deux délégués du C.A.M., dont nous révélerons l'identité plus loin, évoquera cette mission, sans révéler toutefois expressément le nom de l'émir druze. Il indiquera que Argila, politicien espagnol, de mère égyptienne, semble-t-il, fils du membre de **l'Association hispano-musulmane**, créée à Madrid en Octobre 1932, et ami personnel aussi bien de Chakib Arsalane que d'un certain nombre de patriotes marocains, dont Abdelkhalek Torrès, Balafrej, était du voyage à Genève.

Voici pour le contact indirect, via Chakib Arsalane. Alors, qu'en est-il des contacts directs?

1) A l'échelle du P.O.I.

David Rousset se rendit à Fès, en Août 1936, pour une toute autre affaire, en rapport direct avec les relations extérieures que son parti, le P.O.I., entendait établir alors avec le Maroc: "J'étais à l'époque membre du bureau politique du parti ouvrier internationaliste, le P.O.I. C'est à ce titre que je me trouvais au mois d'Août au Maroc. Ma tâche consistait à organiser une section française au Maroc et une section marocaine de la IV^{ème} Internationale. J'étais, pour cela, en rapport avec le Comité d'Action Marocaine qui représentait le mouvement nationaliste marocain... La difficulté pour moi, c'était mon manque de relation directe avec l'Espagne et notamment avec Barcelone. Car lorsque j'ai quitté Paris, ce problème ne se posait pas et nous n'en avons pas discuté à la direction parisienne". Or, David Rousset que nous rencontrâmes une première fois, le 7 Septembre 1978, chez lui à Barbizon, nous affirma que Mohammed Hassan el

Ouazzani lui avait écrit, au préalable. L'a-t-il fait lorsque le futur auteur de **l'univers concentrationnaire** se trouvait déjà à Fès, ou lorsqu'il était encore à Paris, avant son départ pour le Maroc? El Ouazzani, qui a écrit sur l'affaire de Barcelone, est muet à cet égard.

La réponse à la question, nous la devons à Pierre Broué, qui nous a envoyé copie d'un rapport en date du 13 Mars 1936, que David Rousset avait fait parvenir à Paris à certains de ses camarades trotskystes.

Nous apprenons par ce rapport que David Rousset avait été désigné par le Comité central de son organisation, un groupuscule qui se débattait dans des luttes intestines avec d'autres organisations trotskystes comme lui, qu'il serait inutile de développer ici, pour une tournée de propagande dans le Midi de la France. Or sa mission s'étendit à d'autres villes, comme Grenoble ou Lyon, et surtout à Fès au Maroc.

David Rousset propose dans son rapport de créer au Maroc une organisation communiste (entendez trotskyste). Et pour juger de sa "faisabilité", il dressa une sorte de bilan de la situation des indigènes marocains, au plan politique, économique et social. Il suggère de créer des difficultés à l'impérialisme français, en étroite collaboration avec le nationalisme marocain. Il raconte d'ailleurs une rencontre qu'il eut avec Mohammed Hassan el Ouazzani, sur laquelle nous reviendrons sou peu. Donc, ce fait démontre à lui seul que les deux hommes se connaissaient personnellement, pour s'être rencontrés, au moins trois mois avant le déclenchement de la guerre civile espagnole.

David Rousset a écrit ce qui suit dans son rapport en question: "Il (Mohammed Hassan el Ouazzani) doit venir à Paris dans une vingtaine de jours et m'a demandé de prendre contact avec notre direction...".

Enfin, nous ne pouvons, quoique cela soit quelque peu éloigné de notre propos, rater l'opportunité qui nous est offerte dans cet article de faire état des termes dans lesquels David Rousset décrit el Ouazzani, de même que les discussions qu'il eut avec lui: "J'ai rencontré vendredi dernier OUAZZANI. Notre conversation a duré de 10 heures à Midi. Le début a été difficile. Nous nous observons l'un l'autre, et je ne connais pas encore assez la psychologie de ces gens pour m'avancer autrement qu'en tâtonnant tout

d'abord. Il a pris une position plus précise au moment où je lui ai dit: "Entre nos deux organisations il y a des divergences profondes sur le plan politique, sur le plan économique, sur le plan religieux. Mais nous sommes prêts à soutenir tout mouvement qui en réclamant l'indépendance crée des difficultés à l'impérialisme français". Il a d'abord protesté quant à la question religieuse en affirmant que son mouvement n'avait pas de caractère religieux. Pour me le démontrer il m'a parlé de la lutte qu'il a menée et qu'il mène toujours contre les confréries et contre les marabouts...

..Il est bien évident qu'on doit le (el Ouazzani) considérer, lui et son mouvement, comme un ennemi irréductible qui demain s'il le peut, nous fera fusiller. On doit traiter avec lui sur le plan de la plus grande méfiance..."

2) A l'échelle des autres mouvements de gauche et d'extrême-gauche français.

Au même moment, l'on discutait à Paris de ce qui pouvait être mené pour faire face au Maroc au mouvement d'insurrection militaire espagnol. Georges Oved note à cet égard: "Dans les premiers jours d'Août 1936, une conférence réunit à l'ambassade d'Espagne à Paris, autour de l'ambassadeur Araquistain, Jean Longuet, son fils Robert-Jean et Léon Jouhaux. Ils examinent longuement les différentes possibilités de contrecarrer l'action franquiste au Maroc espagnol, voire d'organiser un soulèvement des Rifains. Il est décidé que R.J. Longuet se rende dans le protectorat pour examiner la question avec ses amis marocains. Un petit nombre d'hommes politiques sont au courant, notamment Pierre Cot. Léo Wanner accompagne R.J. Longuet. Ils arrivent à Fès le 11 Août; ils vont rester au Maroc près de deux semaines...". Nous verrons plus loin, ce qui a été décidé à Fès, d'un commun accord entre cette délégation française et le C.A.M.

3) A l'échelle des mouvements d'extrême gauche espagnols.

Pendant ce temps, certains milieux de gauche et d'extrême-gauche espagnols ne demeurèrent pas en reste, loin s'en faut. Nous avons déjà dit, plus haut, qu'une délégation du **Comité central des milices antifascistes de Catalogne** s'est rendue à Genève, en vue de demander à Chakib Arsalane de prendre l'attache du mouvement nationaliste marocain au sujet du

soulèvement militaire anti-franquiste susceptible d'être organisé au Rif. Nous avons cité à cet égard Juan Garcia Oliver, mais uniquement en tant que source de l'information relative au voyage précité de la délégation républicaine espagnole à Genève, et futur protagoniste des fameuses négociations à Barcelone avec le C.A.M. Aussi, faut-il maintenant nous pencher sur la part qu'il a prise, en tant qu'initiateur du départ à Genève auprès de Chakib Arsalane, de la délégation du Comité central des milices antifascistes de Catalogne. Et ce qu'il faut noter, c'est que l'initiative de Juan Garcia Oliver est antérieure de quelques jours au déclenchement de la guerre civile espagnole. Le dirigeant anarchiste écrivit à l'historien espagnol Abel Paz une lettre dont nous extrayons les passages suivants: "Dias antes de nuestra revolucion, el companero de Artes Graficas José Margeli, que estaba muy ligado a mi y a nuestra obra, me presento a un tal Argila... Al producirse el movimiento y apreciar nosotros cuan pocas ideas tenian los miembros de los gobiernos de la republica, que estaban dimitiendo continuamente, llamé a Margeli y Argila al Comité de milicias de Cataluna, del que y formabaparte y detentaba la Jefatura del Departamento de Guerra. Le pregunté a Argila cuales eran las relaciones que tenia con el mundo oficial en Espana, y, que, con tal, se ponía a mi disposicion. Considerando cuan importante podia llegar a ser el entrar en relaciones con los jefes conspiradores del mundo arabe, les di cita para el dia siguiente si Argila, junto con Margeli, estaban dispuestos a encabezar una mision con el encargo de conseguir una alianza activa de nosotros y el mundo arabe. De acuerdo con Argila y Margeli, planteé el asunto a Marianet, secretario del Comité Régional de la CNT en Cataluna, quien se mostro de acuerdo en que yo siguiese adelante. Igualmente informé de las posibilidades que ofrecia el asunto en la reunion, que celebramos cada noche, del Comité central de milicias, estando todos de acuerdo y concediendome las mas amplias facilidades.

Al dia siguiente comparecieron Margeli y Argila. A ellos les acoplé al companero Magrina, que lo tenia representandome en el Departamento de Propaganda del Comité Central de Milicias. Todos perfectamente informados por mi de lo que esperaba de la gestion de Ginegra, provistos de cartas acreditativas, de pasaporte y de dinero, partieron...".

C'est dire donc que la délégation du Comité central des milices était composée de Magrina, Argila et Margeli.

Abel Paz a reproduit dans un de ses ouvrages des extraits de la lettre qu'il avait reçue de Magrina, où celui-ci raconte dans quelles conditions Chakib Arsalane les reçut chez lui à Genève. Mais d'une manière plus précise, ces informations nous montrent comment le leader anarchiste précité a fait en sorte que le **Comité central des milices** approuve la mission de Genève auprès de Chakib Arsalane. Mais force est de souligner que le contexte des extraits précédents de l'ouvrage d'Abel Paz était tout imprégné de l'idée du soulèvement du Rif contre Franco. Et d'ailleurs, cet auteur rapporte juste avant de parler de la mission de Genève, via la lettre que lui avait fait parvenir Juan Garcia Oliver, que le 23 Juillet 1936, ce dernier insista auprès de Julio Alvarez del Vayo, ministre des affaires étrangères de la république espagnole, et membre influent du parti socialiste espagnol, pour que l'on comprît à Madrid que la guerre devait être gagnée au Maroc et non dans la péninsule. Abel Paz affirme expressément: "Era preciso que el Gobierno republicano- le insistio Garcia Oliver a Alvarez del Vayo-haga una declaracion publica, declarando la independencia del protectorado espanol en Marruecos. Si el Gobierno espanol hace eso, snalo Garcia Oliver, el general Franco esta derrotado en su propia retaguardia, y el dominio de la peninsula por nosotros es cuestion de dias. Alvarez del Vayo se comprometio a exponer en Madrid sus puntos de vista... No obstante, Garcia Oliver confiaba poco en Alvarez del Vayo, y lo que pudiera hacerse en Madrid, y comenzo por si mismo la tarea de sublevar Marruecos".

Telle fut, en ce qui concerne le projet de soulèvement du nord du Maroc contre Franco, l'attitude de Juan Garcia Oliver, meneur anarchiste catalan, et, par extension, celle du Comité central des milices antifascistes de Catalogne, organe politique représentant alors toutes les tendances catalanes de l'époque.

Nous aurions pu faire état également du point de vue des autres partis ou syndicats présents à l'époque sur la scène politique en catalogne, bien que selon le témoignage précédent de Juan Garcia Oliver, ces formations fussent d'accord sur le principe du soulèvement du Rif. Nous aurions pu relever

éventuellement parmi eux des différences, ou mieux des nuances, pour ce qui est de la conception de ce projet et de sa mise en application. Mais cela est une autre affaire. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer, fût-ce en substance, l'attitude d'un autre parti catalan qui était en quelque sorte à l'avant-garde de ceux qui envisagèrent dans les premières semaines qui suivirent le déclenchement de la guerre civile espagnole, d'organiser un soulèvement militaire au nord du Maroc sur les arrières de Franco: le P.O.U.M. **La Batalla**, organe de cette organisation politique annoncée dans sa livraison en date du 19 Août 1936, que Franco a l'intention de déclarer l'indépendance du Maroc, chose que les républicains, ajoute le journal trotskyste catalan, aurait pu faire avant le général mutin. Ce qui marque bien que les poumistes appelaient de leurs vœux l'exécution du projet de soulèvement en question, moyennant évidemment la proclamation de la libération du Rif.

Enfin, pour clore ces développements sur la genèse de cette idée de soulèvement, il nous faut signaler que certains dirigeants de l'extrême gauche française et espagnole ont considéré que le meilleur moyen de réussir dans l'entreprise était de faire libérer Abdelkrim, pour qu'il prît la tête de celle-ci. Certains milieux du P.C.F., de même que les anarchistes catalans en eurent l'idée. **L'Association Internationale des Travailleurs**, centrale syndicale anarchiste à l'échelle internationale, l'A.I.T., se distinguait également parmi les organisations ayant conçu le soulèvement du Rif, sous l'autorité d'un Abdelkrim libéré de la lointaine Réunion, où il était en détention.

B) la phase faussée des négociations: séjour dans cette ville de David Rousset et de Robert Louzon, et les discussions avec les patriotes marocains.

David Rousset mit à profit son séjour à Fès, au mois d'Août 1936, pour entrer en contact avec certains patriotes marocains de la ville.

Le 1^{er} Août du même mois, Léo Wanner et R.J.Longuet arrivèrent à leur tour dans la capitale spirituelle du Maroc. Nous avons déjà rapporté ces deux faits plus haut.

Alors, la question qui se pose évidemment est la suivante: y eut-il concertation entre ces trois personnalités, tandis qu'elles étaient toutes trois à Fès en ce mois d'Août 1936?

David Rousset, aussi bien dans le récit qu'il fit de toute l'affaire dans l'organe du P.O.I., *La lutte ouvrière* (N°112, du 10 Mars 1939, et 115, du 7 Avril 1939) que dans le livre d'Emile Copfermann **David Rousset, une vie dans le siècle**, qu'au cours des deux interventions qu'il nous accorda à Barbizon le 7 septembre 1978, et le 19 Août 1992, ne fait aucune référence à une quelconque coordination entre lui-même, d'un côté, et Léo Wanner et R.J. Longuet, de l'autre.

Allal el Fassi et Mohammed Hassan el Ouazzani, notamment, qui furent ses interlocuteurs à Fès, en ce mois d'Août 1936, ne sont pas plus précis sur la question. Le premier indique que le C.A.M. a reçu alors à Fès une délégation de socialistes et de communistes français. Un peu plus tard, il parle de "délégués français et espagnols". Tandis que Mohammed Hassan el Ouazzani parle d'une délégation composée de "personnalités importantes... de la C.G.T. et de David Rousset", à croire donc à le lire qu'il n'y eut alors qu'une délégation unique. Où est la vérité? David Rousset, Léo Wanner et R.J.Longuet menèrent-ils ensemble les discussions avec le C.A.M.?

Peut-être trouverions-nous quelque élément de réponse à cette question chez Georges Oved qui indique, d'une part, que Léo Wanner et R.J.Longuet sont arrivés à Fès le 11 Août, pour séjourner au Maroc près de deux semaines, et d'autre part, que David Rousset "venu quelques jours auparavant à Fès", accompagna el Ouazzani et Benabdeljalil dans leur voyage à Barcelone. En effet, si l'on suppose que Léon Wanner et Longuet ont peut être visité en Août 1936 d'autres villes, et notamment Rabat, ce qui nous conduirait à l'hypothèse qu'ils quittèrent autour du 20 Août, et que David Rousset est arrivé ou plutôt est retourné dans la capitale spirituelle du Maroc quelques jours auparavant, venant le cas échéant de France, à supposer évidemment qu'il ait quitté le Maroc depuis sa dernière mission à Fès autour de mars 1936, que nous avons d'ailleurs évoquée plus haut, l'on réussit à boucler la boucle. Mais ce n'est là que conjecture sur conjecture, à propos d'une des nombreuses zones d'ombre qui continuent de traverser de

part en part cette affaire, et cela en dépit de nos longues recherches en la matière. Et notre hypothèse précédente est d'autant moins solide que David Rousset affirme lui-même que ses négociations avec les patriotes marocains à Fès ont duré pratiquement tout le mois d'Août. A moins qu'il ne se soit trompé de date.

Quoi qu'il en soit, les discussions eurent lieu entre les délégués français et le C.A.M. en la personne de Allal el Fassi, hassan el Ouazzani et Omar Benabdeljalil, notamment.

Les patriotes marocains eurent alors à Fès un autre interlocuteur en la personne de Robert Louzon, le militant anarcho-syndicaliste français. Et c'est précisément Jean Rous, qui depuis Barcelone, où il était arrivé, qui fut à l'origine de sa venue. Lisons le témoignage de David Rousset à cet égard: "Au même moment, l'anarcho-syndicaliste Robert Louzon était à Barcelone, et en rapport avec Jean Rous. Louzon était en relation avec la C.N.T (Confédération Nationale du Travail, anarchiste) et la F.A.I. (Fédération Anarchique Ibérique). Or, à Barcelone, s'est posé le problème du Maroc espagnol, ce c'est à ce moment-là que Rous a suggéré à Louzon de venir me voir à Fès.

Un jour du mois d'Août 1936, j'ai vu arriver à Fès Robert Louzon. Je l'ai mis en rapport avec les Marocains et nous avons eu une très longue négociation avec les membres du **Comité d'action marocaine.**"

C'est souligner donc que Jean Rous intervint d'une certaine manière dans les discussions de Fès entre les patriotes marocains et David Rousset, notamment.

En ce qui concerne la mission de Robert Louzon dans la capitale spirituelle du Maroc, elle se termina en quelque sorte "en queue de poisson", en raison de ce que David Rousset nous affirma à son sujet: "...nous avons eu beaucoup de réunions Louzon et moi avec el fassi, el Ouazzani et Benabdeljalil... Louzon n'a pas voulu être de notre délégation... c'est assez drôle, il est simplement reparti en France... et il ne s'est plus occupé de cette affaire. Je trouve cela bizarre".

Au départ, nous dit David Rousset, Allal el Fassi était assez méfiant: "...(il) ne parlait pas le français, il avait un point de vue nationaliste très

étroit... on était obligé de traduire... il était très soupçonneux et très hostile à la France (qu'elle soit de droite ou de gauche)...".

Quoi qu'il en soit, il a été décidé que le **Comité d'action marocain** enverrait une délégation à Barcelone, composée de Mohammed Hassan el Ouazzani et de Omar Benabdeljalil, et accompagnée par David Rousset. Celui-ci note à cet égard: "Les Marocains ont décidé qu'ils sépareraient diplomatiquement, et dans une certaine mesure, réellement, la zone française du Maroc et la zone espagnole, autrement dit, que l'opération militaire envisagée ne contaminerait pas la zone française, qu'ils la cantonneraient dans la zone espagnole".

Ces points d'accord sont extrêmement importants pour la suite de l'affaire. Nous les notons ici pour mémoire, en attendant d'y revenir.

Section II: Les négociations de Barcelone proprement dites.

Ces négociations de Barcelone restent à nos jours entachées d'imprécision et de confusion, pour n'avoir pas été historiographiées dans tous leurs tenants et aboutissements. Depuis 1972, année où nous avons commencé nos recherches sur le mouvement nationaliste marocain dans l'ancienne zone nord du Maroc, qui incluent évidemment cette affaire de Barcelone, nous avons certes glané beaucoup d'informations sur cette dernière, mais nous sommes restés sur notre faim, n'ayant pas trouvé de réponses pour bon nombre de questions y afférentes. Il nous est même arrivé de croire pendant longtemps que ces négociations de Barcelone étaient l'objet d'une sorte de conspiration de silence, sachant que la gauche et l'extrême gauche espagnoles, et même françaises, avaient développé comme une espèce de complexe à l'endroit de notre affaire, dans la mesure où elles préféraient se taire plutôt que de revenir sur ce qui constitue assurément la plus grave erreur qu'elles aient commises durant la guerre civile espagnole.

Il est vrai que depuis que nous avons soutenu notre thèse en 1983, nous avons recueilli d'autres données extrêmement utiles pour notre propos. Mais c'est surtout en 1992-93 que nous avons glané, nous semble-il, le plus gros de ce que nous avons accumulé comme données nouvelles, depuis la

soutenance de notre thèse. Mais il n'empêche que nous sommes loin de tout connaître sur l'affaire, sachant qu'un halo d'imprécision, ou pour employer un terme identique, mais plus poétique, de mystère, continue d'entourer certains aspects importants du projet de soulèvement du Rif, en septembre 1936.

Certes, des dizaines de sources de diverses provenances, mais surtout marocaines, espagnoles et françaises, parlent plus ou moins abondamment du fait, et c'est pour cela qu'il ne serait peut être pas inutile d'en reproduire intégralement les textes dans un ouvrage spécial, mais dans la très grande majorité des cas, il s'agit de sources secondaires.

Et pour entrer dans le vif de notre sujet, indiqué dans la rubrique ci-dessus, et pour illustrer par la même occasion notre propos, nous ne disposons que d'une seule et unique source primaire sur la date d'arrivée de la délégation marocaine du C.A.M., à Barcelone. Il s'agit de la lettre que Omar Benabdeljalil envoya, depuis Barcelone, le 3 septembre 1936, à Chakib Arsalane, dont nous avons déjà dit plus haut qu'il joua un certain rôle dans l'affaire, tout au moins dans ses toutes premières approches.

En effet, le patriote fassi écrivit au Prince druze ce qui suit: "Nous sommes arrivés hier matin à Barcelone; sans doute as-tu reçu de nos frères de Fès un rapport sur les négociations entre nous d'une part, et la France et l'Espagne, d'autre part, au sujet du destin de la zone rifaine... Nous avons décidé d'envoyer une délégation aux deux pays sur la base de vos suggestions et celles du Gouvernement espagnol... Nous sommes arrivés à Barcelone à 9 heures du matin. Nous avons contacté Argila deux ou trois heures après notre arrivée...".

Nous connaissons même l'itinéraire que les deux délégués ont utilisé pour parvenir à Barcelone. La lettre rédigée par Omar Benabdeljalil à l'intention de Chakib Arsalane, précitée, en date du 3 Septembre 1936, indique qu'ils sont allés à Oran, en Algérie, qu'ils ont pris de là le bateau pour Port-Vendres, sur la frontière franco-espagnole, d'où ils ont enfin rallié Barcelone. Mohammed Hassan el Ouazzani donne d'autres détails sur leur voyage en direction de la capitale catalane: Omar Benabdeljalil et lui-même quittèrent Fès seuls, et retrouvèrent à Port-Vendres, comme convenu David Rousset. De plus il a été décidé d'un commun accord que ce dernier allât en

premier à Barcelone, pour les y attendre. Le futur leader du P.D.I. ajoute que lui-même et son compagnon de voyage ont eu des difficultés avec la police de la frontière espagnole, dans la mesure où ils lui ont semblé suspects. Il explique en effet que la participation de marocains aux côtés de Franco dans la guerre rendait pour le moins compromettante la présence de deux Marocains, eux-mêmes en l'occurrence, à l'entrée du territoire espagnol. Et, poursuit-il, après des heures de discussions, ils ont pu convaincre les autorités espagnoles qu'ils étaient attendus à Barcelone. Finalement une voiture les a conduits dans la capitale catalane. Ils sont descendus dans l'Hôtel **Continental**.

David Rousset, pour sa part, donne une version légèrement différente du voyage: "Première semaine de septembre 1936, nous partions d'Oran, deux arabes mandatés et moi. Le camarade venu de Barcelone ne pouvait nous accompagner et rentrait directement en France. Nous devons prendre l'avion jusqu'à Barcelone. Toutes les places étant retenues nous aurions dû attendre trois jours. Le soir même partait le bateau pour Port-Vendres, ce qui nous décida. De papiers pour l'Espagne, nous n'en avons point, sauf un laissez-passer ordinaire de la C.N.T.F.A.I."

Qui de David Rousset ou d'el Ouazzani a raison? Peut être que les trois personnes ont suivi le même itinéraire, et pris les mêmes moyens de locomotion, à ceci près que durant les voyages ils faisaient mine de ne pas se connaître.

En revanche, David Rousset et les deux délégués du C.A.M. se rejoignent au sujet de la première personne contactée à Barcelone. Le futur auteur de **l'univers concentrationnaire** a écrit ce qui suit: "...Les Arabes se souviennent d'un ami qu'ils avaient à Barcelone: Argila. Nous lui téléphonons. Argila était alors responsable à la censure de la correspondance. Il vient immédiatement nous chercher dans une voiture du Comité de guerre".

A) Les négociations, les arguties juridiques des deux délégués du C.A.M., et les termes de l'accord.

Dans la lettre qu'il envoya à Chakib Arsalane, le 3 Septembre 1936, Omar Benabdeljalil note qu'ils ont pris contact avec les chefs des

organisations qui dirigent le gouvernement de "manière effective" (entendez le Comité central des milices antifascistes de Catalogne). David Rousset, pour sa part précise: "Une demi-heure après notre arrivée deux autres membres du Comité central des Milices nous rejoignent: Le responsable du Comité d'Investigation, Aurélio Fernandez et le responsable à la censure de la presse et de la radio, Magrina. Tous deux anarhistes: premiers échanges de vuc rapides: La possibilité concrète du soulèvement riffain, la nécessité de reconnaissance politique de l'indépendance riffaine. Dans les grandes lignes, accord immédiat. Le fait qu'Argila connaissait depuis longtemps non seulement les deux Arabes présents, mais fort bien les deux mouvements qu'ils représentaient, facilita les premiers contacts. Les camarades nous apprirent que Garcia Oliver était au front et qu'il fallait attendre son retour... Le matin, la voiture du Comité de guerre venait nous prendre... Le premier jour aucun document ne fut échangé. Dès le lendemain, nous rédigeons pour le Comité central des propositions et les possibilités concrètes d'un soulèvement dans le Rif. Le retour de Garcia Oliver se fit attendre quatre jours. Le premier contact avec lui eut lieu dans son bureau au ministère de la Guerre. Il fut cordial, mais demeura dans les généralités. Garcia Oliver nous dit son accord absolu. Il n'y eut même pas de discussion quant à la proclamation de l'indépendance riffaine. Une telle question était admise naturellement. Lorsque nous posâmes le problème du gouvernement Caballero, il répondit par quelques jugements méprisants sur les gens de Madrid. Il allai (sic) jusqu'à dire que si le gouvernement central montrait de la mauvaise volonté, il irait, pour le contraindre à signer le traité jusqu'à le menacer de retirer du front de Madrid des milices anarchistes catalanes.

Au lendemain de ces conversations, de nouveaux documents furent envoyés précisant dans le détail nos propositions".

Ce qui nous mène plus ou moins à la date du 7 Septembre 1936, date à laquelle les deux délégués du C.A.M. envoyèrent au Comité central des milices antifascistes de catalogne un projet d'accord de trois pages, intitulé **Projet d'accord préliminaire**. Ce projet d'accord est accompagné d'une **Note**, datée du même jour, soit du 7 septembre 1936. Voici successivement le texte de la note et du projet d'accord préliminaire:

Note

Dans l'élaboration du projet d'accord préliminaire, nous nous sommes placés au double point de vue marocain et espagnol. C'est ainsi que les engagements contractés antérieurement par l'Espagne vis-à-vis du Sultan et des Puissances se trouvent respectés.

VIS-A-VIS DU SULTAN

Reconnaissance de l'intégrité de l'Empire Chérifien.

Maintien de la souveraineté de S.M. le Sultan qui se manifeste par la nomination d'un Khalifa muni d'une délégation de pouvoir.

VIS-A-VIS DES PUISSANCES

Maintien des capitulations étrangères.

Respect des engagements se rapportant au Détroit de Gibraltar, à la Banque d'Etat du Maroc et à la régie des Tabacs.

Toutes les modifications apportées au traité du 27 Novembre 1912 par le projet d'accord préliminaire concernant exclusivement les privilèges de l'Espagne dans sa zone d'influence. Car l'octroi de l'indépendance implique la renonciation automatique par l'Espagne à ces privilèges.

En ce qui concerne les autres puissances, nous nous bornons à demander à l'Espagne son appui diplomatique en vue de la révision ou de l'abrogation des clauses relatives à leurs privilèges dans la zone%

Le 7 Septembre 1936.

Projet d'accord préliminaire

Le Gouvernement de la république espagnole et le comité d'action Marocaine, à la suite des événements qui se sont produits dans la zone d'influence espagnole du fait de la rébellion militaire et qui ont démontré la nécessité d'octroyer à la dite zone son indépendance, ayant estimé nécessaire de garantir cette indépendance, par un traité d'amitié et d'alliance, ont décidé de conclure un accord préliminaire à cet effet. En conséquence Monsieur... représentant le Gouvernement espagnol et Monsieur... représentant le

C.A.M., après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

1- Le Gouvernement espagnol reconnaît l'indépendance de sa zone d'influence.

2- L'indépendance de la zone sera garantie par un traité d'amitié et d'alliance entre l'Espagne et le Gouvernement national de la zone. Le présent accord servira de base au traité définitif.

3- Le traité reconnaîtra formellement que la zone, tout en étant autonome, demeure partie intégrante de l'Empire Chérifien et placée sous la souveraineté de S.M. le Sultan.

4- Le Khalifa sera choisi par S.M. le Sultan sur une liste de deux candidats par le Gouvernement national régulier de la zone. Les fonctions de Khalifa ne seront maintenues ou retirées au titulaire qu'avec le consentement du gouvernement national régulier. Le Khalifa sera pourvu d'une délégation générale et permanente du Sultan en vertu de laquelle il exercera les droits appartenant à celui-ci. En cas de vacance, les fonctions du khalifa seront provisoirement et d'office remplies par le chef du gouvernement national.

5- Après son autonomie, la zone se donnera une constitution et un gouvernement responsable devant une assemblée nationale élue exclusivement par la population marocaine.

6- La zone aura un budget autonome. Les impôts et ressources de toutes sortes seront affectés aux dépenses de ladite zone.

7- Le gouvernement autonome de la zone, à l'expiration de la durée de la Banque d'Etat du Maroc, aura le droit d'instituer une banque nationale marocaine ayant toutes les attributions que l'autre tient des actes qui la régissent.

Le gouvernement autonome sera assuré de l'appui du gouvernement espagnol dans toute démarches utiles qui seraient faites, au préalable, pour parvenir à la révision régulière des statuts de la Banque d'Etat et du règlement de ses rapports avec le gouvernement national de la zone.

8- Le Gouvernement espagnol ne fera pas obstacle à ce que le gouvernement national régulier se concerte avec la Société internationale de régie cointéressée des tabacs au Maroc, soit en vue d'obtenir de cette société la rétrocession à des tiers de l'intégralité de ses droits et privilèges, soit en vue de lui racheter, à l'amiable, par anticipation, lesdits droits et privilèges.

9- Le Gouvernement espagnol n'interviendra pas dans les affaires de la zone. Le gouvernement national choisira de préférence ses conseillers techniques en Espagne. Le Haut Commissariat espagnol sera transformé en ambassade.

10- Les biens des ressortissants espagnols feront l'objet d'un accord entre le Gouvernement espagnol et le Gouvernement national de la zone. Les biens des rebelles seront confisqués au profit du Gouvernement national de la zone.

11- Les ressortissants espagnols auront le statut ordinaire des étrangers dans un pays donné, avec cette réserve qu'ils pourront, dans le domaine économique, jouir du traitement de la nation la plus favorisée.

12- Toute occupation militaire étant incompatible avec l'autonomie, l'Espagne évacuera le territoire de la zone et ramènera ses troupes à Ceuta et à Melilla.

13- La défense (sic) militaire (sic) la zone sera assurée par une armée marocaine, avec des cadres marocains. Cette armée sera indépendante de l'armée espagnole. L'Espagne prêtera au Gouvernement national de la zone l'assistance technique dont il aura besoin pour l'organisation et l'instruction de l'armée. Le Gouvernement espagnol et le Gouvernement national de la zone se mettront d'accord sur les conditions de collaboration des deux états-majors espagnol et marocain.

14- L'Espagne prêtera au Gouvernement national de la zone son concours diplomatique le plus complet pour obtenir la révision de l'article 6 de la convention franco-espagnole conclue à Madrid le 27 Novembre 1912, concernant la démilitarisation de la partie de la côte marocaine visée par l'article 7 de la déclaration franco-anglaise du 8 Avril 1904 et par l'article 14 de la convention franco-espagnole du 3 octobre de la même année. Le libre passage du Détroit de Gibraltar sera assuré d'accord avec les puissances

intéressées d'une façon qui sauvegarde intégralement et constamment le droit qu'à le Gouvernement national de la zone de fortifier tous les points stratégiques nécessaires à la défense (sic) nationale en temps de paix et en temps de guerre.

15- Le Gouvernement national de la zone aura le droit de représentation consulaire et diplomatique auprès des puissances. Cependant, il pourra, d'accord avec le Gouvernement espagnol, confier aux agents diplomatiques et consulaires espagnols la représentation et la protection des marocains originaires de la zone et des intérêts marocains de la zone à l'étranger.

16- Le Gouvernement national sera assuré du concours du Gouvernement espagnol pour obtenir sa reconnaissance sur le plan diplomatique.

17- Le Gouvernement national aura qualité pour traiter avec les puissances. Les représentants des deux gouvernements pourront, sur le plan diplomatique, s'aider mutuellement et procéder d'un commun accord dans les conférences et délibérations internationales ainsi que le comporte la cordiale et amicale entente qui existe entre eux.

18- Le Gouvernement espagnol renoncera à ses capitulations dans la zone et prêtera au Gouvernement national marocain le concours le plus entier pour obtenir des puissances l'abrogation de leurs capitulations. Une conférence internationale dont l'initiative appartiendra au Gouvernement national de la zone sera convoquée d'accord avec le Gouvernement espagnol pour déterminer les modalités et les délais de l'abrogation desdites capitulations.

19- Le traité d'amitié et d'alliance sera conclu pour une période de 10 années. Cette première période expirée, le traité sera renouvelé pour une seconde période ne dépassant pas 5 années.

20- Toutes les clauses des traités, conventions et accords antérieurs qui seraient contraires aux stipulations du prochain (sic) traité d'amitié et d'alliance hispano-marocain seront abrogées.

21- Le traité d'amitié et d'alliance sera notifié aux puissances, notamment aux signataires de l'Acte général d'Algésiras, dès sa ratification par le Gouvernement espagnol et le Gouvernement national marocain.

22- Les différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes au sujet de l'interprétation du traité et qui n'auraient pas été réglés par voie de négociation directe entre les deux gouvernements seront tranchés suivant les règles et procédés de la Cour de Justice Internationale de La Haye.

23- Pendant toute la période préalable à la formation d'un Gouvernement national régulier dans la zone, le C.A.M. demeurera seul qualifié pour traiter avec le Gouvernement espagnol.

24- Tenant compte des difficultés éventuelles et de l'intérêt réciproque qu'il y a à les éviter, le présent accord demeurera secret entre le Gouvernement espagnol et le C.A.M. jusqu'à la victoire militaire dans la zone. Néanmoins le Gouvernement espagnol, dès le début des opérations, proclamera spontanément le principe de l'autonomie de la Zone et facilitera l'application immédiate et simultanée des clauses du présent accord au fur et à mesure de la libération du territoire de la Zone. Toutefois, si l'intérêt des deux parties contractantes l'exige en un (sic) moment donné, le présent accord sera rendu public%

Le 7 Septembre 1936".

Naturellement, ce **projet d'accord préliminaire**, de même que la lettre qui l'accompagne, appelle un certain nombre de remarques. Mais nous préférons pour des raisons didactiques pures, les évoquer plus loin, au fur et à mesure que les opportunités se présenteront. Mais en attendant d'apporter la première observation à cet égard, il est une question préjudicielle; il s'agit d'une question de sources, qu'il importe d'aborder en toute première priorité: nous avons reproduit ci-dessus ce qui semblait être le premier projet d'accord soumis par les deux patriotes marocains à la partie espagnole. De même que nous retranscrivons dans les lignes qui suivent d'autres documents adressés à celle-ci, émanant de la même source. Mais nous ne disposons malheureusement d'aucun document, de première main, s'entend, allant dans le sens inverse. Et cela en dépit de plus de vingt ans de recherche. Les deux

protagonistes marocains de l'affaire nous ont déclaré que les perquisitions dont ils furent l'objet du colonialisme français, les ont empêchés de garder la moindre trace des négociations qu'ils eurent en ce mois de Septembre 1936 à Barcelone avec les Espagnols. C'est donc pour dire que pour continuer notre récit, nous allons nous fonder soit sur des témoignages d'acteurs directs des événements, soit sur la déduction.

Ceci étant souligné, il nous faut donc nous atteler à ce qui nous semble être l'un des points fondamentaux du **Projet d'accord préliminaire**. Il concerne la question de savoir si les nationalistes marocains recherchaient pour la zone d'influence espagnole l'indépendance, ou au contraire l'autonomie.

(Source des deux documents reproduits ci-dessus: Carlos Serrano, qui a bien voulu nous en envoyer une copie, de même que d'autres documents tout aussi précieux).

1) L'indépendance ou l'autonomie?

Pendant plus de vingt ans, nous avons vécu dans le doute à ce sujet, et nous croyions que les documents que nous devons à Carlos Serrano, allaient résoudre pour nous l'énigme; mais ainsi que nous allons le voir ensemble, cela n'est que partiellement vrai, et nous pouvons même dire que ces papiers vont épaissir le mystère qui continue d'entourer d'autres aspects de l'affaire, que nous ne manquerons pas de relever au moment opportun. Sans compter que tout ce que nous noterons au sujet de la contrepartie du soulèvement du Rif, c'est-à-dire la reconnaissance de l'indépendance ou au contraire de l'autonomie, est fondé davantage sur la déduction que sur des documents.

Sans avoir bien évidemment pris connaissance des documents découverts par Serrano, nous avons vécu tout ce temps, partagés entre deux hypothèses contraires, qui étaient d'autant plus solides, chacune de son côté, qu'elles étaient défendues ou soutenues, soit par des acteurs même de l'affaire, soit par des témoins si privilégiés qu'ils ne pouvaient pas ne pas être au courant de l'essentiel de ce qui s'était passé à Barcelone en

Septembre 1936, entre les deux délégués du C.A.M. et le Comité Central des milices antifascistes de Catalogne.

Pour nous résumer à l'extrême, nous représenterons dans les lignes qui suivent la grille de réponses suivante:

- Omar Benabdeljalil, Mohammed Hassan el Ouazzani et David Rousset, soit les acteurs directs de l'affaire, du côté marocain, sont unanimes: l'accord stipulait l'indépendance de la zone.

- **La lutte ouvrière**, et notamment dans sa livraison N° 20, en date du 14 Novembre 1936 parlent à la fois d'indépendance et d'autonomie: "Pourquoi ce gouvernement caballero n'a pas donné l'autonomie au Maroc?... Aujourd'hui nous savons de source sûre que le Gouvernement de Madrid a été directement sollicité de proclamer l'indépendance du Maroc...".

- Pour Julian Gorkin, qui fut alors le secrétaire international du P.O.U.M., et Juan Garcia Oliver, l'accord posait le principe de l'autonomie.

Pour revenir au **projet d'accord préliminaire**, on constate que le principe de l'indépendance fut retenu notamment dans son préambule, de même que dans son article premier, tandis que les articles 3, 5, 7 et 24 parlent de l'octroi à la zone de l'autonomie. Pour essayer de voir plus clair dans la question, il nous faut nous attacher en premier lieu à la date de ce **projet d'accord préliminaire**. Il est daté du 7 Septembre 1936. Et ce fait est important, car dans la lettre que les deux délégués envoyèrent à Chakib Arsalane, le 3 septembre 1936, et que nous avons déjà citée, les deux patriotes marocains demandent au prince druze de leur faire parvenir dès réception de leur lettre, et par voie aérienne, copie de l'accord anglo-irakien, du projet de convention syro-française, et des accords égypto-anglais, pour qu'ils puissent, écrivent-ils, "suivre les développements du protectorat égyptien", et en tirer des leçons.

En supposant que Chakib Arsalane leur ait envoyé les textes demandés aussi vite qu'il a pu, force est d'admettre qu'ils n'ont pu les obtenir qu'un certain nombre de jours après, et en tout état de cause après le 7 septembre, en raison du délai du courrier, et surtout des retards qui ne pouvaient manquer de se produire, vu l'état de guerre qui existait alors en

Espagne. Mais en attendant de les recevoir, les deux délégués se sont peut être mis en devoir de rédiger par eux-mêmes un projet d'accord pour les Espagnols. C'est ce qui a donné lieu, le cas échéant, au **projet d'accord préliminaire**, daté du 7 Septembre, et c'est ce qui explique apparemment pourquoi dans ce document les deux délégués et leur conseiller, en la personne de David Rousset, ont fait la confusion que nous savons entre l'indépendance et l'autonomie.

Certes, nos trois personnages étaient au fait du statut international du Maroc, mais étaient-ils pour autant au courant de toutes les nuances juridiques y afférentes, notamment en ce qui concerne le Maroc khalifien?

Si on laisse de côté David Rousset, qui devait connaître ces questions, dans le meilleur des cas, dans les grandes lignes, il ne faut pas oublier, en revanche, que si Omar Benabdeljalil était, pour sa part agronome de formation, Mohammed Hassan el Ouazzani, était, lui, diplômé de **l'école libre des sciences politiques**, à Paris; sans compter qu'il suivit dans cette ville les cours d'histoire diplomatique et de droit international, donnés au sein de **la Fondation Carnegie pour la paix**. Mais cela était-il suffisant pour qu'il maîtrise à la perfection le régime du Maroc du nord?

En vérité, sur la base de la multitude d'articles qu'il écrivait à l'époque sur la situation au Maroc, et notamment juridique, notre sentiment est qu'il était en mesure de maîtriser les traités régissant le pays. Et d'ailleurs, David Rousset nous fit valoir qu' "ils (les deux délégués) étaient très juridiques... (et qu') ils connaissaient à la perfection les traités...". Moyennant quoi, même Omar Benabdeljalil, l'agronome, n'ignorait rien des traités en question.

Toujours est-il qu'en supposant que Chakib Arsalane leur ait bel et bien envoyé les textes qu'ils lui avaient demandés, il nous faut aborder ces derniers, pour essayer de voir si nos deux patriotes s'en sont inspirés.

- En ce qui concerne l'accord anglo-irakien, il a été conclu le 11 Juin 1930. Il met fin au régime du mandat, en proclamant l'indépendance de l'Irak. Mais la Grande Bretagne conserve toutefois des bases militaires aériennes dans ce pays. Par ailleurs, le même traité "laissait la disposition des voies ferrées et des ports à la Grande Bretagne en cas de guerre

étrangère, organisait une assistance technique en matière militaire et l'article premier indiquait la tenue de conversations entre les deux pays en matière de politique étrangère concernant leurs intérêts communs. Une formule de protectorat ou d'amitié protectrice semblait ainsi succéder au régime du mandat...".

- Pour ce qui est du projet d'accord syro-français, des conversations ont été engagées à cet effet, entre les deux pays, dès 1930, en parallèle d'ailleurs avec la reconnaissance par la Grande Bretagne de l'indépendance de l'Irak; mais sans résultat concluant. L'avènement du **Front populaire** en France, réactiva les discussions et les deux pays aboutirent le 9 Septembre 1936 au paraphe d'un traité établissant une alliance perpétuelle entre l'ancienne puissance mandataire et la Syrie, une politique étrangère commune et la possibilité enfin pour ce pays de recourir à l'assistance militaire française en cas de besoin."

- Quant à la convention égypto-anglaise du 26 Août 1936, "elle confirmait l'indépendance de l'Egypte et annonçait la fin de l'occupation britannique"; les deux pays se sont engagés à ne conclure avec une tierce puissance aucun traité politique incompatible avec l'alliance...".

L'on constate, pour ce qui est de la Syrie et de l'Egypte, que les développements intervenus en matière de libération vis-à-vis de la puissance occupante étrangère, étaient à l'époque sinon récents, ou du moins en cours, ou tout au moins confidentiels, et que par voie de conséquence, nos deux délégués et leur conseiller ne pouvaient être mis au courant à leur sujet. Mais, il faut aussi supposer que la presse devait en parler au fur et à mesure de leur évolution. Quoi qu'il en soit, et c'est cela peut être le plus significatif, aucun de ces traités ne posait le principe de l'indépendance. Tout au plus reconnaissaient-ils une espèce d'autonomie "musclée" aux trois pays.

En outre, le projet d'accord en date du 19 Septembre 1936, résumant dans les grandes lignes le **projet d'accord préliminaire**, et que nous reproduirons plus loin, continue à poser à la fois les deux principes de l'indépendance et de l'autonomie.

Nous verrons plus loin qu'il y a des chances pour que cela soit précisément ce projet d'accord en date du 19 Septembre qui fut finalement

signé. C'est dire que la "filiale Chakib Arsalane" en liaison avec les textes d'accord concernant l'Égypte, la Syrie et l'Irak que les délégués lui avaient demandés, est apparemment inopérante.

Mais nous restons dans le doute, car d'abord, il se peut que les patriotes aient reçu les textes en question en retard, et ensuite, qu'ils aient signé un texte préparé par leurs soins, où ils auraient posé uniquement le principe de l'autonomie. Et ce qui nous conforte dans cette opinion, c'est un double témoignage de David Rousset, un autre de Juan Garcia Oliver, et enfin une vieille attitude de Chakib Arsalane au sujet du retrait de l'Espagne de sa zone marocaine:

- David Rousset nous a précisé que les deux nationalistes marocains tenaient absolument à ce que l'accord prit exemple sur le traité franco-syrien.

- D'après le témoignage de Garcia Oliver à Abel Paz, portant sur la démarche que les deux délégués effectuèrent auprès de lui, vers le 20 Septembre, près de trois semaines après leur arrivée à Barcelone, période apparemment suffisante pour recevoir de Genève, où vivait Arsalane, les documents demandés, Omar Benabdeljalil et Mohammed Hassan el Mezani:

* N'acceptaient pas... l'indépendance du Maroc, parce que selon eux, l'indépendance attirerait sur le Maroc la domination de l'Italie ou de l'Allemagne qu'ils considéraient comme pire que celle de l'Espagne.

* Désiraient pour le Maroc une autonomie pareille à celle que l'Angleterre avait concédée à l'Irak...

- Une dizaine de jours après la chute de la monarchie en Espagne, en Avril 1931 et suite notamment aux bruits selon lesquels l'Espagne abandonnerait la zone, le prince druze écrivit à Haj Abdesslam Bennouma ce qui suit: "...je ne veux pas que l'Espagne quitte la zone, car si elle le fait, la France prendrait sa place... et si les espagnols restaient, les habitants pourraient accéder à l'autonomie interne et obtenir un parlement responsable, comme celui de la Catalogne et cela n'est pas irréalisable mais nécessite l'action...". Cette idée de Chakib Arsalane était chez lui comme un leitmotiv -nous dirions comme une obsession- qui revenait dans les lettres qu'il faisait alors parvenir aux nationalistes marocains. Et d'ailleurs, les propos ci-dessus

de Garcia Oliver rejoignent dans un certain sens cette préoccupation arsalanienne, à ceci près que si le leader anarchiste espagnol parlait de l'Allemagne ou de l'Italie en tant que "remplaçants" éventuels de l'Espagne dans la zone nord marocaine, le principe druze, pour sa part, avançait le nom de la France.

Pour trancher **provisoirement** cette question de l'indépendance ou de l'autonomie, nous devons nous contenter de documents dont nous disposons --pouvons-nous faire autrement?- et donc du **projet d'accord préliminaire** et du projet d'accord en date du 19 Septembre. Et en supposant encore une fois que ce fut ce dernier qui fut en fin de compte signé, comme nous avons quelques raisons de le supposer, il nous reste à nous pencher sur lui, en faisant l'impasse sur le **projet d'accord préliminaire**, qui, lui, ne constituait le cas échéant, qu'un instrument de travail vite dépassé.

Voici le texte du projet d'accord en question:

" Les organisations Ouvrières et les partis politiques de Catalogne

d'une part

et le COMITE D'ACTION MAROCAINE

d'autre part

conviennent des engagements suivants:

Les organisations Ouvrières et les partis politiques de Catalogne reconnaissent l'indépendance de la zone d'influence espagnole. Cette indépendance sera garantie par un traité d'alliance et d'amitié entre le gouvernement régulier de la zone et l'Espagne.

Tout en étant autonome, la zone continuera à faire partie intégrante de l'Empire marocain et à être placée sous la souveraineté de S.M. le sultan. Celui-ci choisira son Khalifa sur une liste de deux candidats présentés par le Gouvernement régulier de la zone. Les fonctions du Khalifa ne seront maintenues ou retirées qu'avec le consentement du gouvernement de la zone.

L'indépendance de la zone sera concrétisée immédiatement après la victoire militaire au Maroc par les réalisations suivantes:

1- La zone aura une constitution et un gouvernement responsables devant une assemblée élue exclusivement par la population marocaine.

2- La conclusion d'un traité d'alliance et d'amitié entre l'Espagne et la zone.

3- L'Espagne n'interviendra pas dans les affaires intérieures de la zone. Il reste entendu que Le gouvernement national régulier de la zone choisira de préférence ses conseillers techniques en Espagne. Le Haut Commissariat espagnol sera transformé en ambassade. Les biens des ressortissants espagnols feront l'objet d'un accord entre l'Espagne et la zone. Les biens des rebelles seront confisqués au profit de la zone.

4- L'Espagne renoncera à ses privilèges et capitulations dans la zone. Elle donnera au GR tout l'appui diplomatique dont il aura besoin pour obtenir des puissances capitulaires et des sociétés concessionnaires la révision ou l'abrogation de leurs privilèges.

5- Toute occupation militaire étant absolument incompatible avec le régime d'indépendance, l'Espagne évacuera tout le territoire de la zone et ramènera ses troupes à Ceuta et à Melilla.

6- La zone assurera sa propre défense (sic) policière et militaire. Et le gouvernement national régulier bénéficiera de l'assistance de l'Espagne pour l'organisation des forces marocaines et de la défense nationale.

7- La zone et l'Espagne s'aideront sur le plan diplomatique ainsi que le comportera la cordiale et amicale entente existant entre elles.

Dans l'intérêt de la cause commune, l'Espagne dès le début des opérations, proclamera le principe de l'indépendance de la zone. Pendant toute la période préalable à la formation d'un gouvernement national régulier dans la zone, le C.A.M. demeurera seul qualifié pour traiter avec l'Espagne.

Comme contrepartie, le C.A.M. s'engage à appliquer le plan d'action annexé au présent accord.

Les organisations et les partis catalans soussignés s'engagent à intervenir auprès du gouvernement espagnol pour donner son adhésion au présent accord et aider à sa réalisation.

Fait à Barcelone en double exemplaire, en langue française, le 19 Septembre 1936".

Si nous laissons pour l'instant de côté la question du partenaire espagnole du C.A.M., tel qu'il figure dans le projet d'accord du 19 Septembre, c'est-à-dire **les organisations ouvrières et les partis politiques de Catalogne**, qui ont remplacé le **Gouvernement de la République espagnole**, qui apparaît dans le **projet d'accord préliminaire**, que nous aborderons plus loin, force est de rappeler les points suivants:

- Le préambule pose le principe à la fois de l'indépendance et de l'autonomie de la zone.

- L'article 5 insiste sur l'indépendance, interdisant à l'Espagne l'occupation militaire de la zone.

- L'article 7 stipule l'obligation pour l'Espagne de proclamer l'indépendance de la zone.

Et après mûre réflexion, nous croyons avoir résolu le problème. Et le résultat tien étonnamment en quelques observations:

C'est l'indépendance qui prévaut.

Mais cette indépendance de la zone telle qu'elle aurait été proclamée par l'Espagne, aurait pu prêter à confusion, tant il est vrai qu'elle aurait été considérée comme s'appliquant également au Sultan. Et bien évidemment, les deux nationalistes marocains, dont nous connaissons l'attachement profond au trône alaouite, voulaient absolument écarter cette interprétation. Et d'ailleurs, cette partie du préambule verse clairement dans cette préoccupation pressante des deux patriotes: "Tout en étant autonome, la zone continuera à faire partie intégrante de l'Empire marocain et à être placée sous la souveraineté de S.M. le Sultan. Celle-ci choisira son Khalifa sur une liste de deux candidats présenté par le gouvernement régulier de la zone...".

Moyennant quoi, le traité signé entre le C.A.M. et la partie espagnole n'apportera aucune modification à la souveraineté du Sultan sur la zone, ce que l'Espagne a d'ailleurs admis explicitement dans le traité qu'elle a signé avec la France, le 27 Novembre 1912, en vue de l'instauration d'une zone

d'influence espagnole au Maroc. Et la procédure de désignation du Khalifa du Sultan à Tétouan, telle qu'elle est consignée dans le projet d'accord du 19 Septembre 1936, ressemble comme une goutte d'eau à celle prévue par ledit traité du 27 Novembre 1912.

Et toutes les dispositions relatives à la coopération subséquente entre la zone et l'Espagne, vont dans le sens de cette indépendance: la conclusion d'un traité d'alliance et d'amitié (article 2); la non-intervention de l'Espagne dans les affaires intérieures de la zone et la transformation du Haut Commissariat espagnol à Tétouan en ambassade, le recrutement par le gouvernement national régulier de conseillers techniques de préférence espagnols (article 3); la renonciation de l'Espagne à ses privilèges et capitulations, et le soutien diplomatique de ce pays à la zone, pour que celle-ci obtiennent des puissances capitulaires et des sociétés concessionnaires la révision ou l'abrogation de leurs privilèges (article 4); l'interdiction faite à l'Espagne de recourir à l'occupation militaire de la zone (article 5); l'organisation autonome par la zone de sa défense policière et militaire et l'assistance de l'Espagne dans ce but (article 6); une coopération diplomatique bilatérale dans le cadre du traité d'alliance et d'amitié qui existe ainsi entre les deux parties (article 7).

En attendant de pouvoir mettre la main sur d'autres documents, nous sommes bien obligés de nous tenir à la conclusion, évidemment provisoire, que l'accord de Barcelone posait le principe de l'indépendance vis-à-vis de l'Espagne, et celui de l'autonomie, vis-à-vis du Sultan.

B) La date et la conclusion de l'accord

1) la date de l'accord

Nous l'avons vu, la délégation du C.A.M. est arrivée à Barcelone le 3 Septembre 1936. Et depuis cette date, nous n'avons pu la suivre que par à-coups, et cela au moyen de témoignages aussi bien de Omar Benabdeljalil, de Mohammed Hassan el Ouazzani que de David Rousset, dont nous avons déjà évoqué plus haut certains aspects. Mais dans l'ensemble, les trois

personnages que nous avons ainsi rencontrés, chacun à plusieurs reprises, ne nous ont donné que des informations parcellaires.

Nous aurions voulu être renseignés davantage sur les pourparlers qu'ils eurent alors avec la partie espagnole. Il faut dire que nous disposons à cet égard de si peu d'éléments, que nous nous sommes même demandés s'il n'y eut jamais entre les deux parties de véritables négociations. Ce qui nous a même déterminé à ne pas consacrer de subdivision véritable à cette importante question. Rappelons-le, la question de la date à laquelle l'accord entre le C.A.M. et la Catalogne a été signé – toutes les sources, absolument sans exception aucune, conviennent que l'accord a bel et bien été signé- est organiquement liée au contenu de l'accord passé entre les deux parties. Et nous avons montré plus haut dans quelle mesure les textes d'accord intéressant la libération de l'Égypte, de la Syrie et de l'Irak, dont ils ont demandé copie à Chakib Arsalane, ont pu ou non influencer sur les termes même de l'accord qui a été finalement signé. De même que nous avons montré ci-dessus que tant que nous ne disposons pas du texte de l'accord même qui a été finalement conclu, nous continuerons à douter et des termes et de la date dudit accord. Cela est la logique la plus élémentaire. Mais en attendant de pouvoir mettre la main sur ce fatidique texte, rien ne nous empêche de continuer à travailler, sur la base d'hypothèses.

Et c'est donc dans cet esprit que nous allons devoir mettre en avant certains éléments à même de constituer une sorte de théorie qui pourrait à l'avenir s'avérer vraie, le cas échéant.

Nous avons déjà souligné plus haut que nous avons quelques raisons de considérer que ce fut ce projet d'accord du 19 septembre qui a été finalement signé. Mais avant d'avancer nos arguments à cet égard, il nous faut d'abord, au préalable, présenter les deux thèses en présence; c'est-à-dire celle qui accrédite la date du 19 ou même du 20 septembre (pas avant, puisque jusqu'à cette date du 19 septembre, on a encore rédigé un nouveau projet d'accord) et l'autre, qui ajoute foi à une date ultérieure d'au moins quelques jours.

- La thèse du 19 septembre

Certes, Carlos Serrano en insérant dans son article ("Las estrategias internacionales en torno a Marruecos y la guerra civil española". **Perspectiva Contemporanea. España. Siglo XX**, Vol. I. N° 1, Octobre 1988, pp. 33-49), le projet d'accord en date du 19 Septembre, n'affirme pas que ce fut ce projet d'accord daté du 19 Septembre qui fut signé, étant donné qu'il ne dispose pas d'éléments décisifs à cet effet, comme fondamentalement la position de la signature des deux parties au bas du document en question. Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut relever des indices peut-être concluants dans les deux lettres que les délégués du C.A.M. ont fait parvenir à la partie espagnole les 21 et 22 Septembre 1936, dont Carlos Serrano a reproduit certains extraits dans son article, et qu'il a eu l'extrême amabilité de nous envoyer.

- Deux paragraphes de la lettre du 21 Septembre constituent comme une preuve que la conclusion de l'accord était déjà intervenue, au moment de la rédaction de ladite lettre:

* Le premier paragraphe constitue le début de la lettre. Il est libellé comme suit: "Nous nous permettons d'insister auprès de vous sur l'un des points essentiels sur lesquels a porté notre entretien d'hier, à savoir la nécessité d'exercer une forte pression sur le cabinet de Madrid pour qu'il donne le **plus tôt possible** son adhésion à l'accord".

Nous reviendrons sur cette nécessité d'exercer des pressions sur le Gouvernement madrilène, pour qu'il donne son aval à l'accord.

* Le deuxième paragraphe qui se trouve être le tout dernier de la lettre, est formulé comme suit: "Avant de terminer cette lettre nous vous assurons que, dans toute la mesure où les engagements dépendent de nous, ils seront appliqués".

- De même qu'il est deux paragraphes dans la lettre du 22 Septembre, qui vont dans le même sens:

* Comme pour ce qui est de la lettre précédente, ces lignes constituent le premier paragraphe de la lettre: "En vous confirmant notre lettre d'hier, nous nous permettons, une fois de plus, de vous faire une suggestion en ce

qui concerne l'action à exercer sur le cabinet de Madrid en vue de le déterminer à envisager tout le problème d'une façon conforme à notre accord".

Afin de faciliter notre tâche, nous vous serions obligés de nous procurer le **plus tôt possible** des cartes géographiques de la zone..."

* Le troisième paragraphe traite de l'attitude à observer à l'égard du gouvernement français en ce qui concerne l'accord, dont les deux auteurs de la lettre parlent comme s'il existait déjà, et d'ailleurs il y est fait référence explicitement à "l'existence de l'accord": "Il est un autre point important que nous voudrions vous rappeler. Il s'agit de l'attitude à observer désormais, vis-à-vis de Paris. Nous pensons que vous êtes tous du même avis que nous sur la nécessité absolue de ne pas tenir Paris au courant de l'existence de l'accord".

Sans compter que les deux délégués ont fait preuve d'impatience à l'égard de la partie espagnole, à en juger par les termes de la lettre qu'ils lui ont envoyé le 18 septembre, et qui figure à La note de bas de page n° .

Par ailleurs, n'oublions pas que la délégation du C.A.M. a donné aux Espagnols jusqu'au 20 septembre, pour se décider à conclure enfin un accord avec eux, à nous en tenir à la lettre du 18 septembre qu'ils lui avaient envoyée et que nous avons reproduite intégralement dans la note de bas de page N°. Il est permis de convenir que les Catalans ont pris au sérieux cette date limite du 20 septembre que les patriotes marocains leur ont donnée. Et cela à titre de supposition.

En bref, les quatre extraits des deux lettres des 21 et 22 Septembre, que nous avons retranscrits plus haut parlent de l'accord comme s'il avait été déjà conclu.

Enfin, il est un ultime argument qui plaide pour la date du 19 ou du 20 Septembre; il s'agit de quelques données glanées dans le témoignage de Juan Garcia Oliver à Abel Paz.. Et si en fait, nous ne les avons pas annoncées plus haut, c'est en raison de leur caractère quelque peu vague, comme nous allons le voir. En effet, Oliver indique, et cela, nous l'avons déjà souligné plus haut, que les patriotes marocains revinrent le voir vers le 20 Septembre, pour lui faire des propositions. Suivent alors, dans son témoignage, des

détails sur les discussions intervenues alors entre les deux parties. Mais ce qu'il nous faut retenir, c'est que Oliver indique qu'il a été convenu que l'accord sera signé le jour suivant (64). Ce qui nous fait graviter autour du 20 septembre. Mais si l'expression: "vers le 20 septembre" pouvait être rectifiée "à la baisse", en quelque sorte, nous retomberions sur le 19 Septembre.

- la thèse d'une date ultérieure au 19 septembre tout au moins de quelques jours

Julian Gorkin, Secrétaire international du P.O.U.M., présent au moment des négociations et de la signature de l'accord, nous écrit, le 12 octobre 1978 que ladite convention fut signée entre le 25 et le 30 Septembre 1936.

Autrement, nous ne disposons pas d'autres arguments susceptibles d'alimenter cette thèse.

2) La conclusion de l'accord.

Quelle que soit la date à laquelle l'accord a été conclu, soit le 19, le 20, et même jusqu'au 25 septembre, et en tout très vraisemblablement pas au-delà, le C.A.M, en la personne de Omar Benabdeljalil et Mohamed Hassan el Ouezzani, d'un côté et, les représentants de tous les partis politiques et organisations syndicales de Catalogne, de l'autre, ont marqué leur volonté commune d'organiser un soulèvement contre le Rif, cela étant certain, en échange de la reconnaissance de l'indépendance de la zone nord marocaine vis-à-vis de l'Espagne, et de l'autonomie vis-à-vis du Sultan - cela étant une hypothèse, qui pourrait se révéler un jour exacte-, en apposant leurs signatures respectives sur un texte de convention, que nous voudrions bien découvrir un jour.

Ceci étant dit, nous disposons d'éléments, tous de première main dans le sens qu'ils émanent d'acteurs directs -qui apportent quelque éclairage aux circonstances ayant entouré la cérémonie de signature de l'accord.

- Juan Garcia Oliver note à cet égard: "Convinimos que al dia siguiente se haria la firma del Pacto en tres originales: uno para el C.C. de MA. de C., que yo guardaria; otro por el Gobierno de la republica; y el

tercero para el CAM. La firma , que fue un acto rodeado por mi de todo el esplendor posible, se realizo en el salon llamado del Trono, de la Capitania General de Barcelona, con la presencia de los tres delegados del CAM, del pleno de delegados componentes del C.C. de M.A., y la asistencia de todos los Secretarios Generales y Presidentes de las Organizaciones y Partidos componentes del C.C. de M.A. de C., que firmaron tambien el Pacto, de cuyo acto se tomo una fotografia de conjunto que tambien fue firmada y que quedo en mi poder".

- Julian Gorkin, dans une note que nous avons trouvée dans ces archives personnelles, indique ce qui suit: "La ceremonia de la firma de dicho documento revistio una cierta solemnidad y creo recordar que al lado de cada firma, figuraba el sello de su respectiva organizacion."

Julian Gorkin, dans une lettre qu'il nous envoya le 12 octobre 1978, parle aussi de la dimension officielle de la conclusion de l'accord: "Je me souviens en effet que la signature de l'accord a revêtu une certaine solennité et que tout au moins des photos ont été tirées. Les miennes ont disparu lors de mon arrestation et celle de ma femme par les agents de Staline". Dans une lettre antérieure, en date du 16 septembre 1936, Julian Gorkin, nous avait écrit: "...Lors de mon arrestation et celle de ma femme par la GPU, parmi d'autres documents politiques et personnels les policiers communistes ont fait disparaître le double du traité signé avec les deux représentants du Comité d'Action marocaine. C'est-à-dire, la preuve que vous me demandez et que je peux vous fournir".

Et en faisant montre de la naïveté qui caractérise parfois le chercheur, nous avons pris l'attache du Centre d'archives spécialisé dans l'histoire contemporaine de l'U.R.S.S., pour lui demander de bien vouloir nous envoyer la copie du texte d'accord de Barcelone, que la G.P.U avait confisqué à Gorkin; bien entendu en vain.

Enfin, **last but not least**, le projet d'accord du 19 Septembre 1936, que nous avons reproduit plus haut, contient dans ses dispositions finales ce qui suit: "Comme contrepartie, la C.A.M. s'engage à appliquer le Plan d'Action annexé au présent accord". Ce qui signifie, dans la mesure où un tel projet de traité a été signé, que le plan de soulèvement au Rif a été également arrêté d'un commun accord.

Mais, mon Dieu, où ce texte dûment signé que nous recherchons depuis plus de vingt ans, peut-il bien se nicher?

Enfin, Mohammed Hassan el Ouazzani, comme pour nous consoler quelque peu de cette soif inassouvie nôtre de documents sur lesquels nous n'arrivons pas à mettre la main, nous donne les détails suivants au sujet du Plan d'Action en question: "Nous avons commencé à préparer l'action; nous avons demandé au Gouvernement espagnol de nous fournir des cartes de guerre de la zone, de nous désigner un officier républicain expert en matière marocaine, pour qu'il soit de notre côté, en tant qu'intermédiaire entre nous et les milieux concernés en Espagne. Et effectivement, on nous a donné les cartes, que je conserve jusqu'à ce jour. Comme on a désigné un officier au grade de commandant, connaissant bien le Maroc et parlant l'arabe et le rifain...".

Et d'ailleurs la lettre susmentionnée du 22 septembre 1936 en fait état.

Section III: L'attitude du gouvernement central de Madrid à l'égard de l'accord de Barcelone

Nos développements dans les lignes qui suivent se répartissent entre deux rubriques consacrées respectivement aux pressions des deux délégués du C.A.M. sur les Catalans, afin que ceux-ci défendent vigoureusement l'accord de Septembre 1936, auprès du gouvernement central à Madrid, et au départ à Madrid d'une délégation de Catalans, pour les mêmes raisons.

A) Pressions des deux délégués du C.A.M. sur les Catalans, afin que ceux-ci défendent l'accord de Barcelone auprès de Largo Caballero.

Le projet d'accord préliminaire, en date du 7 Septembre, désignait comme partenaire au C.A.M. le Gouvernement de la République espagnole; tandis que le projet d'accord du 19 Septembre, **les organisations ouvrières et les partis politiques de la Catalogne**, c'est-à-dire le Comité central des milices antifascistes, qui était le véritable détenteur du pouvoir en Catalogne, suite à la révolution politique, économique et sociale survenue dans cette région d'Espagne, au lendemain du pronunciamiento.

S'agit-il là d'une modification anodine, ou au contraire, d'un changement important? Si c'est ce dernier cas qui est vrai, qu'était-il arrivé entre-temps pour le justifier?

En fait, ce qui a dû motiver cet état de choses, c'est que les deux parties ont vraisemblablement senti le besoin de changer de tactique, et uniquement de tactique; sachant que le but était toujours le même: Organiser un soulèvement dans le Rif, en échange de la reconnaissance de la libération du Maroc du nord. Et pour démontrer nos dires, nous ne disposons d'aucune archive de première main, mais uniquement d'une preuve indirecte, constituée par la rencontre, du reste largement manquée, entre Pierre Besnard, le Secrétaire Général de l'A.I.T., l'Association Internationale du Travail, d'obédience anarchiste, et Largo Caballero à Madrid, le 18 Septembre 1936. En effet, il s'avéra à l'issue de cette entrevue que le gouvernement central n'était pas disposé à donner son aval à l'accord qui se préparait alors entre les Catalans et les Marocains.

Ainsi, et quelle que soit la date à laquelle l'accord a été signé (le 19, le 20 ou même quelques jours plus tard), les parties contractantes, admettant que leur accord devait avoir nécessairement l'aval de Madrid, pour sa mise en application, ont dû estimer qu'il fallait procéder par étapes:

- Puisque Madrid n'était pas disposée pour le moment (?) à accepter l'accord, on va le signer d'abord avec toutes les organisations et les partis politiques de Catalogne, qui constituent le Comité central des milices antifascistes de Catalogne,

- puis, on essaiera de le convaincre, en faisant même des pressions sur lui, au besoin, pour qu'il en accepte le principe.

En fait, ce fut le 15 Septembre 1936, lors d'une réunion à Barcelone tenue entre la C.N.T. et Pierre Besnard, qu'il a été décidé d'un commun accord qu'il fallait que le gouvernement de Madrid reconnût l'indépendance du Maroc. C'est-à-dire la veille de départ du Secrétaire général de l'A.I.T à Madrid.

C'est dans cet esprit éventuel que les deux délégués du C.A.M. écrivirent leur lettre du 21 septembre, dont nous avons déjà cité des extraits

plus haut. Et le temps est venu de la reproduire intégralement, en raison de son importance.

La correspondance est adressée à Juan Garcia Oliver, qui semblait être le principal, et peut-être l'unique interlocuteur des patriotes marocains dépêchés à Barcelone. Elle est manuscrite, rédigée en français et porte l'entête de **l'Hôtel Continental**.

La voici :

"Nous nous permettons d'insister auprès de vous sur l'un des points essentiels sur lesquels a porté notre entretien d'hier, à savoir la nécessité d'exercer une forte pression sur le cabinet de Madrid pour qu'il donne le plus tôt possible son adhésion à l'accord. Cette adhésion pourrait revêtir la forme d'une déclaration écrite adressée aux délégués du C.A.M.

Comme nous vous l'avons expliqué, hier, l'adhésion du gouvernement espagnol est indispensable, 1° comme garantie officielle aux yeux du peuple marocain et du monde musulman et sur le plan international, 2° pour pouvoir intervenir officiellement auprès du gouvernement français en vue de l'action à mener au Maroc.

En dehors des arguments politiques, juridiques et militaires invoqués dans nos précédents documents, nous nous permettons d'attirer votre attention sur un argument qui nous paraît aussi décisif que les autres. En effet, il sera peut-être nécessaire que, dans vos conversations avec Madrid, vous spécifiez de la manière que vous jugerez utile que l'adhésion réclamée au cabinet espagnol concerne un territoire qui, en fait, échappe totalement à son contrôle.

Par ailleurs, il n'est pas admis, surtout pour des raisons d'ordre intérieur, qu'après l'écrasement du fascisme en Espagne, le gouvernement espagnol puisse refaire la conquête de la zone. Les milices et le peuple républicain ne toléreront pas le retour à une politique impérialiste et ruineuse en hommes et en argent.

En n'aidant pas à l'écrasement du fascisme au Maroc même, le gouvernement espagnol ne pourrait que favoriser la retraite des fascistes sur la zone. Ceux-ci pourraient, avec l'aide de l'étranger, renforcer leurs

positions là-bas et continuer à faire peser sur l'Espagne d'inquiétantes menaces.

Une telle manière d'agir de la part du gouvernement espagnol lui imposerait de très graves responsabilités vis-à-vis du peuple d'Espagne, de la classe ouvrière internationale et du monde entier. Toutes ces raisons suffisent pour que le gouvernement de Madrid n'hésite pas à adhérer à l'accord et à soutenir le mouvement qui devra être décisif pour la libération définitive du peuple espagnol du fascisme et de ses menaces.

Avant de terminer cette lettre nous vous assurons que, dans toute la mesure où les engagements dépendent de nous, ils seront appliqués.

Bien cordialement"

Signatures quasi lisibles en arabe, précédées des autographes en français: Omar Abdeljalil et M.H. Ouazzani.

Cette correspondance appelle de notre part quatre remarques, trois de fond, et une forme.

Remarques de fond

- Bien que ne disposent d'aucun document, ni de première main ni secondaire, sur une rencontre ou tout au moins un contact quelconque entre les deux délégués marocains et Pierre Besnard, il nous faut admettre que le projet d'accord du 19 septembre 1936, de même que cette lettre du 21 septembre, résultent directement de l'échec du Secrétaire Général de l'A.I.T. à Madrid; et que si tel est le cas, Omar Benabdeljalil et Mohammed Hassan et Ouezzani ont dû être au courant de l'évolution défavorable des choses, du côté de Madrid. Et encore une fois, s'il y a une relation de cause à effet directe entre les deux séries de faits, précitées, les choses ont dû aller très vite, en raison de la proximité extrême des dates où ils eurent lieu. Dans cet esprit, Pierre Besnard a pu communiquer au plus vite à Barcelone les résultats de sa mission à Madrid; sans compter que le changement intervenu dans dénomination de la partie contractante espagnole dans le projet d'accord en question, n'as dû demander que quelques minutes.

Il est un autre élément qui a pu peser peut-être d'un certain poids. Il s'agit d'un témoignage d'Alvarez del Vayo, qui fut nommé Ministres des

affaires étrangères dans le gouvernement central de Madrid, présidé par Largo Caballero, le 4 septembre 1936, sur le refus du gouvernement antérieur, dirigé par Giral, de donner suite à une quelconque organisation d'un soulèvement au Rif, en échange de la proclamation de l'indépendance de la zone nord marocaine. Or, comme Alvarez del Vayo a dû très vraisemblablement avorter en son temps de l'échec de sa démarche, Juan Garcia Oliver, qui l'avait justement chargé de défendre auprès de Giral l'idée de cette opération militaire contre les forces franquistes au Rif, une première fois, a dû peut-être le faire une deuxième, lorsqu'il fut nommé Ministre le 4 septembre. Moyennant quoi, l'évolution des choses entre le C.A.M. et le Comité central des milices antifascistes de Catalogne, d'une part, et la mission de Pierre Besnard à Madrid, le 18 septembre, d'autre part, n'avaient peut-être aucun lien. Et ce qui accrédite davantage cette dernière hypothèse, c'est une autre piste de recherche, qui mériterait précisément d'être évoqué ici: il semble d'après certaines sources qu'Alvarez del Vayo se rendit à Barcelone, aux fins de discuter avec les deux délégués du C.A.M. de l'objet de leur mission en Espagne.

- La deuxième observation tombe sous le sens si évidente qu'elle nous a habité personnellement pendant des années: puisque le gouvernement de la République espagnole ne contrôle plus la zone nord, eh bien au nom de quoi a-t-il refusé de renoncer à quelque chose qui ne lui appartient plus?

En fait l'évidence et l'histoire ne font pas cause commune, tant il est vrai que la première relève très souvent d'apparences, tandis que la seconde de situations complexes. Et cela est d'autant plus vrai que la première relève très souvent d'apparences, tandis que la seconde de situations complexes. Et cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne l'affaire de Barcelone que l'un des buts majeurs de notre écrit est d'expliquer le paradoxe lié à l'attitude du gouvernement central de Madrid.

- La troisième observation concerne la nécessité d'intervenir officiellement auprès du gouvernement français, en vue de traiter avec lui de l'accord de Barcelone.

Remarque de forme

La référence à la "classe ouvrière internationale", à l'intention du parti communiste catalan, et surtout à la C.N.T. et au P.O.U.M. dans le but évident de toucher chez eux une corde sensible, est très vraisemblablement un "coup de patte" de David Rousset.

B) Départ à Madrid d'une délégation catalane pour défendre l'accord de Barcelone

A l'issue de la signature de l'accord, le comité central des milices antifascistes de Catalogne a dépêché une délégation auprès du gouvernement central pour défendre ledit instrument. Elle était composée de

- Jaume Miravittles, de la Esquerra Republicana de Catalunya.
- Aurelio Fernandez, de la C.N.T.F.A.I.
- Rafael Vidiella, du P.S.U.C. et l'U.G.T.
- et, enfin, Julien Gorkin, du P.O.U.M.

Nous allons voir dans les lignes suivantes, sur la base aussi bien de sources orales qu'écrites, dans quelles conditions plus ou moins précises, le gouvernement de Madrid a refusé de donner son aval à l'accord de Barcelone.

1) Sources orales

Nos trois distingués interlocuteurs, Haj Omar Benabdeljalil, Mohammed Hassan el Ouezanni et David Rousset nous ont indiqué que l'accord de Barcelone n'a pas eu suite en raison du refus du Gouvernement républicain de Madrid de l'avaliser

2) Sources écrites

- Jaume Miravittles, membre de la délégation du Comité central des milices antifascistes, signale que la première visite officielle qu'ils rendirent à Madrid, fut au ministre Indalecio Pietro. Cependant si Miravittles rapporte que leur hôte leur objecta, après l'exposé des motifs de leur séjour dans la capitale, qu'il ne pouvait croire à l'efficiencce d'un tel projet, chose que Rafael Vidiella a d'ailleurs confirmée Julian Gorkin nous a fait parvenir un

autre son de cloche: "nous avons rendu visite tout d'abord à M. Indalecio Prieto, leader socialiste et ministre de la marine, lequel s'est montré entièrement d'accord et nous a promis son soutien au sein du Conseil des Ministres. Il a même ajouté: "Si on obtient des résultats au Maroc espagnol et que ces résultats sont capables de provoquer une situation nouvelle au Maroc français, ce sera tant mieux pour tous".

Après quoi, Jaume Miravittles raconte l'entretien qu'il eut seul, cette fois, avec le chef du Gouvernement, quelques heures après l'entrevue avec Pietro: "...me encontraba, est avez solo, pero en representacion de la C.N.T., la U.G.T. y del Comité de las Milicias Catalanas, en el despacho ... del Jefe de Gobierno. Repeti lo que antes le habia dicho a Prieto...

Si, en efecto, por diferentes conductos-me dijo-han llegado hasta miproposiciones semejantes formuladas por sectores politicos correspondientes mas o menos a los delegados que han recibibo ustedes Barcelona. Pero nos es absolutamente imposible acceder a sus requerimientos. No creemos mucho en ellos. No disponemos ni demasiadas armas. Finalmente, la situacion en todo el Africa del Norte es en estros momentos, tan delicada que un movimiento insurreccional en el Protectorado espagnol podria extenderse a las zonas del marruceos frances. Ello crearia un problema dificilissimo al gobierno actual frances, cuyo jefe es mi camarada socialista Leon Blum. Insisti un avez mas, pero Largo Caballero, en un gesto entre duro y paternalista, considero terminada la discusion sin darme la mas pequena posibilidad de refutar su actitud...". Est-ce à dire que Caballero a d'abord rencontré seul à seul Miravittles, pour ensuite rencontrer la délégation catalane au complet?

Ce n'est pas impossible; toujours est-il que Gorkin nous a raconté, dans les grandes lignes, comment le chef du gouvernement reçut la délégation: "...Nous nous sommes rendus au Ministère de la guerre où le chef socialiste F. Largo Caballero nous a reçus.. Je le connaissais depuis de longues années et n'ai jamais douté de son intégrité morale; cependant, homme de caractère altier et orgueilleux, malgré son origine fort modeste, lorsque nous lui avons signifié le but de notre démarche, il nous a interrompus: "Vous, membres du Comité des Milices de la Catalogne, n'avez pas l'autorité ni le droit de signer de tels traités avec qui que ce soit.

Seulement le Gouvernement de la République peut discuter et signer un traité semblable...".

Le même Julian Gorkin écrivait à Abel Paz ce qui suit, qui confirme dans une large mesure ce qu'il m'a fait savoir: "Nos recibio Caballero de pie y, al terminar mi breve exposicion, exclamo laconicamente: "Pero usted es representan a una region automa y no tienen autoridad para negociar ni firmar convenios ni pactos. Vayan en busca de esos delegados marroquies, y que vengan a tratar conmigo y entonces veremos". Pour rejoindre la question de savoir si les nationalistes marocains ont rencontrés Caballero, ainsi que les lignes ci-dessus en émettent le possibilité, peut-être ne s'est-il agi là que d'une clause de style, sachant en tout état de cause que le chef du Gouvernement ne les aurait jamais reçus.

Enfin, Caballero rejeta l'accord de Barcelone, sans même en référer à son conseil de ministères. Ce fait est attesté par Rafael Vidiella, et Alvarez del Vayo.

Section IV: l'attitude de la France à l'égard de l'accord

Nous subdiviserons nos développements à cet égard en trois rubriques, consacrées respectivement à la prise en compte de la France par les deux patriotes marocains dans leurs négociations à Barcelone, aux pressions de Paris sur Madrid pour que l'accord de Barcelone ne soit pas mis à exécution, et enfin aux démarches à Paris des deux délégués marocains en vue d'obtenir du Gouvernement français, son aval au sujet de l'accord.

Il tombait sous le sens, aux yeux de tout observateur, que la France était impliquée dans les affaires du Maroc dans son ensemble, et cela pour des raisons aussi bien politiques que juridiques. C'est dire donc que tout changement intervenu dans le statut international de la zone d'influence espagnole au Maroc, ne pouvait pas ne pas avoir des répercussions sur la zone sud sous protectorat français. Nous apporterons la preuve de ce que nous avançons ici, au fur et à mesure de nos développements ultérieurs; et bien entendu, ce sont des considérations purement didactiques qui nous déterminent à agir de la sorte, dont le souci d'éviter un double emploi n'est pas le moindre.

Peut être plus que n'importe qui d'autre, les patriotes marocains en mission à Barcelone en septembre 1936, étaient conscients qu'on ne pouvait pas négocier au sujet de la libération de la zone nord marocaine sans que la France fût partie prenante d'une certaine manière dans l'affaire. C'est pour cela d'ailleurs que nous allons commencer cette subdivision consacrée à l'attitude de la France à l'égard de l'accord, par la prise en compte de la "variable France", en quelque sorte, par les deux nationalistes marocains, dans leurs négociations avec le Comité central des milices antifascistes de Catalogne.

A) La prise en compte de la France par les deux patriotes marocains dans leurs négociations à Barcelone

Parmi les documents que les deux patriotes ont remis à Barcelone, en septembre 1936, à la partie espagnole, il en est un intitulé **Additif au rapport juridique et diplomatique**, daté du 12 septembre. Nous le devons comme les autres au Professeur Carlos Serrano. Etant donné son importance, nous nous mettons en devoir de le retranscrire intégralement:

"L'argumentation du rapport juridique et diplomatique tend, entre autres choses, à démontrer que l'Espagne possède, à l'égal de la France, une zone de protectorat et qu'elle y exerce une entière liberté d'action, sous réserve, bien entendu, du maintien de l'intégrité territoriale du Maroc et de la souveraineté de S.M. le Sultan.

La thèse d'une "zone d'influence espagnole du protectorat français" est, comme nous l'avons déjà montré, totalement injustifiable. Nous n'avons point, ici, l'intention de reprendre l'argumentation s'y rapportant du rapport juridique et diplomatique, mais seulement de prouver, textes en main, la fragilité et le caractère prétentieux du point de vue selon lequel l'Espagne tient son protectorat de la France, du fait que le traité du 27 novembre 1912 fut conclu entre ces deux puissances.

Que voyons nous en examinant les accords antérieurs? Tout d'abord, ceci: Par l'article 8 de l'accord franco-anglais du 8 Avril 1904, la France s'est formellement engagée vis-à-vis de l'Angleterre à prendre "en particulière considération les intérêts" de l'Espagne et à se concerter avec le gouvernement espagnol au sujet de ces mêmes intérêts au Maroc. De plus,

la France a pris l'engagement de mener les négociations avec l'Espagne sous le contrôle de l'Angleterre. En examinant les clauses secrètes additionnelles à l'accord franco-anglais du 8 Avril 1904, nous constatons que les deux gouvernements français et anglais avaient, par l'article 3, convenu de réserver à l'Espagne "une certaine quantité de territoires marocains" pour être sa sphère d'influence.

En exécution de tels engagements, les français, quelques mois plus tard, avaient entamé des négociations avec l'Espagne. Il en était résulté la déclaration du 3 Octobre 1904 relative à "l'intégrité de l'Empire Marocain sous la souveraineté du Sultan" et une convention secrète à la même date déterminant l'étendue des intérêts de l'Espagne et déclarant qu'en cas où "le maintien du statut quo devenait impossible, l'Espagne pourrait exercer librement son action dans la région délimitée précédemment et qui constitue dès à présent sa sphère d'influence".

Au lendemain de la signature du traité franco-allemand du 4 Novembre 1911, c'est-à-dire dès le 6 décembre de la même année, les négociations furent amorcées à Madrid entre le ministre espagnol et l'ambassadeur de France sous le contrôle de l'ambassadeur d'Angleterre. Elles aboutirent à la conclusion du traité du 27 Novembre 1912 qui détermina la situation respective des deux états vis-à-vis de l'Empire Marocain. De ce bref exposé il faut tirer les conclusions ci-après:

1) L'Espagne, à l'origine, tient sa sphère d'influence au Maroc de la diplomatie anglaise qui voulait, à tout prix éviter l'installation de la France le long de la côte marocaine face à Gibraltar.

2) L'Espagne, dans toutes les négociations relatives à sa sphère d'influence faisait figure à l'égard de la France de partenaire et non pas de tributaire.

3) Le contrôle anglais sur les négociations franco-espagnoles relatives au Maroc, en particulier celles ayant abouti au traité hispano-français qui organise le protectorat de l'Espagne dans l'Empire Chérifien, fut une garantie pour l'Espagne, d'une part, de l'exécution des engagements contractés vis-à-vis d'elle par la France et, d'autre part, du caractère de sa position vis-à-vis de la France.

En dehors de cet ordre d'idées, si nous nous reportons au traité du 30 Mars 1912, nous constaterons que la France s'est engagée vis-à-vis de S.M. le Sultan à se concerter avec le gouvernement espagnol au sujet des intérêts que ce gouvernement tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine (article 1).

Il y eut là une confirmation des engagements préalables relatifs à la sphère d'influence espagnole et une délégation donnée par le Sultan au gouvernement français pour se concerter avec le gouvernement espagnol. Une telle délégation était d'autant plus inévitable que le gouvernement français était devenu, de par même l'article 5 du traité de mars 1912, le seul intermédiaire du Sultan dans ses rapports avec les puissances.

La France avait donc traité avec l'Espagne non seulement, en vertu des engagements pris vis-à-vis de l'Angleterre, mais aussi en tant que représentant du gouvernement marocain que le traité de Mars 1912 empêchait de négocier directement avec l'Espagne. Le rôle qui découlait pour la France de la situation juridique de l'Empire Marocain n'impliquait nullement que l'Espagne avait, vis-à-vis d'elle, une position d'état intérieure, de mineur à tuteur, de cessionnaire à propriétaire. Tous les textes juridiques et diplomatiques précités sont formels à ce sujet.

De tout ce qui précède, nous concluons donc que le point de vue qui soutient la dépendance de l'Espagne à l'égard de la France en ce qui concerne sa sphère d'influence marocaine, est absolument sans fondement juridique%.

Le 12 septembre 1936".

La première remarque qui vient à l'esprit, à la lecture du document précédent, est la suivante: Celui-ci fait partie intégrante du dossier des "négociations" –si véritables négociations il y a eu- de Barcelone, en septembre 1936. Mais si nous sommes sûr à ce sujet, sachant que dans le cas contraire **l'Additif au rapport juridique et diplomatique** ne se serait pas trouvé parmi les documents que le professeur Carlos Serrano a bien voulu nous envoyer, et qui appartiennent, pour des raisons inexplicables, précisons-le, aux papiers du colonel Estrada, cet officier supérieur de l'armée républicaine espagnole, il n'en reste pas moins que nous ne

disposons d'aucune certitude concernant le pourquoi de son existence dans le dossier qui nous intéresse. En effet, saura-t-on un jour si **l'Additif** en cause constitue une réponse éventuelle à une réaction catalane, même verbale, au **projet d'accord préliminaire**, ou au contraire, une sorte d'ajout émanant, sans influence extérieure, des deux patriotes, dans la mesure où entre le 7 septembre, date à laquelle ils ont rédigé et remis le cas échéant le **projet d'accord préliminaire**, et le 12, date de rédaction de **l'Additif**, ils se seraient souvenus d'eux-mêmes qu'ils avaient oublié de parler conséquemment de la France, dans le **projet d'accord préliminaire**?

Quoi qu'il en soit, **l'Additif** ne procède pas du néant, tant il est vrai qu'une controverse juridique a émaillé l'histoire de la présence de la France et de l'Espagne au Maroc, au sujet de leurs statuts respectifs dans notre pays.

Pour démêler cet écheveau, il faut remonter loin dans le temps, et d'ailleurs, les rédacteurs de **l'Additif** ne s'y sont pas trompés. Il faut s'attacher, d'un point de vue juridique, aux textes régissant les présences françaises et espagnoles chez nous.

Le Maroc n'a signé de traité de protectorat qu'avec la France; nommément, le 30 Mars 1912; tandis que l'Espagne tient sa présence dans notre pays d'un traité signé avec la France, le 27 Novembre 1912. Ce qui n'a pas manqué de donner lieu, comme nous le soulignons plus haut, à des démêlés juridiques entre la France et l'Espagne, au sujet de leurs statuts respectifs au Maroc, et particulièrement dans des périodes de crise entre les deux puissances, et notamment en 1953-56. L'on a fait valoir alors, du côté français, qu'il n'y a jamais eu au Maroc qu'un seul et unique protectorat, celui de la France, et que l'Espagne ne disposait dans notre pays que d'une "zone d'influence"; ce qui plaçait Madrid dans une espèce de subordination par rapport à Paris, pour ce qui est du Maroc. Pour reprendre un terme qui fut mis à la mode, notamment en 1953-56, l'on a parlé de l'Espagne comme étant un **sous-locataire** de la France dans notre pays.

Ceci étant dit, **l'Additif** prouve au moins une chose, c'est que les patriotes marocains présents à Barcelone en septembre 1936, étaient comme obsédés par la place qu'occupe la France chez eux. C'est pourquoi il faut se demander s'il n'ont pas cherché à se convaincre eux-mêmes qu'on pouvait l'évacuer de la question qu'ils sont venus discuter avec les catalans. C'était,

de leur part, comme faire l'économie de tout ce qui devait être tenté auprès des autorités françaises, soit de leur propre initiative, soit de celle du gouvernement républicain espagnol. Dans cet ordre d'idées, force est de citer ici un passage de la lettre du 22 Septembre, qu'ils ont envoyée à la partie espagnole: "...Dès que le cabinet de Madrid nous aura donné son adhésion, nous envisagerons le même problème avec le parti communiste français... Il est un autre point important que nous voudrions vous rappeler. Il s'agit de l'attitude à observer, désormais, vis-à-vis de Paris. Nous pensons que vous êtes tous du même avis que nous sur la nécessité absolue de ne pas tenir Paris au courant de l'existence de l'accord. Vous en saisissez, sans doute, toutes les raisons. Il y a lieu également de ne prendre aucune décision au sujet des démarches à faire à Paris sans nous être mis préalablement d'accord sur la forme et le sens de l'intervention. Ceci est voulu par la nécessité de coordonner nos efforts en vue du but commun..."

Ces nationalistes marocains ont-ils réussi à se laisser persuader par leur propre argumentation?

Il est permis d'en douter, d'abord pour des questions purement juridiques, et ensuite pour ces raisons politiques.

Pour ce qui est de ces raisons juridiques, ils étaient mieux placés que quiconque pour se rendre compte par eux-mêmes que si la France tenait sa présence au Maroc, à partir de 1912, du Sultan, l'Espagne ne tenait la sienne que de la France. Ce qui est un argument de poids qu'on ne pouvait négliger. De plus, comment peut-on faire valoir juridiquement "**le contrôle**" exercé par la Grande-Bretagne sur les négociations Franco-espagnoles ayant abouti au traité du 27 Novembre 1912? Ce sont ces fameux **deus ex machina**, comme la force, ou plutôt les rapports inégaux entre les Etats, qui ne sauraient transparaître dans les dispositions des traités qu'ils signent; moyennant quoi, l'argument selon lequel la France et l'Espagne doivent être traitées sur un pied d'égalité, en ce qui concerne leur présence conjointe au Maroc, dans la mesure où dans leur négociation en vue du traité du 27 Novembre 1912, elles ont subi également un contrôle britannique, et inopérant juridiquement.

De même qu'ils savaient parfaitement que la France, étant chargée officiellement de par les traités, des affaires étrangères du Maroc, seule et

évidemment à l'exclusion de l'Espagne, était au plus haut chef concernée par une modification éventuelle d'une statue d'une partie du Maroc.

Nous ne cautionnons rien ici, si ce n'est que nous avons pris soin de faire état du droit international, applicable au Maroc à l'époque, lequel droit étant de surcroît fondé sur les rapports de force prévalant alors entre la France, l'Espagne et notre pays. Nous n'y pouvons rien, c'était le droit positif. Et nous aurons beau essayer de tenir un autre langage, mais les faits étaient là pour consacrer le droit dont nous parlions à l'instant.

Pour ce qui est des raisons politiques, les événements qui suivent prouvent que la France était indépassable, pour ce qui est de la libération projetée de la zone nord marocaine. Et ainsi que nous allons le voir plus loin, un élément, au moins, atteste nos affirmations: il s'agit de la démarche qu'ils effectuèrent à Paris, quelques temps après la signature de l'accord de Barcelone.

B) Les pressions de Paris sur Madrid pour que l'accord de Barcelone ne soit pas mis à exécution

Nous disposons d'un grand nombre de sources, qui font état des pressions que le gouvernement français de l'époque, présidé alors par Léon Blum, fit sur son homologue à Madrid, pour que l'accord de Barcelone ne fût pas suivi d'effet. Mais nous n'allons citer ici que les plus significatives d'entre elles:

- Mohammed Hassan el Ouazzani nous l'assurons, de vive voix, lors de l'interview qu'il nous accorda le 16 Juin 1978.

- David Rousset précise que Largo Caballero rejeta l'accord de Barcelone, sous l'effet d'une très forte pression "venue de Paris".

- Haj Omar Benabdeljalil nous a tenu le même langage, dans les quelques interviews qu'il nous a accordées, en 1976-78. Toutes ces sources et toutes les autres en notre possession, ne sont que des sources indirectes. Nous n'avons pas trouvé la moindre trace du rejet par Léon Blum de l'accord de Barcelone, dans les archives du Quai d'Orsay et de Nantes.

Quoi qu'il en soit, Léon Blum a dû prendre en solitaire, c'est-à-dire sans en référer à son Gouvernement, sa décision de ne pas donner son aval

au "marché" de Barcelone, consistant comme nous le savons, en l'organisation d'un soulèvement du Rif, en contrepartie de la reconnaissance par le Gouvernement républicain espagnol de la libération de la zone nord du Maroc. Témoin la lettre, en date du 30 Juillet 1980, que nous a écrite Jules Moch, qui était alors l'un de ses collaborateurs les plus proches: "...Je n'ai jamais entendu parler des négociations auxquelles vous faites allusions qui, normalement auraient dû passer par mes services. Je doute...de la réalité des pressions auxquelles vous faites allusions (de Léon Blum sur le Gouvernement républicain Espagnol)...J'ajoute que si de telles négociations avaient eu lieu, elles seraient passées par le secrétariat général du Gouvernement que Léon Blum avait créé et qu'il m'avait chargé de diriger..."

Enfin, **last but not least**, nous voudrions apporter ce qui nous semble être la preuve la plus importante qui soit, jusqu'à plus ample informé, de l'attitude décidément défavorable de Léon Blum à l'égard de l'accord de Barcelone. Il s'agit de la déclaration du chef de Gouvernement du Front populaire français d'alors, à son biographe britannique Geoffrey Fraser. Il a en effet confié à ce dernier qu'il a commis la plus grande erreur historique de sa vie, le jour où il rejeta cet accord. Nous devons cette information en premier lieu à l'ouvrage **guerra y revolucion en espana 1936-39**, où nous pouvons lire ce qui suit: "este (Léon Blum), anos mas tarde, cuando se hallaba encarcelado por el Gobierno de Petain en ingles Geofrey Fraser que "ei mayor error de su carrera politica" habia sido el de rechazar categoricamente las propuestas de los nacionalistas marroquies de sublevar el Rif en la retagardia de Franco". Et la propre source en la matière en est: G.Fraser: Biografia de Leon Blum. Citado en **démocratie Nouvelle**, agosto de 1959, p.55. Artículo del professor Jean Gacon. Et bien, aussi curieux que cela puisse paraître, nous avons cherché pendant une quinzaine d'années cette biographie de Léon Blum, par Geoffrey Fraser. En vain. Y compris à la **Bibliothèque Nationale à Paris**. Et nous mettons à chaque fois à profit nos voyages dans différentes villes européennes, pour essayer de la retrouver dans une bibliothèque susceptible de la conserver. En vain également. Mais nous devons l'avouer, nous ne cherchâmes pas longtemps l'autre source citée par l'ouvrage **guerra y revolucion en Espana**, à savoir **Démocratie nouvelle**, etc... Et cela, pour une seule raison: parce que cette

dernière source n'était que secondaire par rapport à la biographie due à la plume de Fraser, qui, elle, était apparemment originelle. En fait, nous nous sommes rendus compte de cette méprise, lorsque nous finîmes par retrouver cette fameuse biographie, durant l'été de 1992, à Amsterdam, nommément à la Bibliothèque de l'**Institut Internationale d'histoire sociale**. L'ouvrage en question a été commis non seulement par Geoffrey Fraser, ce que nous savions déjà, mais également par Thadee Natanson. Et son titre est libellé comme suit: Leon Blum. **Man and Statesman**. London, Victor Gollancz Ltd. 1937, 320 pages (Left Book Club edition). Il y a aussi parmi toutes ces références bibliographiques cette mention: "Not for sale to the public", c'est-à-dire "ouvrage non mis au vente au public". Et bien évidemment, comme l'ouvrage date de 1937 et que la confidence faite par Léon Blum date es années 40, à en croire **Guerra y revolucion en Espana 1936-39**, l'on ne pouvait donc pas y trouver trace d'une telle déclaration.

C'est alors que nous avons été obligé de demander au même "Institut International d'histoire sociale", le fameux numéro de **Démocratie Nouvelle**, contenant l'article de Jean Gacon. Et O surprise agréable, ils me l'apportèrent!

Nous y avons découvert un article intitulé **Leçons de la guerre d'Espagne**, et plus exactement une note de lecture de Jean Gacon, agrégé de l'Université, sur le livre de Pietro Nenni "la guerre d'Espagne". L'article porte sur la politique de **non-intervention** suivie notamment par Paris dans la guerre civile espagnole. Et Jean Gacon d'ajouter dans une note de bas de page, ce qui suit: "Léon Blum, lui-même, plus tard, finit par considérer la non-intervention comme une "erreur" et confessa à son biographe anglais Geoffrey Fraser que "la plus grande faute de sa carrière politique fût de refuser catégoriquement les propositions des nationalistes marocains visant à soulever le Rif sur les arrières de Francon".

Tout cela était bien beau, mais nous n'avions retrouvé la trace de la déclaration de Léon Blum à Geoffrey Fraser qu'à moitié: il nous fallait bien nous rendre à l'évidence, dans la mesure où Jean Gacon ne livre pas sa source.

C'est dire donc que nous sommes restés sur notre fin, à l'issue de notre séjour à Amsterdam, aux fins de consulter le **Fonds C.N.T.F.A.I. à l'Institut International d'histoire sociale.**

Et c'est presque par un pur hasard que nous avons pu mettre la main sur la source de l'information. En effet, après notre séjour à Amsterdam, nous avons rallié Madrid, pour y continuer nos recherches, comme à l'accoutumée, mais cette fois-ci, nous avons ajouté à notre programme de travail une recherche dans le **Fonds Pablo Iglesias.**

Et en consultant les cartons contenant des archives de Julian Gorkin, nous sommes tombés sur cette lettre de Fernando Valera à l'ancien Secrétaire international du P.O.U.M., où il lui demande de lire la préface qu'il avait rédigée pour l'œuvre de Louzon, en prenant soin évidemment de la joindre à sa correspondance. Et nous, pour notre part, en lisant cette dernière, nous sommes tombés sur cette référence à l'affaire de Barcelone: "...Paris...opuso el veto formal y rotundo a que se emprendiese accion alguna subversiva en el Marruecos espanom. Puede consultarse en relacion con este episodio poco conocido de la guerra de Espana la pagina num.4 de l'Express de 24 de diciembre de 1958...".

Et pour couronner le tout, nous avons découvert parmi les archives de Julian Gorkin, déposés au même Fonds Pablo Iglesias, le fameux article de **l'Express**, évoqué par Fernando Valera dans sa lettre précitée au responsable trotskysant catalan. Il s'agit d'un article de petite dimension intitulé **Une information inédite sur Blum et Franco.** Nous la reproduisons intégralement, en raison de son intérêt évident pour notre propos: "A la suite des différents articles parus dans "l'Express" sur la période décisive du gouvernement Léon Blum, face à Franco et à la guerre d'Espagne, un biographe britannique de Léon Blum, M. Geoffrey Fraser apporte de Londres, l'information suivante qui est inédite:

Au début de l'insurrection franquiste, une délégation marocaine comprenant M.Ouezzani -aujourd'hui secrétaire général du P.D.I.- s'est rendue à Paris pour offrir de soulever contre Franco les tribus du Rif et de détruire ainsi son principale réservoir de soldats. Les ministres républicains espagnols, encouragés par cette perspective, demandèrent l'accord du

président du conseil français par l'intermédiaire de M.Alvarez el Vayo. Léon Blum refusa catégoriquement.

M.Fraser ajoute qu'ayant évoqué lui-même cette période avec Léon Blum au cours d'une conversation après la guerre, l'ancien président du Conseil lui dit textuellement: "j'estime que j'ai commis là la plus grande faute de ma carrière politique".

Alvarez del Vayo évoque indirectement ses contacts avec l'ancien président du Conseil français, en tant que ministre des affaires étrangères, en employant à leur endroit cette expression: "las duras conversaciones que estuve con Léon Blum"; sans donner toutefois d'autres indications. Mais nous pourrions comprendre, en raison du contexte de ses propos, que ces "dures conversations" ont portés sur l'affaire de Barcelone, de même sans doute aussi sur la politique de "non-intervention" suivie alors par la France dans la guerre civile espagnole. Voici son témoignage: "...cuando yo fui ministro de Negocias Extranjeras...intente renovar los contactos con los marroquies, pero siempre encontré oposicion entre los dirigentes espanoles, porque ellos todavia tenian fe en una modificacion de la politica francesa respecto a la guerra española fe que yo nunca comparti y menos aun despues de tener las duras conversaciones que estuve con Léon Blum...). De modo que, en el fondo, fue una aproximacion a los paises africanos que quedo frustrada dede el principio".

Pourtant Julian Gorkin nous révéla dans la lettre précitée, en date du 16 septembre 1978, que ce fut Alvarez del Vayo qui "a fait échouer l'opération".

Quoi qu'il en soit, nous avons tout lieu d'être satisfait, car nous avons pu enfin retrouver la source d'une telle information, mais il reste à cet égard un doute; l'ouvrage **Guerra y revolucion en espana 1936-39**, ainsi que nous l'avons déjà vu, indique que la confidence ainsi faite par Léon Blum à Fraser, intervint, lorsque l'ancien président du Conseil était emprisonné au château de Riom par le gouvernement Pétain; c'est-à-dire pendant la deuxième guerre mondiale. Or. L'historien britannique, dans sa lettre à **L'Express**, affirme que la déclaration que lui avait faite Léon Blum, date de l'après-guerre.

Pour clore ces développements, nous avons encore trois remarques d'ordre formel:

- Geoffrey Fraser a, selon toute apparence, gardé pour lui cette confiance de Léon Blum, jusqu'en décembre 1958, date à laquelle il en fit parvenir le contenu à l'Express. Et cela est à notre sens d'autant plus vrai que nous n'avons jamais trouvé le moindre écrit de cet historien britannique, contenant une telle révélation.

- Cette maladresse des auteurs de **Guerra y revolucion en Espana 1936-39**, qui n'ont pas cité correctement leur source, nous apprend au moins une chose, c'est la nécessité pour l'historien de soigner strictement ses références.

- Enfin, nous avons tenu à raconter par le menu notre mésaventure liée à la source de la confiance de Blum à Fraser, pour illustrer les difficultés que nous avons rencontrées dans nos recherches relatives à l'affaire de Barcelone.

Ceci étant souligné, il nous importe de traiter dans la rubrique qui suit des démarches entreprises à Paris par les deux patriotes, en vue d'infléchir l'attitude de la France à l'égard de l'accord de Barcelone.

C) Les démarches à Paris des deux délégués marocains en vue d'obtenir du Gouvernement français son aval au sujet de l'accord

En vérité, nous n'avons trouvé que peu d'éléments, plus ou moins conséquents du reste, relatifs aux démarches que les deux patriotes marocains ont effectuées à Paris, en vue de faire avancer le projet.

Mais avant d'aborder ces sources spécifiques, force est de rappeler que les quelques documents que les deux patriotes ont remis aux Catalans, et que nous devons à l'amabilité de Carlos Serrano, font référence aux contacts que ces derniers entendaient entreprendre auprès du Gouvernement de Paris. Ainsi, dans leur lettre en date du 18 Septembre, d'ailleurs reproduite intégralement plus haut, qui se fait l'écho de l'impatience qui était la leur, en raison de l'attente trop prolongée, à leurs yeux, que leur imposait les Catalans, il est spécifié ce qui suit: "Enfin, l'ensemble de notre activité exige

que nous prenions d'urgence à Paris un contact officiel avec le Gouvernement français et le nouveau président".

L'on peut supposer que ce n'était là qu'une façon d'inciter la partie Catalane à se décider; mais il n'en demeure pas moins que les deux délégués se rendirent effectivement à Paris, comme nous allons le montrer plus loin.

Il convient de souligner au passage que les mots qu'ont utilisés à cet égard les deux patriotes, dénotent leur souci de se donner de l'importance auprès des Catalans: "...prendre un contact officiel avec le Gouvernement français". Ce devait être sûrement de bonne guerre!

En outre, le passage de la lettre du 22 Septembre 1936, adressées à la partie catalane déjà reproduite plus haut"(Il est un autre point important que nous voudrions vous rappeler. Il s'agit de l'attitude à observer, désormais, vis-à-vis de Paris. Nous pensons que vous êtes tous du même avis que nous sur la nécessité absolue de ne pas tenir Paris au courant de l'existence de l'accord. Vous en saisissez, sans doute, toutes les raisons. Il y a lieu également de ne prendre aucune décision au sujet des démarches à faire à Paris sans nous être mis préalablement d'accord sur la forme et le sens de l'intervention. Ceci est voulu par la nécessité de coordonner nos efforts en vue du but commun") est significatif sans doute de la volonté des deux délégués de présenter eux-mêmes l'accord au Gouvernement français. Dans le but de ménager susceptibilités, ou pour d'autres raisons tactiques?

Nous ne saurions l'attester.

Toujours est-il que les deux patriotes engagèrent des contacts à Paris, et voici précisément, dans les lignes qui suivent, les sources dont nous disposons à cet égard.

- Nous commençons par le témoignage de Mohammed Hassan el Ouezzani. Son récit comporte une particularité quant à l'itinéraire qu'il a emprunté, en compagnie de son camarade de mission, entre Barcelone, Genève et Paris. En effet, il raconte qu'après avoir signé l'accord de Barcelone, ils se sont rendus à Genève par avion; puis de là, ils ont rallié Paris. Enfin, ils sont revenus à Barcelone, par voie aérienne, via Toulouse.

Personnellement, nous trouvons cet itinéraire quelque peu curieux; or, comme nous n'avons pas pour l'instant de moyen de la confirmer ou de l'infirmer, nous nous contentons de la citer, pour mémoire.

Quoi qu'il en soit, el Ouezzani est extrêmement laconique, pour ce qui est des contacts que la délégation du C.A.M. a eus à Paris: "Nous avons fait un crochet par Paris, pour prendre là le pouls des responsables".

Et nous trouvons d'autant plus bizarre que le patriote ait été si évasif au sujet d'une question aussi importante, qu'il a été prolix de détails pour d'autres questions relatives à l'affaire de Barcelone.

- Dans les nombreuses lettres que Omar Benabdeljalil a envoyées à l'époque de Chakib Arsalane, soit de Fès, soit de Paris, notamment, nous relevons deux missives expédiées de cette dernière ville, qui ont un rapport, inégal, d'ailleurs avec l'affaire de Barcelone: elles sont datées respectivement du 15 et du 25 Octobre 1936.

La deuxième porte l'en-tête le **Marignan**, Bar-Grill-Glacier (27, Champs Elysées). Elle est rédigée en arabe, et signée par Benabdeljalil.

Nous apprenons par la correspondance que les deux délégués n'ont pas reçu de la part de l'Emir druze, la lettre qu'il leur avait envoyée à Barcelone. Ce qui nous induit à penser qu'ils sont demeurés à Paris depuis qu'ils ont quitté la capitale catalane. Mais en tout état de cause, si el Ouezzani ne s'est pas trompé dans l'itinéraire de leur mission d'alors en Europe, c'est-à-dire si les deux patriotes sont revenus à Barcelone, ainsi qu'il l'affirme, ils ont dû le faire après le 25 Octobre 1936. Ce qui est après tout possible, puisque nous détenons des copies de lettres adressées par Haj Omar Benabdeljalil à Chakib Arsalane, précisément, depuis Fès, dans les premiers jours de Janvier 1937.

Quoi qu'il en soit, il est des passages significatifs dans cette lettre de Omar Benabdeljalil à Chakib Arsalane, du 25 octobre 1936, qui méritent d'être reproduits. Les voici: "Ici, nous avons fait des efforts colossaux, nous avons rencontré un certain nombre de ministres, de députés, de journalistes. Nous n'avons ménagé aucun effort, en envoyant des lettres, des rapports et des articles, en constituant des dossiers, en rencontrant des organisations; et à cadre... (en rapport) avec la gravité de la situation, et avec la négligence

dont nous avons été l'objet de la part du Gouvernement populaire... laquelle négligence (s'est manifestée) avec nos frères en Syrie, en Tunisie, en Algérie, et en rapport avec l'action des rebelles dans la zone nord. Et nous faisons sentir à tout le monde que c'était là notre dernière tentative... et si celle-ci échoue, nous perdrons espoir dans le **Front populaire**, de même que les derniers espoirs d'entente avec la France... Certaines organisations ont atteint un tel degré de ridicule qu'elles nous ont demandé de dénoncer, par une déclaration officielle, nos frères de Tétouan... (Illisible)... celui qui essaie de défendre nos revendications auprès des Français... (?)..., montrant ce que nous avons accompli comme action sérieuse en vue d'aider la République espagnole, et la manière dont nos bons offices ont échoué dans ce domaine; et nous avons demandé à cette institution (la Commission coloniale du Parti Socialiste), qui est sans doute un organe du Gouvernement, d'obtenir du Gouvernement lui-même une réponse à cet égard, par écrit...".

Les dernières phrases montrent dans quelle mesure les interventions des deux patriotes auprès du Gouvernement français ont échoué. Mais il faut dire que le séjour d'alors, à Paris, de ces derniers ne concernait pas exclusivement, tant s'en faut, l'affaire de Barcelone. Et d'ailleurs toutes les lettres de Haj Omar Benabdeljalil, adressées à Chakib Arslane, de Juillet 1936 à Avril 1937, notamment, dont nous possédons une copie, porte sur le volumineux dossier des réformes que les patriotes marocains voulaient que le Gouvernement du Front Populaire Français introduisît au Maroc, surtout dans le domaine des libertés, par la réalisations des "revendications immédiates". Ces réformes souhaitées donnaient la mesure des espérances que les patriotes marocains plaçaient dans le **Front Populaire**, porteur à leurs yeux d'un idéal de libération.

Et d'ailleurs, quelques paragraphes plus loin, dans cette même lettre de Omar Benabdeljalil à Chakib Arslane du 25 Octobre 1936, nous pouvons lire ce qui suit, qui confirme en effet que les deux PM sont restés quelque temps dans la ville-lumière, notamment, en vue de faire avancer leurs revendications auprès des responsables gouvernementaux français: "...Vienot, a répondu hier à notre lettre, par un écrit tout de courtoisie et de subtilité... Mais sans aucune promesse...; sauf qu'il y demande que nous nous concertions avec le nouveau Résident Général, et celui-ci, tel qu'en lui-

même, avait déclaré à Lyazidi, la veille, dans une discussion, que le temps n'est pas encore venu pour accorder les libertés".

Pour conclure ces développements, nous voudrions reproduire dans les lignes qui suivent, des extraits de deux articles, publiés au journal **L'Informateur Marocain**. Le premier est de R.J. Longuet, et le deuxième, de Omar Ben Abdeljalil. De même que nous reproduirons certains passages d'une interview accordée par Chakib Arsalane au journal **Le Temps**, le 4 Novembre 1936.

Et nous les citons d'autant plus qu'ils font comme une certaine référence à l'échec de la mission des deux PM à Paris, qui s'y étaient rendus pour défendre notamment l'accord de Barcelone.

- R.J. Longuet, rappelons-le, était sûrement au courant de toute l'affaire, et d'ailleurs n'a-t-il pas fait, comme nous l'avions déjà souligné, partie de la délégation française qui avait effectué le déplacement à Fès, pour discuter avec les nationalistes marocains de l'organisation d'un soulèvement au Rif contre Franco? C'est ainsi que dans son article intitulé: **Ultime appel, le Maroc en danger**, paru dans la livraison du 5 novembre 1936 du journal précité, il fait notamment observer ce qui suit, après avoir évoqué au passage les espoirs vains placés par les PM de la zone nord sur le Front Populaire espagnol, après sa victoire électorale, dans les premiers mois de 1936: "Maître de la situation, il (Franco) fit... aux autochtones... des promesses... une des habiletés du fascisme est d'appliquer... les parties du programme des partis de gauche, qui sont les plus désirées par les masses... Alors que les démocraties discutent, tâtonnent, hésitent, les dictatures agissent... va-t-on toujours laisser le fascisme réaliser, avant nous, ce que nous avons étudié, mis au point, et que nos dirigeants enferment dans un carton au fond d'un tiroir?!"

... Ces jours encore, une délégation composée de Omar Benabdeljalil et Mohammed Hassan el Ouazzani était à Paris, pour tenter de voir les ministres responsables et les leaders des partis de gauche.

J'ai assisté aux efforts tenaces, fatigants, de ces courageux et sincères délégués.

Ils sont venus demander au gouvernement du Front Populaire de les aider à lutter contre la démagogie fasciste et l'influence étrangère, en leur accordant ce minimum de liberté démocratique".

Ainsi que nous l'avons montré auparavant, la question de l'accord de Barcelone était comme noyée dans le volumineux dossier des revendications du C.A.M. remis au Gouvernement du **Front Populaire**.

- Omar Benabdeljalil, dans un article intitulé: **Pour rétablir la vérité**, inséré dans le journal en question, en date du 5 Décembre 1936, écrit notamment ce qui suit: "...Nos alliés naturels sont les partis de démocratie. Mais si les démocraties se montraient hostiles à notre émancipation et si elles nous oppriment, nous ne les comprendrions plus et nous nous renfermerions sur nous-mêmes".

- Dans le même numéro 6 de **l'Informateur Marocain** précité, il a été fait état d'une interview accordée par Chakib Arsalane au journal **Le Temps**, sous le "chapeau" suivant de R.L. Longuet, lui-même intitulé **La politique islamique de la France jugée par les leaders musulmans**: "Dans une magnifique déclaration qu'il vient de faire à l'envoyé spécial du "Temps" (4.11.36), notre éminent ami, l'Emir Chakib Arsalane, a exposé, avec sa franchise et sa clarté habituelles, la position du monde musulman en face de la politique française. Nous extrayons ce passage plus particulièrement consacré aux pays d'Afrique du Nord: R.J. Longuet.

Quand (sic) aux répercussions du traité franco-syrien sur les relations entre la France et les peuples arabes et musulmans, je crois pouvoir affirmer qu'elles seront excellentes. Je suis en correspondance continuelle avec tous les souverains de la presqu'île arabe ainsi qu'avec les Comités arabes et musulmans et je sais que l'alliance franco-syrienne a été bien accueillie. N'est-elle pas la preuve qu'il y a quelque chose de changé dans la politique arabe de la France? Les Arabes, voyez-vous, sont solidaires au-delà de ce que vous croyez. M. Viénot, auquel il m'est très agréable de rendre hommage, répétait, il y a quelques jours, au Congrès des études islamiques de l'Université de Paris une parole du Maréchal Lyautey: "Le monde arabe est une caisse de résonance et la moindre vibration sur un point quelconque de ce vaste monde est immédiatement transmise dans tous les autres pays arabes". Cette parole est très juste. Elle constitue une directive, un

programme. La satisfaction de la Syrie a été partagée par l'Egypte, la Palestine, l'Irak et tous les pays d'Arabie. Les Arabes qui font partie de votre métropole ou de l'empire français en ont été heureux. Laissez-moi réserver à ces derniers une mention spéciale. Nous connaissons leurs merveilleuses qualités et nous sommes sensibles à tout ce qui les touche. Vous savez à quel point ils sont vaillants et loyaux; **vous savez aussi leurs besoins et leur soif de réformes et de progrès**. Nous n'avons pas à nous en mêler, mais il nous appartient de déclarer qu'aucun de ces pays nord africains ne désire se séparer de la France et que dans ces conditions **il est très souhaitable qu'une collaboration harmonieuse et une juste entente s'établisse entre la France et eux à la faveur d'une bienveillante étude de leurs aspirations**".

Ces propos de Longuet et de Omar Benabdeljalil, désenchantés au possible, font pendant à ceux de CHA, qui affiche une confiance à l'égard de la France. Le prince druze note, quoique implicitement, que le Maroc ne désire pas se séparer de la France. C'était comme un apaisement donné à Paris quant aux véritables intentions du C.A.M.: Libérer le nord, et non pas le sud du Maroc.

Quoi qu'il en soit, il nous faut nous attacher enfin au pourquoi du rejet par Paris de l'accord de Barcelone: le gouvernement français a eu peur que la libération de la zone nord marocaine ne s'étende justement à son protectorat, au sud.

Conclusion:

Le scénario raté de Barcelone montre à quel point la réalité historique est complexe, ou du moins en surface: Les autorités loyalistes espagnoles ont refusé de se dessaisir de ce qu'elles ne contrôlaient plus, c'est-à-dire le Maroc Khalifien. Mais si l'on essaie d'aller dans le fonds des choses, l'on se rend compte que ce paradoxe n'est qu'apparent. En effet, Largo Caballero a fait preuve dans l'affaire d'une sorte d'autocensure, sans compter les pressions qu'il dû subir alors de la part de Léon Blum, et qui allaient dans le même sens: Donner son aval à l'opération de Barcelone signifiait qu'il ouvrait également la voie à une libération possible de la zone sud. Et cet état

de fait ne pouvait pas ne pas inquiéter le Front populaire français. Or, comme il espérait que la France abandonnât sa politique de "non-intervention", en aidant matériellement Madrid, le chef du gouvernement républicain espagnol a préféré rejeter l'accord de Barcelone pour ne pas l'effaroucher.

Pour finir, force est de faire cette constatation susceptible d'intéresser les étudiants venus écouter en particulier cet exposé nôtre, au sein du **Centre d'Etudes Stratégiques**: La guerre civile espagnole, en dépit de son caractère interne ou domestique, n'en demeure pas moins une situation belliqueuse à part entière, et en tant que telle, elle a ouvert la voie à une libération possible du Maroc Khalifien, par le biais d'une autre guerre: L'organisation d'un soulèvement militaire contre Franco au Rif. C'est à croire qu'à chaque fois qu'un conflit d'importance se déclare dans la "métropole", les "possessions d'outre-mer" entendent profiter de l'occasion pour se libérer, armes à la main, de la présence coloniale. Les forces de l'Etat-colon, accaparées par ailleurs, ne pouvaient pas ne pas se relâcher dans les "colonies".



KEYNESIANISME, MONETARISME ET NOUVELLE ECONOMIE CLASSIQUE FACE AU PROBLEME DE LA STAGFLATION *

Ahmadou Lô GUEYE **

Selon une formule heureuse¹ : "Tout ce qui est fondamental est micro-économique, tout ce qui est important est macro-économique". La micro-économie détient la réponse au pourquoi des choses, la macro-économie possède la clé du comment. Dichotomie extrêmement positive qui aura mis plusieurs siècles à émerger et qui doit naturellement sa révélation, à l'œuvre de Keynes.

La micro-économie traite du fondamental en ce sens qu'elle s'intéresse aux décisions individuelles, qui sont les véritables éléments actifs de la vie économique. La macro-économie manipule l'important puisqu'elle travaille sur des rapports entre grandeurs globales, se rapportant à l'ensemble de la collectivité, c'est-à-dire les agrégats. Mais ce qui est intéressant et neuf c'est que, convaincu de l'existence d'une rupture méthodologique micro/macro, on en parvienne à mobiliser les différents moyens de la franchir.

Unaniment, les travaux se sont aujourd'hui orientés dans la seule voie logique, celle qui va des comportements individuels pour aboutir aux

* Cet article a bénéficié des commentaires éclairés de Frédéric Poulon, ainsi que des participants au stage de préparation organisé par l'Université de Bordeaux IV tenu à Bordeaux en septembre 2001. L'auteur reste cependant seul responsable d'éventuelles erreurs.

** Chef du département d'Economie, UFR des sciences économiques et de gestion, Université de Saint-Louis (Sénégal).

¹ Cette formule définitive, mais au fond très juste, est de S. C. Kolm., "La théorie de la courbe inflation-chômage", *Revue Economique*, mars 1970.

relations globales. C'est-à-dire à la recherche des fondements micro-économiques de la macro-économie².

S'intéresser donc aux relations qui peuvent s'instaurer entre le keynésianisme, le monétarisme et la nouvelle macro-économie classique est désormais nécessaire. Aussi si l'environnement des années 90 est caractérisé par la mondialisation de l'économie et de la concurrence, l'évolution galopante des technologies, la montée de la complexité et de l'incertitude, les trente dernières années le précédant restent en effet marquées par la quasi-simultanéité de ces phénomènes dont la durée et la généralisation se sont avérées sans précédent. Le keynésianisme a été dominant dans les années 60. Le monétarisme dans les années 70 et la nouvelle économie classique dans les années 80. Elles procèdent les unes des autres par opposition. Leur pierre d'achoppement a été le phénomène de stagflation. Le keynésianisme a été vaincu par le monétarisme qui à son tour a à faire face à la nouvelle école classique. Problématique sans doute passionnante mais qui impose, de façon dérobée, l'hypothèse d'une répartition en deux temps successifs.

1) La rivalité keynésianisme - monétarisme

Centrer l'analyse sur la dimension unique d'un phénomène, chercher une cause première d'où découlerait toute l'explication, c'est assurément appauvrir considérablement la réalité. En revanche, proposer un corpus d'explication unifié faciliterait la compréhension et trouverait sur le chemin une certaine adhésion. Vue sous cet angle, la théorie keynésienne fonctionnerait de la même façon que le slogan politique. Elle caricature, frappe l'imagination et conquiert l'esprit. Ce qui explique sans doute le succès retentissant qu'elle a ne cesse d'enregistrer.

Mais pour être efficiente, la théorie ne doit pas procéder essentiellement du besoin de convaincre, la réelle finalité étant d'expliquer. La thèse keynésienne est donc contrainte, pour être retenue ici, d'avoir un fort pouvoir explicatif à défaut d'offrir une large appréhension du phénomène. Elle sera alors, par nature, analytique.

² Approche qui reçut une impulsion décisive, à partir des années 70, grâce à E. S. Phelps, R. W. Clower, A. Leijohnufvud.

Toutefois, il va y avoir quelque anachronisme à vouloir rapprocher le nom de Keynes et le qualificatif *monétariste* apparu en 1968, sous la plume de Karl Brunner, dans un article historique de la *Federal Reserve Bank of Saint Louis Review*. Il va y avoir aussi un paradoxe, en ce sens que le monétarisme s'est, dès l'origine, déclaré en complète hostilité avec le keynésianisme : Friedman, le *pape* du monétarisme, s'est toujours montré viscéralement anti-keynésien. Mais un autre monétariste, Allan H. Meltzer³, publie en 1988, une analyse plus mesurée du monétarisme keynésien dans laquelle il déclare éprouver somme toute envers lui une certaine sympathie : en le lisant intégralement, il a vu envers lui un précurseur du monétarisme en raison de sa découverte que *la monnaie est la clé de la compréhension de toute l'économie* et de son attachement, au moins dans la première partie de sa carrière, à la *théorie quantitative de la monnaie*.

La thèse monétariste, grâce à sa cure de jouvence reçue à l'Université de Chicago, apparaît comme le prolongement contemporain de la théorie quantitative de la monnaie qui établit une relation macro-économique directe entre le niveau de la masse monétaire, le niveau de l'offre de biens et de services ainsi que le niveau général des prix. De cette relation on peut en déduire que les variations de la masse monétaire n'ont d'influence que sur l'évolution du niveau général des prix, et donc sur la valeur nominale des grandeurs les plus importantes de l'économie. L'apport essentiel du monétarisme à la théorie quantitative de la monnaie réside dans le fait qu'il s'agit d'un approfondissement des relations de court terme. Les variations de la masse monétaire provoquant avec bien sûr des délais d'ajustement assez brefs, une modification de l'activité économique qui aurait elle-même précédé de quelques mois une modification des prix.

Dans une histoire monétaire des Etats-Unis, Milton Friedman, à qui l'on doit le renouveau de l'analyse monétariste du XX^e siècle, montre avec Anna Schwartz que la relation monétariste existant entre la quantité de monnaie et les prix est empiriquement fondée. Le taux de progression de la masse monétaire atteint son maximum un an au moins avant le sommet de chaque cycle économique et son minimum bien avant le point le plus bas de chaque cycle. Même s'il y a toujours des fluctuations non négligeables dans

³ Meltzer, A. H., "Keynes's Monetary Theory. A Different Interpretation", Cambridge University Press, 1988.

les décalages entre les variations monétaires et les points de retournement des cycles économiques.

Friedman et Schwartz conclurent alors que les idées keynésiennes devant les faits historiques manquent de robustesse. Mais si l'on admet que cette critique de la théorie keynésienne de l'inflation est trop savante pour être prise au sérieux, l'examen des faits récents devrait pousser à l'abandon partiel de cette thèse. La stagflation, nom donné à une situation qui allierait inflation et chômage chronique, constituerait une hypothèse irrecevable pour l'analyse keynésienne. Et pour sauver la situation, on peut raisonnablement soutenir que la théorie keynésienne n'interdit qu'une forme de stagflation. Car il y a, en théorie, *chômage* et *chômage*, *inflation* et *inflation*. Ce que Keynes dit, c'est qu'un gap inflationniste par excès de demande ne peut être également un gap déflationniste avec insuffisance de demande. Ce que les disciples traduisent scrupuleusement par l'impossible coexistence d'inflation due à un excès de demande et de chômage provoqué par une insuffisance de demande. Mais ceci n'empêche pas, par exemple, qu'une inflation technique comme une hausse de la fiscalité indirecte côtoie un chômage structural comme le chômage frictionnel. La cohérence⁴ interne de la théorie keynésienne sera ainsi préservée mais la cohérence externe reste à jamais sacrifiée. La stagflation sévit en Afrique depuis plusieurs années. Le cadre keynésien ne peut plus résister. Il vole en éclat.

Il s'ensuit alors que si la politique conjoncturelle⁵ qui est la seconde béquille de la thèse monétariste, constitue une acquisition précieuse dont il faudra savoir gré à l'analyse keynésienne, en matière d'inflation elle ne peut qu'être insuffisante, voire même dérisoire, tant qu'elle n'est pas toujours mise au service d'un dessein plus réaliste et plus efficace. Or, il y a une constance dans les politiques anti-inflationnistes menées en Afrique depuis plusieurs années. C'est celle de l'usage prépondérant de la politique conjoncturelle dans sa forme la plus dégénérée : le contrôle direct des prix. De plan de stabilisation en engagements de stabilité, de contrôle des programmes en contrats anti-hausses, d'accords de programmation en

⁴ Les 10% de hausse du niveau général des prix que nous avons l'habitude de connaître ne peuvent en aucun cas être réduits à quelque explication technique, pas plus que les 5% de chômeurs ramenés au seul problème des mutations structurales.

⁵ La théorie keynésienne supportant plutôt la politique budgétaire.

engagements de modérations, du blocage des marges en blocage des prix, le régime des prix tire sa source légale de la fameuse dévaluation de 1994. Depuis lors, on ne peut plus dénombrer les rencontres s'y référant et toujours organisées sous la houlette des institutions internationales. A la lumière des résultats déjà obtenus, l'inefficacité d'une politique si obstinément et si pauvrement conjoncturelle ne fait plus guère de doute.

La preuve de ce que nous avançons apparaît donc à l'évidence. Facile et peu élégante : tous les essais de politique économique allant dans ce sens ont pratiquement échoué. La crise de 1929 qui marque un arrêt dans la progression des idées monétaristes n'est en effet qu'une manifestation de cette baisse des prix. C'est désormais la déflation qui devient un problème et non plus l'inflation. Or dans ces conditions, toutes les solutions monétaristes traditionnelles qui préconisaient de lutter l'inflation en limitant le processus de création monétaire sont dépassées. La théorie quantitative de la monnaie ne prévoit en effet aucune réaction particulière de la demande de monnaie suite à une modification du niveau du taux d'intérêt. La demande de monnaie est verticale dans le plan (revenu national, taux d'intérêt), la politique budgétaire ne peut s'avérer qu'inefficace.

1.1) Le keynésianisme est vaincu par le monétarisme

Il y a en effet, au seuil des années vingt, deux versions distinctes de la théorie quantitative : celle de l'Américain Irving Fisher qui est la plus répandue, et celle de Marshall. Dès 1911, dans son ouvrage intitulé *Le Pouvoir d'achat de la monnaie*, Fisher a rendu célèbre sa fameuse équation des échanges, dont la formulation la plus simple est $MV = PT$, où M est la quantité de monnaie, V sa vitesse de circulation, P le niveau moyen des prix, et T le volume global des transactions. Et se situant dans une perspective à long terme, Fisher considère que V et T sont stables. En conséquence, toute augmentation de la quantité de monnaie en circulation conduirait à une augmentation proportionnelle du niveau moyen des prix. En d'autres termes, si M augmentait de 5%, après une certaine période k , P augmentera également de 5%.

Formé par Marshall, Keynes adhère pleinement à la version cambridgienne, qui était moins connue à l'époque. La pensée classique marshallienne était pendant longtemps l'objet d'une simple transmission orale.

Marshall avait négligé de la publier. A la base en effet, on supposait que les habitants d'un pays souhaitent conserver en monnaie un montant de *pouvoir d'achat* correspondant à une proportion donnée de leur *revenu réel*. Ce qui voudrait dire qu'à revenu réel inchangé, le pouvoir d'achat en réserve sera représenté par un montant fixe *d'encaisses réelles M/P*. *M* et *P* ne pouvant, dès lors, que suivre une variation proportionnelle, comme dans l'équation de Fisher, ci-dessus.

C'est donc à la situation des Etats-Unis, économie toujours dominante et susceptible de s'inscrire durablement sur les trajectoires d'une politique réellement autonome, qu'il va falloir encore se référer pour découvrir les étapes d'une remise en cause, à vrai dire fort hésitante, de ce keynésianisme. Jusqu'à la fin des années 70 en effet, la conjoncture économique américaine demeurait conforme à l'interprétation keynésienne. Aussi si la hausse des prix s'est accélérée jusqu'à atteindre la barre symbolique des 5% en taux annuel, c'est surtout parce que la politique des revenus avait du mal à contenir à l'époque la forte pression salariale consécutive à un taux de chômage jamais enregistré dans le pays avec moins de 3% de la population active. Et en 1969, pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, on assiste à une montée concomitante de l'inflation et du chômage. Situation qui sera par la suite, qualifiée de stagflation.

L'administration républicaine, qui venait à peine de s'installer, adopta en réaction sous l'influence de l'école de Chicago une sorte de *monétarisme strict*. S'ensuivent alors un blocage de la progression de la masse monétaire et un excédent des finances publiques. Retournement qui entraîne une remontée spectaculaire du chômage tandis que le taux d'inflation ne subit qu'une régression d'un demi - point en pourcentage. Le Président Nixon sort alors de sa réserve et prononce la formule célèbre : "Maintenant, nous sommes tous keynésiens !", et son administration fait volte-face. C'est le retour au vrai contrôle des prix et des salaires avec d'abord une baisse sensible des taux d'intérêt, une exécution ensuite à nouveau du budget en déficit et enfin une libéralisation du dollar de toutes les contraintes extérieures avec en particulier la suspension de sa convertibilité en or à compter du 15 août 1971. Bref, la politique des revenus venait d'être renforcée.

Si la croissance repart jusqu'au premier choc pétrolier, les résultats enregistrés sur le chômage n'en sont pas moins décevants qui subit à nouveau une régression tandis que l'inflation continue à monter. La crise de l'énergie battant son plein avec un premier record de plus de 10% de hausse des prix et près de 8% de taux de chômage en 1974 vient aggraver la situation. Le désarroi face à la crise conduit à une période d'hésitations face à la stratégie à adopter entre les deux chocs. Et lors de la prise de fonctions du Président Ford, la priorité est d'abord accordée à la lutte contre l'inflation, tandis que les taux d'intérêt sont sensiblement relevés et le déficit public réduit. D'où une hausse des prix de 5% seulement en 1976 et un taux de chômage au-dessus désormais des 8%.

Si la courbe de Philips demeure ainsi toujours confirmée, son déplacement vers le haut paraît moins manifeste en raison de l'existence de taux d'inflation et de chômage excessivement élevés. Autrement dit, même lorsque les autorités décident de s'engager dans une nouvelle politique de relance, seul le taux de chômage peut être réduit mais toujours au prix d'une hausse de l'inflation. C'est dire donc que toute velléité de reprise dégénérera immédiatement en une inflation accrue, lors même que des marges de sous-emploi subsistent, tandis que toute politique de stabilisation aura comme conséquence une progression rapide du chômage, sans pour autant que la stabilité monétaire soit retrouvée. Le même phénomène a été aussi observé en Europe, notamment au Royaume-Uni et en France qui devraient nécessairement assumer la contrainte extérieure du rééquilibrage de la balance des paiements dès que le différentiel d'inflation ne leur était plus favorable.

Dans ce contexte d'échec, les critiques face aux stratégies keynésiennes ne manquent pas d'être virulentes, et deviennent même insoutenables lorsqu'on les examine davantage au niveau macro-économique, terrain habituel de l'analyse des politiques de régulation. Dès la fin de 1979 en effet, les Etats-Unis et le Royaume-Uni s'engagent dans une toute autre stratégie, avec comme volonté affirmée dans les deux cas, de rompre d'abord avec plusieurs décennies de politique monétaire keynésienne par les taux d'intérêt au profit d'une action directe sur la quantité de monnaie en circulation, de limiter ensuite le rôle des finances publiques par une réduction simultanée des prélèvements fiscaux et des dépenses de l'Etat afin

de donner un nouveau dynamisme à l'initiative privée, et enfin d'encourager cette dernière par une sorte de déréglementation systématique prenant en compte les relations sociales.

Curieusement, alors que la nouvelle idéologie que certains désigneront par la *révolution conservatrice* rompt nettement avec la tradition social-démocrate qui s'était elle-même nourrie du *keynésianisme d'après-guerre*, la potentialité inflationniste⁶ que crée la croissance aurait plutôt tendance à s'infléchir. Que s'est-il donc passé ?

Dans le domaine monétaire, on assiste contrairement aux prévisions des monétaristes eux-mêmes, à une montée des taux d'intérêt à des niveaux jusque - là inconnus, et aboutissant finalement à un spectaculaire processus de désinflation. Dans le domaine budgétaire, les résultats auxquels aboutissent ces nouvelles orientations sont plutôt décevants et contrastés. Ainsi même si le Royaume-Uni a quasiment réussi à faire disparaître du secteur public le besoin de financement, les réductions d'impôt consenties par l'administration américaine, faute d'être accompagnées d'une limitation aussi significative des dépenses publiques, finiront par engendrer un déficit record du produit national en pourcentage.

L'aspect événementiel de la rupture est donc l'installation durable de la stagflation, absolue ou relative⁷. Il n'y a plus de nécessité entre croissance et inflation, il n'y a même plus de corrélation. La conséquence au niveau de la politique économique est de taille. Les plans de refroidissement restent bredouilles, aussi longtemps et aussi sévères soient-ils. Ils ne peuvent que mettre en danger l'organisation sociale et en lumière l'impuissance des autorités centrales. En luttant contre l'inflation uniquement, on se trompe désormais de combat, non pas en raison de sa prétendue utilité, mais simplement parce qu'elle est à l'heure actuelle inéluctable dans le cadre socio-économique qui est le nôtre. Si action il doit y avoir donc, ce ne peut

⁶ Car l'augmentation du rythme de croissance se double d'un fort développement des investissements de substitution. Dans les termes de notre analyse, l'impact inflationniste de l'intensification du processus de production est contrebalancé par celui déflationniste de l'accélération du cycle.

⁷ En France, la croissance n'a pas été totalement supprimée mais considérablement réduite: 1975 a été la seule année de récession (taux de croissance négatif du PNB).

être qu'une action profondément structurale; entreprise coûteuse, longue, dangereuse, dont l'opportunité doit être sérieusement pesée.

Toutefois, en dépit d'un discours radicalement anti-keynésien, on doit noter que la nouvelle dynamique américaine s'est accompagnée d'un effet expansionniste considérable des finances publiques, proportionnellement beaucoup plus intéressant encore que pendant la *New Economics* des années soixante. Aussi, même si les taux d'intérêt réels sont toujours élevés, compte tenu de la désinflation, c'est tout de même la baisse significative des taux d'intérêt nominaux qui aura retenu l'attention notamment par la reprise de la consommation et des dépenses de logement des ménages, à la fin des années quatre-vingt. Le keynésianisme n'est donc pas aussi moribond qu'on aurait dû le penser même s'il a été supplanté par le monétarisme. L'échec devant la stagflation est à la fois empirique et théorique et il devient d'ores et déjà plus intéressant de voir par quelles voies pourra être consolidée la sortie de crise.

1.2) Le triomphe du monétarisme

Avec les années 70, le modèle keynésien montre ses limites. Les politiques de soutien de la demande éprouvent les pires difficultés à relancer la croissance et se traduisent finalement par une forte montée de l'inflation. Le discours libéral revient en force, d'autant que l'intégration croissante des économies nationales se fait sentir au niveau des échanges commerciaux. La hausse des prix du pétrole déclenche en 1973 une spirale de hausse des prix qui culminera avec le second choc pétrolier à la fin des années 70. Les entreprises, confrontées à une augmentation de leurs coûts, subissent des diminutions de marges et de profits. Ce qui provoquera une chute de l'investissement et de la croissance.

Tandis que les salariés réclament de plus fortes hausses de salaires et refusent de se retrouver avec un pouvoir d'achat amputé. L'inflation perd alors tout attrait dans cette configuration et ne peut plus être le moyen de soutenir la croissance. Elle deviendrait même l'ennemi numéro un dans d'autres économies plus intégrées qui devraient désormais surveiller en priorité l'évolution des prix et du taux de change. La lutte contre l'inflation apparaît alors comme l'un des objectifs majeurs de la politique économique dans les années 80.

Cette conclusion inconfortable va encore être noircie par la célèbre étude⁸ de Philips qui aura déjà atteint dans les années 60 une rare audience et conclût que si l'on veut moins de chômage, c'est au détriment de plus d'inflation; et réciproquement. Autrement dit, inflation et chômage sont simultanés, et l'alternance keynésienne ne peut plus être qu'une composante dans les degrés d'intensité.

Toutefois, lorsque l'analyse philipsienne est apparue en contradiction avec la réalité économique des années 60 et 70, la théorie quantitative, associée au monétarisme, a connu un net regain de faveur. La théorie quantitative de la monnaie et le postulat de neutralité ont été sévèrement répudiés par l'analyse keynésienne et la synthèse néoclassique, au moins lorsqu'il y avait chômage. C'est-à-dire dans la partie inférieure de la courbe d'offre agrégée. Et même si tous les économistes ne se sont pas associés à cette attaque contre l'analyse classique, la théorie quantitative continua toujours d'occuper l'attention particulière des économistes de l'Université de Chicago : Friedman, Schwartz, Brunner, Meltzer.

Définir le monétarisme n'est pas chose facile même si en général les deux traits qui suivent peuvent principalement permettre d'en préciser la teneur. D'une part, les monétaristes se situent à moyen terme dans un schéma walrasien. Ce qui veut dire qu'il y a non seulement équilibre des marchés, mais qu'on est en présence d'une courbe d'offre agrégée qui sera verticale. D'autre part, selon les tenants de cette école, la monnaie joue un rôle fondamental dans la détermination des prix et revenu nominal. Enfin, pour que les choses ne prêtent à aucune ambiguïté, notons que

⁸ En fait, A. W. Philips, dans son célèbre article : "The relation between Unemployment and the Rate of Change of Money Wages Rates in the United Kingdom 1861-1957", n'avait que comparé le pourcentage de sous-emploi et celui de variation des salaires. Plus le sous-emploi est important et plus les variations de salaires sont faibles, et réciproquement. Mais la théorie de l'inflation par les coûts aidant, certains ont étendu le propos à la comparaison des taux de chômage et des taux d'inflation. Dans la plupart des pays occidentaux et notamment en France, cette relation ne tarda pas à s'obscurcir. Les théoriciens avancèrent alors qu'il y avait non seulement relation inverse mais que cette relation elle-même évoluait au cours du temps. Mais si le raisonnement est intelligent (voir par exemple S. C. Kolm, "La théorie de la courbe inflation - chômage", *Revue Economique*, mars 1970 et J. P. Laffargue, "Liaison entre le taux d'inflation et le taux de chômage", *Revue d'Economie Politique*, Janvier 1971) et les démonstrations élégantes, la démarche est suspecte.

contrairement aux classiques, mais comme Keynes, les monétaristes raisonnent *ex ante* à un niveau relativement agrégé.

Lorsque l'analyse réussit à échapper à cette faute méthodologique et se réfugie dans un système explicatif cohérent, une curieuse unanimité, alors, se noue. Si la distinction entre le moyen terme et le court terme demeure *ex post* au centre de l'analyse monétariste, l'école s'insurge néanmoins vigoureusement contre la démarche stagflationniste qui insiste sur l'intégration du taux d'inflation de la période précédente comme l'une des variables explicatives à la relation de Philips. Même si cette variable permet de prendre en compte l'effet de l'indexation des salaires aux prix. Ce qui est neuf et intéressant ici, c'est l'évolution du salaire anticipé qui est déterminant dans les comportements sur le marché du travail et non celle du salaire nominal comme le présuppose la théorie keynésienne. La courbe de Philips qui en découle serait alors une courbe augmentée des anticipations et l'instabilité observée proviendrait naturellement de l'instabilité des anticipations.

De tout ceci Friedman conclut alors sans hésitation que si les anticipations sont adaptatives, l'inflation réalisée se confond avec l'inflation anticipée, de sorte que la relation de Philips à long terme s'avère verticale en raison du comportement des agents économiques qui ne cessent de se tromper. Autrement dit, le taux de chômage qu'il qualifie de naturel devient indépendant du taux d'inflation. Le message⁹ des monétaristes est donc clair et peut se résumer dans les termes suivants : si la masse monétaire croît à un taux relativement constant, l'arbitrage inflation - chômage disparaît et le taux de chômage qui va prévaloir dans l'économie est le taux de chômage naturel. En d'autres termes, si les pouvoirs publics s'engagent dans une nouvelle politique de réduction du taux de chômage, ils doivent surtout

⁹ Comment s'explique leur caractère adaptatif, ont une certaine inertie, les agents économiques vont aussitôt se mettre au travail car considérant la hausse des salaires nominaux comme étant une hausse de salaires réels. Et pour autant, le chômage se réduit conformément à la courbe de Philips. Mais comme à long terme, les agents économiques savent que la hausse des prix diminuera leur salaire réel, de sorte que l'offre de travail diminue, il en résulte que le chômage ne pourra retrouver que son niveau initial. L'économie change alors de courbe de Philips qui a tendance à se déplacer vers le haut. En d'autres termes, la courbe de Philips reste verticale à long terme.

contrecarrer les anticipations formulées par les agents économiques, par exemple une accélération¹⁰ de la création monétaire.

Rien n'assure, bien entendu, que cette situation soit éternelle. On peut très facilement imaginer une politique économique moins favorable aux entreprises, les conduisant à être perdantes au jeu social qui consiste à sauvegarder son revenu réel. Et avec déjà l'émergence de la nouvelle macro-économie classique, Barro (1974), Lucas (1972), Muth, Sargent et Wallace (1975), point n'est besoin d'insister plus longuement sur les faits majeurs dont il fallait jusqu'ici se rendre compte.

2. Le monétarisme et la nouvelle économie classique

Introduire une hypothèse dans une recherche scientifique c'est restreindre le champ exploré par cette recherche, cela afin d'éviter des investigations inutiles et d'aboutir à des résultats mieux déterminés, quoique évidemment avec le risque de choisir une mauvaise voie, c'est-à-dire de se tromper. Or, les résultats auxquels nous sommes confrontés depuis le début de ce travail seraient aujourd'hui beaucoup trop pauvres en l'absence d'hypothèses restrictives provenant de la connaissance des réalités macro-économiques. Cette connaissance elle-même tire parti de l'hypothèse des anticipations rationnelles. L'hypothèse d'anticipations rationnelles postule non seulement que les agents économiques ont des comportements maximisateurs, mais qu'ils prévoient correctement l'évolution de l'économie, quelle que soit la période envisagée. L'idée d'anticipations rationnelles serait donc indissociable de celle d'équilibre¹¹.

¹⁰ Remarque qui justifie que les thèses friedmaniennes soient souvent qualifiées d'*accélérationnistes*.

¹¹ Comme à tout instant les plans prévus se réalisent, personne n'est incité à en modifier le contenu, du moins tant qu'il n'y a pas de facteur exogène qui vient perturber l'évolution prévue. Si on exclut ce genre de perturbation, les anticipations rationnelles sont appelées prévisions parfaites. D'ailleurs, lorsque les agents font des prévisions, ils ont en tête un modèle, c'est-à-dire une représentation schématique simplifiée de la réalité. Du coup, supposer que les anticipations sont rationnelles, c'est supposer que ce modèle s'avère être juste. Ce qui ne sera possible que si tous les agents composant l'économie font appel au même modèle, dont leurs actions permettent la réalisation. Ainsi, dans l'hypothèse d'anticipations rationnelles, les croyances des agents concernant le vrai modèle de

Lorsqu'une hypothèse réussit à s'imposer, elle ne peut qu'être dotée d'une forte cohérence, critère premier de tout travail scientifique. Encore faut-il en théorie macro-économique nuancer cette qualité de cohérence.

Si la cohérence interne, c'est-à-dire la logique propre, est nécessaire à l'acceptation d'une théorie d'ensemble, la cohérence externe, son aptitude à rendre compte des phénomènes observés, est toujours partielle, partielle et rapidement périssable. Et à cet égard, les deux explications en faveur : monétarisme et nouvelle économie classique, sont admirables. La critique sur le plan de la cohérence externe est aisée à mener et a déjà fourni une abondante littérature. Ce chapitre se contentera ici, de les égratigner car nous avons déjà souligné que le cadre keynésien était incapable d'admettre la situation de stagflation, désormais durablement installée.

2.1) Critique du monétarisme par la nouvelle économie classique

Le concept d'anticipations rationnelles apparaît en 1961 sous la plume de John Muth. Il est repris dans de nombreux travaux dont ceux de Robert Lucas (prix Nobel 1994)¹², Thomas Sargent et N. Wallace.

Ces auteurs supposent que les agents révisent leurs anticipations en tenant seulement compte de leurs erreurs passées, sans utiliser l'information présente dont ils disposeraient. L'hypothèse des anticipations adaptatives se soumet donc mal aux effets prévisibles des politiques économiques dans la mesure où les agents sont censés connaître le fonctionnement de l'économie. Or, et là est l'essentiel, car le courant de la macro-économie classique qui se développe aux Etats-Unis dans les années 70 va maintenant prolonger la remise en cause de la courbe de Philips en lui appliquant l'hypothèse des anticipations rationnelles. C'est pour cette raison que nous avons été si

l'économie jouent un rôle décisif. Hypothèse qui reporte donc le problème de la formation des anticipations sur celui des croyances. Notons enfin que dans les équilibres avec anticipations rationnelles, il y a une sorte d'aller-retour entre le présent et le futur, les choix présents engendrant les états futurs, qui eux-mêmes conditionnent les choix présents.

¹² Lucas, R., "Expectations and the Neutrality of Money", *Journal of Economic Theory*, 1972, vol. 4, pp. 103-124.

insistants au cours de l'analyse critique et que nous avons jugé dangereux de commencer par le commencement : définir les concepts.

Il nous reste maintenant à passer à la phase constructive. Mais avant de rompre définitivement les amarres, de quitter le traditionnel pour le nouveau, nous voudrions, en guise de définition, esquisser une analyse comparative entre notre explication et les thèses les plus connues. L'originalité de la démarche aura ainsi les meilleures chances d'être perçue. Pour ce faire, nous prendrons un à un les domaines d'application du phénomène, car s'il y a souvent confusion sur le concept d'anticipations rationnelles, c'est certes que l'abondance des idées qui l'entourent n'est pas clarificatrice mais aussi que l'on ne se rapporte pas toujours au même aspect.

Il existe deux usages de l'expression anticipations rationnelles, se référant l'un aux comportements factuels, l'autre aux modèles théoriques. Selon le premier, les prévisions faites par un agent seraient dites rationnelles si elles tiraient le meilleur parti possible de toute l'information accessible à cet agent. A l'inverse elles seraient adaptatives si elles extrapolaient les évolutions passées. Les deux types d'anticipations se distinguent si l'information publique est crédible et annonce sans ambiguïté un changement d'évolution. Dans la théorie abstraite l'expression anticipations rationnelles a un autre sens. Elle désigne comme nous l'avons brossé ci-dessus un concept d'équilibre s'appliquant à un modèle dynamique dans lequel les valeurs présentes des variables endogènes sont influencées par les prévisions que les agents sont censés faire sur les valeurs futures de ces variables.

Mais il faut surtout rappeler l'usage fait de l'hypothèse dans les années 70 par ceux qui ont prétendu traiter de l'efficacité des politiques macro-économiques à l'aide de modèles extrêmement schématiques. Car beaucoup ont pu conclure que, finalement, la représentation des phénomènes était détériorée par rapport à celle qu'offraient les modèles théoriques supposant des anticipations exogènes mais traduisant par ailleurs mieux les structures du système économique. Fort heureusement ces genres de contributions semblent passés. Ce concept logique a donc joué un grand rôle dans toute la théorie économique moderne. Et appliqué à l'inflation, l'usage permet d'affirmer que l'espérance de l'écart entre la hausse effective et la hausse anticipée des prix est nulle. Ce qui confirme le rejet de la

validité de la courbe de Philips que Friedman acceptait toujours à court terme.

De nombreux éléments interviennent en effet pour rendre floue la liaison existant entre l'écart inflationniste ainsi calculé et le taux de chômage constaté dans la présentation friedmanienne. Car tant que les anticipations ne sont pas révisées, le taux de chômage reste inférieur au taux de chômage naturel. Autrement dit, toute mauvaise anticipation de l'inflation par les salariés se traduira par une baisse du taux de chômage. Or, comme pour la nouvelle macro-économie classique, c'est l'espérance mathématique du taux d'inflation qui est le taux d'inflation anticipée, connaissant le taux d'expansion monétaire, il en résulte que même en courte période une politique monétaire expansionniste ne peut avoir que des effets positifs sur l'emploi. En d'autres termes, là aussi il ne peut pas y avoir de vraies politiques de lutte contre le chômage. Non seulement, l'erreur d'anticipation qui devait permettre de réduire le chômage en courte période disparaîtra et le taux de chômage se maintiendra inexorablement, à son niveau naturel, mais surtout si une telle politique se poursuit, son incidence sur le taux d'inflation sera toujours rationnellement anticipée par les salariés, même en courte période. T. Sargent et N. Wallace, peuvent ainsi soutenir que toute politique monétaire rationnellement anticipée demeurera sans effet, même sur l'emploi en courte période.

Sur cette base factuelle, il est alors possible de bâtir une explication logique, monotone, nécessaire, qui constitue, du moins nous le pensons, la trame de l'inefficacité réelle des politiques économiques. Car, si de ce raisonnement, une seule constatation doit s'imposer, c'est à l'évidence cette conclusion selon laquelle il est vain d'espérer pour les théoriciens des anticipations rationnelles un quelconque effet positif d'une intervention de l'Etat. Effet qui semble entièrement donner raison à la nouvelle macro-économie classique; l'utilisation des anticipations rationnelles leur permettant toujours de conclure à l'inefficacité des politiques économiques. Un représentant important de ce courant est l'économiste Robert Barro qui, en combinant les hypothèses d'altruisme entre les générations et d'anticipations rationnelles, montre qu'il est indifférent pour l'équilibre macro-économique que l'Etat finance ses dépenses en prélevant des impôts ou en s'endettant. La thèse des nouveaux classiques demeurant, en effet,

celle de la neutralité des politiques économiques lorsque les anticipations sont rationnelles. Autrement dit, toute politique de relance budgétaire sera ici sans effet, car les agents rationnels finiront toujours par anticiper la hausse future des impôts destinée à rembourser la dette publique.

Le supplément de revenu procuré par le déficit budgétaire sera aussi épargné afin de faire face à l'augmentation future des impôts. Ce qui fait que l'effet de relance qui devait en découler et que James Buchanan qualifiait, en 1976, de *théorème d'équivalence ricardienne* ne s'y fera finalement pas sentir. L'idée sous-jacente à ce stade est en effet simple. D'après R. Barro (1974), il est indifférent de financer les dépenses publiques par l'impôt ou par l'emprunt au niveau des effets macro-économiques. Idée qui fut déjà avancée au XIX^e siècle de façon nuancée par D. Ricardo¹³.

Barro fonde son argumentation sur les anticipations fiscales des ménages tout en supposant qu'il existe un horizon infini et un comportement altruiste envers les générations futures. Ceux-ci ont intérêt à épargner davantage pour qu'eux-mêmes et leurs descendants puissent faire face à toute éventuelle hausse des impôts qui servira à rembourser les emprunts. Or comme la baisse de l'épargne publique pourra être compensée par la hausse de l'épargne privée due aux anticipations d'impôts, il est évident que les autres dépenses ne seront pas modifiées malgré la hausse du revenu disponible.

L'effet est donc théoriquement indiscutable car même le recours aux titres publics ne servira pas à augmenter la richesse des agents. La valeur des titres demeurera la valeur actuelle des intérêts futurs impliquant de futurs impôts en cas de baisse d'impôts financée par emprunt. En d'autres termes, il n'y aura pas de transfert de charges entre générations. Ce théorème d'équivalence ricardienne est d'ailleurs couramment appelé *théorème Ricardo-Barro*. L'équivalence provient d'un effet négatif direct sur la dépense privée et non d'un effet d'éviction. Les déficits reçoivent leur financement sur le surplus d'épargne sans aucune incidence sur les taux d'intérêt. L'équivalence retrouve ainsi l'idée orthodoxe de l'inefficacité des politiques économiques, notamment en matière d'emprunt. Elle s'inscrit dans

¹³ David Ricardo considérait en effet que le financement du déficit budgétaire par l'emprunt était équivalent à un financement par l'impôt.

la lignée des théoriciens de la nouvelle macro-économie classique qui concluent à l'hypothèse des anticipations asymptotiquement rationnelles.

2.2) Le modèle de la nouvelle économie classique

L'émergence du classicisme comme nouvelle théorie clairement définie doit tout aux interrogations méthodologiques du début des années 70. Lucas¹⁴, Barro, Prescott, Sargent et Wallace prirent une part prépondérante dans l'affirmation de sa spécificité. Le premier en précisa les formes, en substituant une hypothèse d'anticipations rationnelles par la production d'une version radicalisée du monétarisme, à l'hypothèse d'anticipations adaptatives incluse dans le modèle de Friedman. Bref, en réhabilitant la neutralité de la monnaie à court terme. Le deuxième en assura la portée par la thèse de l'équivalence, comme pour mieux pérenniser une attitude scientifique remarquablement mise en valeur par la pensée économique classique, dont David Ricardo fut l'un des principaux artisans. Le troisième usa de son magistère pour marquer avec Kydland¹⁵, selon la théorie du cycle réel, la rupture non seulement avec le keynésianisme, mais aussi avec le monétarisme : La politique économique est inefficace tant à court qu'à long terme. Elle est sans effet majeur sur les variables réelles. Quant au dernier courant, enfin, les chocs monétaires n'auront d'effet réel qu'en l'absence d'anticipation. D'où la thèse de l'inefficacité de la politique monétaire à laquelle ils aboutissent dans leur conclusion.

Mais bien avant que le classicisme ne s'impose en tant que tel, nombre d'analyses en respectaient déjà les canons. Les économistes classiques, notamment de Smith à Ricardo, pratiquaient spontanément de la sorte, comme d'autres écrivent en prose, même si leur doctrine n'était jamais exclusive d'autres approches, ni toujours très rigoureuse. Cette attirance innée du nouvel économiste pour le classicisme doit sans doute beaucoup à

¹⁴ Lucas, R., "Expectations and the Neutrality of Money", *Journal of Economic Theory*, 1972, vol. 4, pp. 103-124.

¹⁵ Kydland, F. E., Prescott, E. C., "Time to build an Agregate Fluctuations", *Econometrica*, november 1982.

la fascination qu'exerce sur les esprits la plus belle construction que les sciences sociales aient à mettre en avant : la *loi de l'offre et de la demande*¹⁶.

L'analyse des courbes d'offre et de demande agrégées donne en effet aujourd'hui une première approximation de ce qu'est la Nouvelle Economie Classique. Et s'il était encore besoin de justifier ces points, pourtant surabondamment étayés, un regard rétrospectif sur leur inspiration micro-économique y suffirait. On a souligné précédemment le rôle éminent tenu par le raisonnement dynamique dans la tâche des modélisateurs des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix et, au-delà, dans les fondements micro-économiques de la nouvelle macro-économie classique. Il serait donc caricatural d'en occulter cet aspect car les courbes d'offre et de demande agrégées ne sont que des instruments heuristiques incapables de rendre compte du comportement maximisateur des individus. En d'autres termes, de telles courbes ne devraient pas être considérées comme révélatrices de relations de stabilité et d'invariance, non plus qu'elles ne pourront constituer les prémisses d'une analyse économique fondée.

Naturellement, il faut maintenant pas mal d'aplomb pour tenir en équilibre sur cette voie déjà lourdement escarpée. D'autant qu'elle va être embouteillée par d'autres, cheminant en sens contraire, qui voient dans les nouveaux classiques des monétaristes armés de connaissances micro-économiques solides. Aussi, la logique élémentaire interdisant que l'on démontre à la fois une proposition et son contraire, les nouveaux classiques adoptent des points de vue largement diversifiés en matière d'analyse monétaire. Si Lucas ouvre la voie d'une neutralité de la monnaie à moyen terme, et d'une *non - neutralité* à court terme, en supposant des anticipations rationnelles, Sargent et Wallace, parviennent dans leurs travaux à l'hypothèse d'une neutralité fragile, même à moyen terme. Quant aux tenants de la théorie du cycle réel, Kydland et Prescott, tout impact à la monnaie, que ce soit à court ou à long terme, serait un épiphénomène. Monétarisme contre Classicisme : l'obstacle épistémologique joue à plein.

¹⁶ Pressentie depuis des millénaires, dégrossie au XVIII^{ème} siècle grâce à Boisguilbert et formulée au XIX^{ème} par Cournot dans le langage mathématique que nous lui connaissons aujourd'hui, la loi de l'offre et de la demande s'impose à l'économiste avec la même intensité que la loi de Newton au physicien ou la loi de Lavoisier au chimiste.

Toutefois, un survol rapide de l'histoire de la pensée économique fait apparaître qu'une partie de la pensée et de la méthodologie monétariste formerait le soubassement de la nouvelle économie classique, et qu'une autre partie serait issue de la théorie classique proprement dite.

Trois points distinctifs permettent de mieux saisir les bases sur lesquelles repose la nouvelle économie classique ainsi que les approfondissements qui l'accompagnent :

1) La nature des agents économiques et des marchés : les décisions économiques¹⁷ sont fondées uniquement sur des facteurs réels, et donc ni nominaux ni monétaires.

2) Les agents, dans les limites de leur information, maximisent en permanence leur satisfaction, avec succès et de façon cohérente. D'où l'existence d'un équilibre général concurrentiel permanent à la *Arrow-Debreu*¹⁸.

3) Les agents prennent leurs décisions sans erreurs systématiques sur les variables lorsqu'ils évaluent leur environnement, ce qui signifie que leurs anticipations sont rationnelles.

¹⁷ Epargne, consommation, investissement par exemple.

¹⁸ Le modèle *Arrow-Debreu* apparaît aujourd'hui comme l'expression mathématique rigoureuse de ce que la théorie micro-économique des prix et de l'allocation des ressources appellerait la concurrence pure et parfaite. Sous certaines hypothèses en effet (prix affichés, système de complétude des marchés, rendements décroissants, absence de coûts fixes, etc.), ce modèle permet de montrer :

qu'il existe au moins un ensemble de prix qui, s'il est affiché permet l'égalisation des offres et des demandes globales de chaque bien;

que si ces offres et ces demandes sont satisfaites pour chaque individu, selon une procédure non précisée, alors l'équilibre qui en résulte est un optimum de Pareto.

En revanche, et c'est là où les choses se sont bloquées, le modèle *Arrow-Debreu* ne dit rien sur :

l'unicité de l'équilibre;

la stabilité de l'ajustement par la loi de l'offre et de la demande;

la façon dont s'effectuent les échanges lorsque des prix d'équilibre sont affichés.

En fait, unicité et stabilité n'ont lieu que dans des cas très particuliers; et le silence du modèle sur la façon dont peuvent se faire des échanges aux prix d'équilibre laisse ouverte la question de la coordination des activités, qu'il est pourtant censé résoudre.

La parfaite flexibilité des prix et des salaires est, avec les anticipations rationnelles, un point essentiel du nouveau classicisme. Car jointes au comportement d'optimisation des agents, ces hypothèses permettent d'aboutir, au plan macro-économique, à la courbe d'offre agrégée de Lucas et, de conclure à l'inefficacité de la politique économique conjoncturelle.

Des trois points retenus, 2) et 3) sont à l'évidence ceux qui singularisent la nouvelle macro-économie classique même si 1) continue encore d'emporter l'adhésion de beaucoup d'économistes classiques. Leur seule considération permettrait aussi de qualifier les modèles de la nouvelle macro-économie classique de walrassiens¹⁹. Ce sont en effet d'élégantes représentations schématiques simplifiées de la réalité telle que conçue par leurs auteurs et non pas telle qu'elle est.

Enfin, sans que personne ne cherche réellement à mettre en cause l'assertion selon laquelle la théorie des anticipations rationnelles a été souvent considérée comme une révolution, les commentaires qui l'accompagnent sont révélateurs d'une compréhension imparfaite du phénomène. Beaucoup demeurent sans fondement et témoignent d'une méconnaissance totale de ce que sont les anticipations rationnelles. Schématiquement, on peut relever deux types de réaction : celle dont le raisonnement est caricatural du fait que l'hypothèse d'anticipations rationnelles impliquerait que les agents ne peuvent se tromper dans leurs prévisions et, celle qui aurait plutôt tendance à remettre en cause en particulier les connaissances exigées des agents dans des modèles avec anticipations rationnelles.

Les critiques de l'hypothèse d'anticipations rationnelles sont donc nombreuses et loin d'être convaincantes. En macro-économie, les travaux des nouveaux économistes²⁰ utilisant l'hypothèse des anticipations rationnelles dominant incontestablement aujourd'hui la réflexion. D'ailleurs,

¹⁹ Puisque la nouvelle macro-économie classique suppose un comportement maximisateur des agents et que ces derniers forment, à l'image de la théorie des jeux, des anticipations rationnelles sur les actions des autres, il apparaît évident que c'est la notion d'équilibre concurrentiel à la *Arrow-Debreu* qui suppose un ajustement permanent des marchés qui s'applique.

²⁰ Lucas, Sargent, Wallace, Kydland, Prescott, Barro, etc.

lorsque l'hypothèse a été appliquée pour la première fois à l'analyse de la courbe de Phillips, la nouvelle macro-économie classique a été qualifiée de monétarisme radical. La courbe d'offre de Lucas ou courbe d'offre agrégée de la nouvelle macro-économie classique démontre clairement la plausibilité de cette interprétation.

3. Conclusion

En guise de conclusion, il suffira simplement de quelques remarques pour faire ressortir la rupture profonde et, éventuellement le prolongement existant entre les propositions normatives inhérentes aux différentes écoles, dégagées dans cet article, et la pratique usuelle en matière de démarche stagflationniste.

1) En définissant le monétarisme comme le prolongement contemporain de la théorie quantitative de la monnaie, les libéraux ont indéniablement saisi une réalité. Mais une réalité taillée à la mesure de leur projet. Toute l'œuvre de Friedman, viscéralement *anti-keynésien*, peut d'ailleurs se comprendre comme une tentative de justification scientifique de ce postulat. La théorie friedmanienne de la demande de monnaie n'est qu'un prolongement des modes de choix de portefeuille keynésiens (Patinkin, 1969). L'appréhension du *contenu théorique du monétarisme* se doit donc d'être d'inspiration libérale, puisque telle est sa raison d'être. C'est en suivant le réquisitoire prononcé à son encontre par les keynésiens que l'on pourra en avoir un premier aperçu.

2) Toute théorie puise ses certitudes dans un champ d'investigation; lui-même engendré par un processus de connaissance particulier. Le monétarisme, dont Friedman a précisé les contours, fonctionne à l'intérieur du criticisme classique. Le keynésianisme, dont Keynes jette les fondements, se développe quant à lui au sein d'un paradigme²¹ véritablement révolutionnaire.

²¹ Le terme *paradigme* vient de la philosophie des sciences. C'est la transcription d'un mot grec signifiant *exemple, modèle*. En passant par la philosophie des sciences, le sens s'est magnifié. Un paradigme peut se définir comme le modèle de tous les modèles d'une

Le terme monétarisme repose sur une définition de Karl Brunner (1968) formée de trois principes, dont deux trouvent leurs origines dans les interprétations du paradigme keynésien, le dernier venant en combler le creux.

Le premier axiome pose que *"les impulsions monétaires sont déterminantes dans les variations de la production, de l'emploi et des prix"*. Le deuxième, corollaire du précédent, insiste sur le caractère *"évolutif de la masse monétaire conçue comme étant l'indice le plus sûr pour mesurer l'impulsion monétaire"*. Quant au dernier, il précise les qualités du bien-fondé d'une politique monétaire restrictive que la banque centrale doit retenir à l'exclusion de toutes autres : le contrôle de l'évolution de la masse monétaire au cours des cycles économiques.

Il suffit donc de relire cette définition pour constater qu'elle véhicule une double affirmation : d'une part, le maintien d'une souveraineté assurée par l'Etat; d'autre part, l'instauration d'une autorité provenant d'une banque centrale jugée indépendante. Ce double trait constitue aujourd'hui l'hypothèse cruciale sur laquelle se développe le clivage²² qui est encore au centre des débats politiques. En d'autres termes, l'opposition devant naturellement exister entre les gouvernements et les banques centrales s'est finalement cristallisée autour des débats entre monétaristes et keynésiens.

3) Mais avant de revenir sur la problématique monétarisme/keynésianisme, nous voudrions rapidement la rapprocher d'une autre coupure méthodologique, qui naturellement ne va rien avoir de dialectique. La logique dont usent les tenants de la nouvelle école keynésienne²³ n'accorde pas à la négation le droit de connaître. C'est au

même famille ou, si l'on préfère, comme une théorie proposée en exemple à une multitude de disciples. A cet égard, la *Théorie générale* mérite bien le nom de paradigme, même si l'on peut croire que Keynes aurait récusé ce terme un peu pompeux, propre à le statufier et à le figer dans sa théorie.

²² D'un côté, le keynésianisme et sa politique expansionniste avec comme instrument d'action la politique budgétaire, de l'autre, le monétarisme et sa politique restrictive avec comme instrument d'action la politique monétaire stricte.

²³ Les principaux représentants de l'école du déséquilibre sont, outre Clower et Leijonhufvud, des économistes de langue française tels E. Malinvaud, J. - P. Benassy et J. Drèze. Mais la nouvelle école keynésienne dont l'apport essentiel est intervenu à la fin

contraire son pouvoir de répondre aux critiques des économistes néoclassiques, reprochant aux keynésiens l'absence des fondements micro-économiques de la macro-économie, qui est à l'œuvre. En accablant le keynésianisme, les néoclassiques cherchent simultanément à disqualifier l'adversaire et à démontrer le bien-fondé de leur propre position. Telle était, selon Clower²⁴, l'essence de la contre-révolution keynésienne menée par le nouveau courant apparu dans les années 1960

4) Cette section apporte un autre résultat, lui aussi négatif, spécial, mais révélateur. Si la croissance des salaires nominaux s'avère toujours d'après la courbe de Phillips (1958) comme une fonction décroissante du taux de chômage, et si des keynésiens comme P. Samuelson l'ont par la suite utilisée pour soutenir l'idée d'une liaison inverse entre l'inflation et le taux de chômage, l'idée d'une telle politique économique ne manque pas d'enregistrer des incidences non négligeables sur le marché du travail, et par conséquent reçoit de la part des monétaristes les critiques les plus sérieuses.

Les monétaristes disent non à la démarche stagflationniste dont l'un des objectifs est d'intégrer le taux d'inflation de la période précédente comme variable explicative à la relation de Phillips. En fait, pour Friedman et ses disciples, l'arbitrage inflation - chômage ne peut exister qu'à court terme en raison des retards dans les anticipations. Mais à long terme, il disparaît car l'équilibre tendra toujours vers le taux de chômage naturel. D'ailleurs, avec la stagflation et les chocs pétroliers des années 70, la relation de Phillips avait complètement disparu, pour finalement ne resurgir qu'à partir des années 80, avec la désinflation consécutive à la montée du chômage.

Au fond, la thèse de l'arbitrage inflation - chômage peut être appréhendée de deux manières différentes, dont l'une comporte une bonne nouvelle et l'autre une mauvaise nouvelle. La première est de dire que cet arbitrage est aujourd'hui bien établi en économie. Il demeure même un des

des années 70 est constituée avant d'économistes américains, parmi lesquels on peut citer G. Akerlof, O. Blanchard, S. Fisher, G. Mankiw, J. Stiglitz.

²⁴ Clower, R. W., "The Keynesian Counterrevolution : An Appraisal", in F. H. Hahn et F. R. Brechling (eds), *The Theory of Interest Rates*, London, Macmillan, 1965.

principes de l'économie dans la seconde édition du manuel²⁵ de Gregory Mankiw. La base théorique de cet arbitrage est, en outre, bien expliquée pour être comprise et acceptée. Mais un autre argument souligne les limites de cette appréhension. La courbe de Phillips ne correspond absolument pas en effet à la réalité standard stylisée des effets dynamiques de la politique monétaire, selon laquelle les chocs monétaires influent sur l'inflation de façon progressive et décalée dans le temps. Et comme l'a souligné avec force Gregory Mankiw²⁶, la soi-disante courbe de Phillips néo-keynésienne, séduisante sur le plan théorique, s'avère en fin de compte un échec. Autrement dit, la mauvaise nouvelle est que la relation dynamique entre l'inflation et le chômage demeure mystérieuse.

5) Pourtant, si le débat scientifique semble aujourd'hui tranché en faveur d'une rupture entre keynésianisme, monétarisme et nouvelle économie classique, il s'en faut de beaucoup que ce consensus ait un fondement rationnel. En effet, tous les arguments évoqués plus haut, aussi bien ceux qui dénoncent la contradiction que ceux qui réfutent cette accusation, ont la propriété commune de manquer leur cible. La thèse des nouveaux classiques, qui joue dans ce débat un rôle central, a sans doute le mérite d'énoncer clairement un problème. Le malheur est qu'il ne s'agit pas du problème posé et partagé par tous les économistes. D'un côté, Robert Lucas et Thomas Sargent (1978)²⁷ ne cessent d'affirmer dans leur manifeste *After Keynesian macroeconomics* que l'effondrement de la courbe de Phillips simple dans les années 70 démontrait sans ambiguïté la faillite du paradigme keynésien dominant. A l'opposé, Alan Blinder (1997)²⁸, après avoir remarquablement introduit les anticipations adaptatives et les chocs sur l'offre dans l'analyse de la courbe de Phillips modifiée parle de *petit secret bien propre* de la macro-économie.

²⁵ Mankiw, N. Gregory., "Principles of Economics", 1998, Fort Worth, TX : The Dryden Press.

²⁶ Mankiw, N. Gregory., "The inexorable and mysterious tradeoff between inflation and unemployment", *The Economic Journal*, Vol. 111, n0. 471, 2001.

²⁷ Lucas, Robert E. Jr. Et Sargent-Thomas J., "After Keynesian macroeconomics". In *After the Phillips Curve . Persistence of High Inflation and High Unemployment*, Boston Federal Reserve Bank, 1978, Conference Series n^o 19, pp. 49-72.

²⁸ Blinder Alan S., "Is there a core of practical macroeconomics that we should all believe?", *American Economic Review*, volume 87 (2), pp. 240-243.

6) Dans leur forme achevée, les œuvres des monétaristes et des keynésiens ne présentent pas de grandes divergences de vue. Surtout lorsqu'il s'agit d'une approche théorique. Les différences seraient beaucoup plutôt de nature empirique que théorique. Le meilleur exemple est sans doute fourni par la facilité avec laquelle les néo-keynésiens ont réussi à intégrer le taux de chômage naturel et la courbe de Phillips verticale dans leurs modèles, de façon à les rendre cohérents avec le phénomène de stagflation. Le schéma théorique friedmanien n'est pas aussi typiquement différent du modèle²⁹ IS-LM standard auquel on aurait adjoint quelques modifications concernant la fonction d'offre. Toutefois, dans l'abondante littérature consacrée à la question, il est d'usage aisé de montrer que les différences fondamentales entre les deux écoles et, susceptibles de toujours focaliser l'intérêt, tiennent non seulement à la manière dont le système économique s'ajuste, mais surtout, à la spécificité de la monnaie par rapport aux autres actifs.

²⁹ Ce modèle d'inspiration keynésienne, représente la détermination du produit et du taux d'intérêt. La fonction IS décroissante, est l'ensemble des combinaisons de revenu et de taux d'intérêt égalisant l'épargne qui est une fonction croissante du revenu et l'investissement, fonction décroissante du taux d'intérêt. La fonction LM croissante, décrit par définition l'ensemble des combinaisons de revenu et de taux d'intérêt égalisant l'offre de monnaie, qui est exogène et, la demande de monnaie, fonction à la fois croissante du revenu et décroissante du taux d'intérêt. L'intersection déterminant le produit et le taux d'équilibre. Les outils de politique conjoncturelle agissent sur l'équilibre. La politique budgétaire affecte le niveau de IS : une politique expansive déplace IS à droite. La politique monétaire affecte le niveau de LM : une politique expansive déplace LM à droite. Cette traduction, dans laquelle beaucoup ont vu une trahison, est en réalité le schéma inventé par Hicks en 1937 et développé par Hansen en 1953. Avec le modèle IS-LM, on passe d'une macro-économie monétaire à une macro-économie de l'équilibre, même si la domination de cette dernière va être par la suite, notamment remise en cause à partir des années 60.

Références

- Akerlof George A. et Yellen Janet L.**, "A near-rational model of the business cycle with wage and price inertia", *Quarterly Journal of Economics*, 1985, volume 100, supplement, pp. 823-838.
- Ball Laurence.**, "Desinflation with imperfect credibility", *Journal of Monetary Economics*, 1995, volume 35 (1), february, pp. 5-23.
- Ball Laurence et Mankiw N. Gregory.**, "A sticky-price manifesto", *Carnegie-Rochester Conference on Public Policy*, 1994, volume 41, december, pp. 127-151.
- Barro Robert J. et Grossman Herschell.**, "A general disequilibrium model of income and employment", *American Economic Review*, 1971, volume 61, pp. 82-93.
- Barro Robert J.**, "Are government bonds net wealth ?", *Journal of Political Economy*, 1974, volume 82, pp. 1095-1117.
- Blanchard Olivier Jean et Kiyotaki Nobuhiro.**, "Monopolistic Competition and the effects of aggregate demand", *American Economic Review*, 1987, volume 77, september, pp. 647-666.
- Blinder Alan S.**, "Is there a core of practical macroeconomics that we should all believe ?", *American Economic Review*, 1997, volume 87 (2), may, pp. 240-243.
- Brunner Karl.**, "The role of money and monetary policy", *Review of Federal Reserve Bank of Saint-Louis*, 1968, pp. 123-165.
- Delfaud, P.**, "Keynes et le keynésianisme", *Paris, PUF*, 1997, 6^e éd.
- Friedman Milton.**, "The role of monetary policy", *American Economic Review*, 1968, volume 58, march, pp. 1-17.
- Friedman Milton.**, "Inflation et Systèmes monétaires", *Calman-Levy*, 1969.

- Hume David.**, "Of money", in *Essays*, London : *George Routledge and Sons*, 1752.
- Keynes J. M.**, "Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie", *Payot* 1971.
- Kolm S. C.**, "La théorie de la courbe inflation-chômage", *Revue Economique*, mars 1970.
- Kydland F. E et Prescott E. C.**, "Time to build and Agregate Fluctuations", *Econometrica*, november 1982, pp. 1043-1079.
- Leroux Alain.**, "La France, L'inflation et les socio-structures", *GEEPA*, 1980.
- Lucas Robert E. Jr.**, "Expectations and the Neutrality of Money", *Journal of Economic Theory*, 1972, volume 4, pp. 103-124.
- Lucas Robert E. Jr.**, "Some international evidence on output-inflation tradeoffs", *American Economic Review*, 1973, volume 63, june, pp. 326-334.
- Lucas Robert E. Jr.**, "Econometric Policy evaluation : a critique", *Carnegie-Rochester Series on Public Policy*, 1976, volume 1, pp. 19-46.
- Lucas Robert E. Jr. Et Sargent Thomas J.**, "After Keynesian macroeconomics", In *After the Phillips Curve : Persistence of High Inflation and High Unemployment*, *Boston Federal Reserve Bank*, Conference Series n° 19, 1978, pp. 49-72.
- Malinvaud Edmond.**, "The Theory of Unemployment Reconsidered", *Oxford : Blackwell*, 1977.
- Mankiw N. Gregory.**, "Small menu costs and large business cycles : a macroeconomic model of monopoly", *Quarterly Journal of Economics*, 1985, volume 100, may, pp. 529-537.
- Mankiw N. Gregory.**, "A quick refresher course in macroeconomics", *Journal of Economic Literature*, 1990, volume 28, december, pp. 1645-1660.

- Mankiw N. Gregory.**, "Principles of Economics", Fort Worth, TX : *The Dryden Press*, 1998.
- Phelps Edmund S.**, "Money-wage dynamics and labor market equilibrium", *Journal of Political Economy*, 1968, volume 76, part 2, pp. 678-711.
- Phelps Edmund S.**, "Disinflation without recession : adaptive guideposts and monetary policy", *welwirtschaftliches Archiv*, 1978, volume 100, pp. 239-265.
- Phillips A. W.**, "The Relation between Unemployment and the Rate of Change of Money Wage Rates in the United Kingdom 1861-1957", *Economica*, november 1958.
- Poulon F.**, "La pensée économique de Keynes", *Paris, Dunod*, 2000.

EPIDEMIOLOGIE DE L'INNOVATION

Larbi HANANE (*)

«N'ayez pas peur de faire un grand pas en avant si c'est nécessaire. Il est impossible de franchir un précipice en deux petits pas»

Lloyd George

«**I**nnover c'est transgresser la loi»¹. La loi serait-elle l'ordre technique et industriel, avec son organisation et ses structures, et sa transgression serait-elle la promotion d'un nouvel ordre, un nouvel agencement des techniques? Le passage historique d'un agencement à un autre changeait la forme et la consistance de la richesse. Il était un temps où celle-ci était solide, liée à la terre, capital fini, non reproductible et d'usage unique. Elle représentait des stocks de ce qui était rare et/ou désirable, pour le faire le bonheur des commerçants de longue distance. Elle se transforma avec l'apparition des équipements industriels à quantité et à durée d'usage finies. Tout investissement consistait à exiger dans le bilan comptable des «actifs durs». Il était aisé de comprendre que la richesse donnait le pouvoir et que celui-ci la cherchait. L'un et l'autre s'aliénaient mutuellement.

Depuis les dernières décennies du XX^e siècle, les progrès enregistrés dans certains secteurs, dont notamment l'électronique, les supports de l'information, la biotechnologie, les énergies nouvelles et les nouveaux matériaux, font que l'investissement devient de moins en moins tangible et matériellement peu exigeant². Il repose progressivement sur la

(*) Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et sociales, Université Mohammed V, Rabat, Agdal.

¹ F.Dall et J.Boumine-Baball, l'entreprise du futur, Camann-Lévy, 1971.

² Les nouvelles technologies à base du savoir réduisent les composants matériels et le temps dans la production des biens et services. L'information remplace des stocks à très haut coût. Cela signifie qu'actuellement un pays pauvre en ressources naturelles ou en capital

connaissance, qui n'est pas sempiternellement d'un usage exclusif, à quantité et durées finies. La richesse est en passe de devenir symbolique et le pouvoir tiendra de plus en plus à de nouvelles explorations de la connaissance. Le héros sera l'innovateur.

Tel est le passage à un nouveau régime d'accumulation, de permanente innovation. Le changement devient une période: affectation progressive des ressources humaines à la production du changement³. Cette production engendre bien sûr des coûts pour la firme et/ou son environnement social ou institutionnel⁴. On ne saurait donc négliger dans ce contexte la dimension cognitive de la firme, présente le long de sa chaîne de valeur, et du marché, sous-jacente à ses structures plus ou moins concurrentielles.

Le passage à ce nouveau régime d'accumulation s'inscrit dans une perspective historique. On observe à travers de longs siècles de l'humanité une évolution de la relation entre la connaissance, ou les compétences, l'innovation et la production des biens et des services. La connaissance tentait d'abord d'expliquer la nature, puis de domestiquer son énergie (Révolution agricole). Elle déduisait de la distance géographique la rareté pour justifier les marges commerciales du commerce lointain. Dans les économies manufacturières, elle s'applique à des outils pour améliorer les résultats de fabrication. Depuis le début du XX^e siècle, elle s'applique au travail humain et à son organisation avec l'apparition et la succession des Ecoles organisationnelles. Depuis la fin du XX^e siècle, elle s'applique à la connaissance elle-même, à sa production, sa gestion, sa transmission par

industriel et bancaire pourrait s'en tirer mieux avec ses mêmes ressources qu'il ne faisait il y a quelques décennies, pourvu que ses ressources humaines s'y prêtent. Le capital humain remplacera le capital matériel.

³ Pour illustrer l'importance du savoir dans l'économie du XXI^e siècle, les grandes entreprises japonaises en viennent pour la première fois à dépenser davantage pour la recherche et le développement que pour leurs investissements en capital. Alvin Toffler, les nouveaux pouvoirs, Fayard, Paris 1991, p.150.

⁴ Il y a surtout les coûts de recherche, d'apprentissage, d'obsolescence des moyens techniques, du capital intangible, de déclassement des méthodes managériales des ressources humaines en relation avec les autres composantes de la firme, des méthodes d'approches du marché, de concurrence, de perception des économies d'échelle ou des méthodes d'identification et de résolution des problèmes par exemple.

l'apprentissage et la création. Voilà ce qui prédispose à superposer le système d'innovation à celui de l'innovation. Les deux résultent et favorisent son épidémiologie.

1. INNOVATION ET SA «FATALE» DIFFUSION

Toute innovation n'est pas fatalement diffusable. Sa diffusion est promise quand elle est socialement utile, lorsqu'elle provoque un changement dans le tissu économique. Comme celui-ci est la scène du jeu de diverses innovations, il importe de proposer une typologie avant de souligner leur nature épidémiologique.

1.1. Qu'entend-on par innovation?

Une innovation est l'introduction du nouveau dans l'activité économique réelle. *Lato sensu*, elle peut désigner tout changement introduit sciemment dans l'économie par un agent quelconque et ayant pour but et résultat une utilisation plus efficiente ou plus satisfaisante des ressources. Cette acception exhaustive peut difficilement avoir une valeur analytique, car elle comprend ainsi une multitude d'événements de type et d'importance très différents. C'est pourtant dans un sens proche de celui-là que le terme est apparu en premier lieu, semble-t-il, dans la littérature économique dans l'œuvre de l'économiste autrichien Joseph Schumpeter. Il distinguait cinq cas d'innovation: la fabrication d'un bien nouveau, l'introduction d'une méthode de production nouvelle, la réalisation d'une nouvelle organisation, l'ouverture d'un débouché nouveau, la conquête d'une nouvelle source de matières premières ou de produits semi-ouvrés. Le trait commun de ces changements très disparates est qu'il s'agit de «l'exécution de combinaisons nouvelles» qualitativement importantes et introduites par des chefs d'entreprises dynamiques, les «entrepreneurs». Leur résultat est de provoquer et de soutenir l'évolution économique.

Plus préoccupés du progrès technique que de l'ensemble des occasions de développements, les économistes contemporains n'ont pas, en général, repris cette conception féconde dans son intégralité. La signification du terme «innovation» a été à la fois rétrécie, car il ne désigne plus guère que les trois premiers cas de Schumpeter, et élargie dans la mesure où il n'indique pas nécessairement un changement important lié à un

personnage particulier. Au total, son acception est actuellement plutôt vague; pourtant il est fort utilisé car il est pratique et suggestif. Le progrès technique, en effet, phénomène capital mais abstrait et global, résulte concrètement de la succession, de la combinaison et de l'accumulation d'innombrables changements d'importance variable que l'on peut appeler «innovations». Ce terme invite donc à une étude méso économique des voies qu'utilise le progrès pour apparaître et se propager, à une vision analytique de la croissance. Son imprécision est justement le reflet de la diversité des situations.

La genèse d'une innovation est constituée par l'ensemble des faits scientifiques et techniques, en interaction dans un environnement. La connaissance approfondie de cette phase préalable, difficile à observer quand elle est en cours, mais «reconstituable» *a posteriori*, est essentielle pour tenter de prévoir et de diriger le flux des changements techniques. Traditionnellement la littérature économique mettait en relation l'innovation avec l'invention et la recherche développement.

L'apparition de produits nouveaux ou de nouvelles méthodes de production (innovation dans la technique instrumentale) a profondément changé depuis le début de la civilisation industrielle. Jusqu'au début du XX^e siècle environ, et dans la plupart des cas, les innovations techniques ont pour origine une *invention*: une idée technique nouvelle susceptible de conduire à des résultats utiles. Les inventions sont habituellement l'œuvre d'industriels, d'ingénieurs, d'artisans, d'ouvriers, travaillant seuls ou en petite équipe, bénéficiant évidemment des essais, résultats, améliorations antérieures. Les liens entre les inventions et des acquisitions scientifiques récentes sont alors généralement assez flous, voire nuls, du moins dans les domaines essentiels des inventions mécaniques (vapeur, métier à tisser, transports) et métallurgiques. Par contraste avec les situations actuelles, deux traits de la genèse sont à cette époque importants pour l'économiste: l'*aléa* et la *quasi-gratuité*. L'apparition de l'invention elle-même est incertaine et donc rarement provoquée sciemment par les industriels établis. Par ailleurs, comme le lien avec la science reste assez lâche et les techniques peu complexes, l'invention est peu coûteuse à l'échelon social; des ressources individuelles sont généralement suffisantes. Il en est de même pour le passage de l'invention à l'innovation: son lancement est très risqué

comme en témoignent d'innombrables échecs, mais la mise au point commerciale ne nécessite pas d'investissements particuliers.

A partir des années 1930, et même dès la fin du XIX^e siècle avec les grandes inventions en chimie organique et en électricité, les traits esquissés ci-dessus se sont totalement modifiés. La saturation des domaines techniques anciens (système électromécanique) et la complexité d'emblée considérable des techniques nouvelles (électronique, techniques nucléaires, techniques d'information et de communication) ont fait de la genèse des innovations un problème économique aigu. Tout d'abord, depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les objectifs de croissance sont devenus plus ambitieux et les besoins de la défense et de la conquête spatiale ont souvent la priorité dans plusieurs nations industrielles. Un flux régulier et intense d'innovations doit alors être maintenu et maîtrisé, ce qui semble contradictoire avec le caractère profondément aléatoire de la création technique. Par ailleurs, le coût de conception et de mise au point est devenu extrêmement élevé. Les liens avec la science fondamentale, dont la demande en personnel et en matériel de qualité supérieure est croissante, s'étendent et s'affermissent de façon permanente. La complexité des nouveautés techniques et la taille de certains ensembles qui comporte des milliers d'éléments rendus compatibles à un niveau élevé de fiabilité (avions, centrales atomiques, vaisseaux spatiaux) nécessitent des travaux longs et coûteux d'essais, de mises au point, de révisions. Dans ces conditions, la phase «héroïque» de l'invention et de l'inventeur de génie a presque entièrement disparu. S'y est substitué un processus collectif et massif de «recherche-développement» qui comprend théoriquement trois phases étroitement imbriquées: recherche fondamentale, provisoirement «désintéressée», recherche appliquée, orientée vers la solution d'un problème technique, et développement, ou mise au point du produit (y compris la construction de prototypes et d'installations pilotes). Dès lors de nouveaux problèmes d'optimisation économique se posent dont les solutions sont, pour l'instant, très insatisfaisantes: Quel montant optimal de fonds allouer à la recherche? Quels sont les projets les plus rentables? Comment les conduire?

Dans le capitalisme contemporain les inventeurs indépendants, «académies», «sociétés savantes», etc., ont été relayés par ceux aptes à

réunir des capitaux importants: essentiellement les grandes entreprises capitalistes, comme le pensait d'ailleurs Schumpeter⁵, et l'Etat. Les grandes et moyennes firmes industrielles, entretiennent des installations de recherche-développement. Les investissements ainsi réalisés sont très variables: pour la France, par exemple, 1% ou même moins, du chiffre d'affaires dans les secteurs anciens ou traditionnels (sidérurgie, industries alimentaires), jusqu'à 25% dans l'industrie aéronautique. La grande firme n'est plus seulement un lieu de productions matérielles, elle est également un lieu de production d'informations scientifiques et techniques. Par rapport à sa rationalité propre et à son comportement général, cette activité nouvelle est cependant contradictoire: d'un côté la rapidité de l'évolution technique et la vigueur de la concurrence l'obligent, sous peine de déclin, à innover sans cesse, de l'autre les aléas de l'activité de création technique qu'elle est obligée d'exercer la mettant en face d'incertitudes d'autant plus graves que les fonds engagés dans la recherche sont importants. Il résulte de cette difficulté une double tendance:

- tendance à entreprendre des «recherches» conduisant à des nouveautés plutôt mineures, car, toutes choses égales d'ailleurs, l'incertitude créatrice est fonction de l'originalité du projet;
- tendance à entreprendre surtout des travaux de «développement» moins aléatoires mais très coûteux. Souvent, alors, la firme se contente d'exploiter des idées nouvelles nées à l'extérieur d'elle-même (laboratoires universitaires, indépendants, petites et moyennes entreprises), mais dont le flux est nécessairement limité.

Des réalisations brillantes, appuyées par des recherches fondamentales, comme l'invention du Nylon, durant les années 1930, dans les laboratoires de Du Pont de Nemours ou celle du transistor par la Bell Telephone Company, ne doivent pas faire oublier que, dans l'ensemble, les grandes entreprises peuvent être considérées comme des sources fertiles en innovations mineures et des sources pauvres en innovations majeures. Cette appropriation privée du savoir (renforcée par les brevets, le secret, les positions monopolistiques, etc.) risque fort d'entraîner une allocation non

⁵ J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, édition Payot, Paris.

optimale des ressources, inventives en l'occurrence. L'Etat a été ainsi amené à intervenir de façon massive et directe en prenant en charge partiellement ou en stimulant les recherches dans les industries de pointe, où le risque de sous-utilisation des facteurs est permanent, mais surtout en finançant directement la quasi-totalité des travaux associés à la réalisation des programmes d'armement et de conquête de l'espace⁶.

Concept large, il serait malaisé de confiner l'innovation dans des aspects strictement techniques. Il recouvre le changement organisationnel, commercial, voire financier. Le concept ne doit pas être pour autant flou. Des modifications techniques mineures ou esthétiques apportées à un produit (différenciation du produit) sont loin de l'innovation si elles ne touchent pas ses performances, ses propriétés, le coût ou l'usage de ses matériaux et de ses composants. Elle désigne en revanche le progressif changement des performances et des propriétés du produit, les «nouveaux systèmes technologiques» (ensembles d'innovations liées dans un système cohérent) et les «technologies génériques diffusantes» (des innovations propageant leurs effets sur un grand nombre de secteurs économiques, par exemple l'informatique). Le concept n'est pas en outre superposable à la recherche. Certes, les données sur la recherche développement étaient, et restent d'ailleurs largement les principaux, si ce n'est les seuls, indicateurs du niveau technologique d'une industrie ou d'un pays. Mais depuis les années 1980, les modèles dits «interactifs» ont remplacé le modèle dit «linéaire», afin de mettre l'accent sur le rôle de la conception industrielle et sur les relations entre les phases aval (liées au marché) et les phases amont (liées à la technologie) de l'innovation, ainsi que sur les nombreuses interactions entre la science, la technologie et les activités industrielles et commerciales du processus d'innovation⁷. Innovation et recherche sont des

⁶ L'Etat peut en effet réunir des masses de capitaux et les risquer sans la sanction du marché. Ainsi, aux Etats-Unis, en 1988, l'Etat a financé directement 53% de l'ensemble des ressources consacrées à la recherche-développement, lesquelles représentent près de 3% du produit intérieur brut. Cette collusion entre pouvoirs privés et pouvoirs publics dans un secteur aussi important est une manifestation typique du capitalisme monopoliste d'Etat.

⁷ Dans le modèle traditionnel, l'innovation était conçue comme un processus linéaire. Au départ se trouve la recherche. De la recherche naît l'invention. L'invention engendre ensuite l'innovation. Enfin, l'innovation se diffuse et conduit à de nouveaux produits et de

notions différentes. La seconde est l'affaire des scientifiques, la première, celle des entrepreneurs. Cette distinction ne diminue en rien le rôle du chercheur dans la découverte fondamentale qui alimente le progrès des connaissances ni celle des pouvoirs publics pour faciliter l'initiative industrielle et l'innovation. Elle rappelle néanmoins que l'innovation va au-delà de la recherche, qu'elle a ses lois et ses déterminants qui relèvent non seulement des marchés mais aussi des laboratoires. Elle montre aussi les limites des indicateurs tels que le volume des dépenses de R&D, information statistique la plus utilisée à la fois par les chercheurs et par les décideurs politiques. Des enquêtes ont été depuis peu mises en place pour établir de nouveaux indicateurs qui mesurent à la fois les aspects de recherche de l'innovation et les aspects non liés à la recherche et au développement⁸.

1.2. Types et opportunités d'innovation

Toute innovation peut introduire une rupture radicale ou des changements progressifs. Dans le premier cas, elle modifie profondément les références habituelles relatives aux coûts et aux prestations du produit et exige un savoir faire et des compétences tout à fait nouveaux (disque compact dans l'informatique ou turbostatoréacteur dans l'aviation). Dans le second cas, elle entraîne une amélioration progressive des références sans exiger de nouveau savoir faire ou de compétence (amélioration des microprocesseurs et élargissement de la capacité des mémoires des ordinateurs).

Dans le cas d'une rupture radicale, on distingue habituellement deux grandes formes de l'innovation de produit:

nouvelles techniques. Il y aurait donc une succession linéaire d'événements sans retour ni rétroaction.

⁸ Dans des enquêtes auprès des acteurs industriels, les entreprises seront invitées à estimer le pourcentage du total des dépenses courantes en fonction non seulement de la recherche, mais aussi des efforts pour l'innovation, acquisition de brevets, conception de produits, production expérimentale, formation et mise à niveau de l'équipement, études de marchés et autres.

- la conception de produits très largement nouveaux, on parle alors d'innovation radicale de produit (et pour les principales d'entre elles de «*breakthrough*», c'est à dire de «percées nouvelles»);
- l'amélioration des performances de produits existants, on parle alors d'innovation progressive de produit ou d'innovation incrémentale.

L'innovation radicale touche les caractéristiques de performance, les attributs, les propriétés de conception ou d'utilisation de matériaux et de composants présentent des différences significatives par rapport aux produits antérieurs. Elle résulte des technologies radicalement nouvelles ou bien repose sur l'association de technologies existantes dans des applications complètement nouvelles⁹. Elle prend une forme progressive par amélioration des performances d'un produit. Quand celui-ci est complexe, comprenant plusieurs sous-systèmes techniques intégrés, il peut être amélioré au moyen de modifications partielles apportées à l'un des sous-systèmes¹⁰. Une innovation radicale peut entraîner un déséquilibre majeur, voire une menace pour l'entreprise, alors qu'une innovation progressive peut être source de profits importants.

Le cas d'amélioration progressive intéresse l'innovation de procédé associée à l'adoption de méthodes de production nouvelles ou sensiblement améliorées. Ces méthodes peuvent impliquer des modifications portant sur l'équipement ou l'organisation de la production comme elles peuvent viser à produire des produits nouveaux ou améliorés, impossibles à obtenir à l'aide des installations ou des méthodes classiques, ou bien à augmenter le rendement dans la production de produits existants. Elles peuvent enfin conférer davantage de souplesse à la production, abaisser les coûts ou bien encore limiter les déchets, les atteintes à l'environnement, le coût de conception des produits ou améliorer les conditions de travail.

⁹ Les premiers microprocesseurs ou magnétoscopes étaient des innovations radicales, le Walkman est une innovation progressive car il associe des technologies existantes dans une fonctionnalité nouvelle.

¹⁰ L'introduction du freinage ABS ou d'autres améliorations de sous-systèmes sur les automobiles relève de la deuxième forme d'innovation progressive.

L'ampleur du changement radical ou progressif est tributaire du positionnement de l'innovation dans la séquence interactive science -- technologie - application industrielle:

- au niveau scientifique lorsqu'elle ébranle les fondements scientifiques d'un domaine technologique, par exemple l'algèbre de Boole, développée au milieu du XIX^e siècle, pour le domaine du génie logiciel;
- au niveau des technologies génériques, proches des disciplines scientifiques et non finalisées servant le plus souvent à plusieurs domaines industriels ou plusieurs produits, c'est le cas des rayons Laser ou de l'électronique dont les applications et les produits sont divers, ces technologies développent des synergies entre diverses applications (synergie entre le matériel informatique et les télécommunications pour l'électronique par exemple);
- au niveau d'application des technologies exigeant un savoir faire particulier, de là peuvent apparaître des concepts différenciés, par exemple dans le domaine de la mécanique on peut distinguer des concepts de moteurs à combustion interne: moteur à quatre temps (admission du carburant et échappement momentanés), moteur à piston alternatif (la détente des gaz actionne des pistons), la turbine, etc.;
- au niveau des adaptations techniques lorsque le changement s'opère à l'intérieur d'un concept, on peut avancer par exemple le cas du développement de l'interface Windows par introduction des fenêtres pictogrammes et menus déroulants.

Au total, l'innovation vient déstabiliser un contexte donné, baptisé système technique par l'historien Bertrand Gille¹¹, qui évolue par l'évolution et le renouvellement des technologies.

Quelles innovations introduire et à quel rythme? Le problème est complexe. On peut dire toutefois que toute innovation résulte de la saisie par l'entreprise d'une opportunité d'innover, ou plus exactement d'investir dans

¹¹ B. Gille, Histoire des techniques, Gallimard, 1978.

l'innovation. Une occasion sera définie comme la survenance d'un événement ou d'une situation qui provoque la décision et dont l'opportunité était auparavant floue ou nulle. Schématiquement, les opportunités se présentant à la firme peuvent être regroupées selon un double critère de lieu (opportunités internes ou externes) et de nature (opportunités économiques ou techniques), dont la combinaison engendre quatre catégories:

Les *opportunités internes* sont celles qui naissent au sein même de l'entreprise, du fait des modifications de son potentiel en ressources productives et inventives dont la taille et la structure évoluent avec la croissance. Elles peuvent être *économiques*, lorsque la présence d'hommes, d'équipements, de stocks, de sous-produits, etc., mal utilisés incite l'entreprise à des actions nouvelles pour permettre un emploi plus rationnel de ces facteurs. Elles peuvent être *techniques* que l'entreprise se donne à elle-même par la recherche-développement, spécialement quand il s'agit de résultats inattendus ou complémentaires de recherches entreprises répondant à des opportunités externes. Elles peuvent être cognitives ou résulter de la trajectoire technologique, du portefeuille technologique, de l'apprentissage¹².

Les *opportunités externes* résultent des modifications du milieu environnant: les opportunités externes économiques, essentiellement celles qui proviennent de l'apparition brusque ou progressive d'une demande potentielle ou déclarée pour des biens nouveaux (*demand pull*)¹³; les opportunités externes *techniques* lorsque apparaissent de nouvelles informations scientifiques et techniques prometteuses; les opportunités externes cognitives¹⁴.

A tout moment, ces opportunités existent potentiellement, surtout lorsque la firme appartient à un secteur dynamique (nouvelles productions). D'où un problème de veille, perception et de choix des occasions. Les

¹² Voir L.Hanane: "Firme apprenante et réceptivité de l'innovation", Revue Juridique, Politique et Economique du Maroc, 33/34, 2000.

¹³ Voir L.Hanane: "Système productif et réceptivité technologique", Revue Marocaine d'Economie et de Droit Comparé, N° 34, 2000.

¹⁴ L. Hanane: "Apprentissage, connaissance et mutation de la firme", Revue Marocaine d'Economie et de Droit Comparé, N° 38, 2002.

occasions externes et internes peuvent entrer en conflit lorsque les intérêts propres de la firme, en tant qu'organe doué d'«homéostasie», peuvent s'opposer à ceux du marché qui exigeraient des réorientations, réallocations de ressources ou obsolescence volontaire de production; ou encore lorsque les chercheurs sont réticents à l'égard de travaux faits par ailleurs (*not invented here*). Si la firme domine suffisamment le domaine environnant, en raison par exemple de son pouvoir de marché ou lorsqu'elle est leader barométrique, elle risque d'accorder la préférence aux actions de rationalisation interne, innovatrices ou non. C'est en ce sens qu'on a pu dire que la firme monopolistique est à la fois une source potentielle d'un flux élevé d'innovations et un obstacle à leur introduction.

1.3. L'ombre de Schumpeter

Traditionnellement, ces opportunités portaient sur l'innovation conçue comme un output de la recherche ou des études techniques contribuant à la croissance de la valeur ajoutée. C'est ainsi que la littérature avait pour souci majeur l'évaluation du taux de rendement des investissements en recherche et développement. Trois grandes familles d'évaluation:

- la première approche, représentée par les travaux de Mansfield¹⁵, consiste à combiner un modèle théorique avec une approche comptable pour évaluer le rendement marginal du capital de recherche et développement,
- une seconde approche, représentée par l'étude de Minasian¹⁶, consiste à intégrer le capital de recherche dans une fonction de production afin d'évaluer son rendement marginal instantané,
- une troisième approche, utilisée en macroéconomie, suite aux travaux de Solow¹⁷, évalue le progrès technique comme un terme

¹⁵ Mansfield E., "Technological changes stimuli, constraints, returns: rates of returns from industrial research and development". *American Economic Review*, vol. LV (2), 1965.

¹⁶ Minasian J., "Research and development, production functions and rates of returns". *American Economic Review*, vol. LIX (2), 1962.

¹⁷ Solow R., "Technical change and the aggregate production function". *The Review of Economics and Statistics*, 1957.

résiduel, on retranche, par décomposition, à la croissance de la valeur ajoutée les parts qui sont dues au capital et au travail, ce qui reste est considéré comme le progrès technique, bien que l'auteur originel soit prudent sur l'interprétation de ce résidu.

Ces approches ouvriront, par ailleurs, la voie aux études incorporant des générations différentes de biens d'équipement¹⁸ et les qualifications de la main d'œuvre¹⁹. Ces deux points sont d'ailleurs discutés par Solow lui-même. Certes, au-delà de ces problèmes de mesure des inputs, se posait celui de la définition retenue du progrès technique. Mais ces approches portaient sur le résultat de l'évolution de la technologie plutôt que de répondre aux types de l'innovation précédemment exposés.

Ceux-ci, leur cycle de vie, l'évolution du système technique, le hasard et la nécessité des «biens publics» sont autant de concepts et de phénomènes illustratifs de l'évolution ou de la dynamique de l'innovation telle qu'elle est démontrée par Schumpeter. Sa position de principe²⁰ est le privilège qu'il accorde à la compétition par l'innovation plutôt que par le prix. Pour ce il a développé, avant la Seconde Guerre Mondiale, une conception séduisante, celle de *l'entrepreneur*. Ce dernier est le personnage qui assume personnellement les risques de l'innovation, un aventurier doué de qualités exceptionnelles. Il vient briser la routine ambiante et apporte un regard neuf sur l'ancienne manière de faire des industriels établis. Il n'est pas nécessairement industriel lui-même au départ, pas plus qu'il n'est savant, ingénieur, inventeur ou capitaliste. Peu importe: l'entrepreneur ne se définit pas par une classe sociale ou une formation, mais par des aptitudes. Schumpeter estime que presque toutes les grandes innovations ont été introduites par le passé par des hommes nouveaux, inconnus jusqu'alors, fondant une nouvelle entreprise basée sur l'innovation et mettant en œuvre

¹⁸ Mairesse J., «Deux essais d'estimation du taux moyen de progrès technique incorporé au capital.», Annales de l'INSEE, N° 28, 1977.

¹⁹ Crépon B., et J. Mairesse, *Productivité, recherche-développement et qualifications*, in Guéllée éd., 1993, innovation et compétitivité. INSEE- Méthodes, N°37-38, Economica.

²⁰ J.Schumpeter souligna la nécessité d'un renouvellement théorique par cette analyse dynamique suivant la perspective ouverte par les travaux de Roos, Timbergen, Hicks, Frish, etc..

des capitaux neufs rassemblés par des banquiers dynamiques. L'entrepreneur est un agent de diffusion de l'innovation²¹.

Cela ne devrait pas obligatoirement renvoyer au capitalisme de petites unités. L'entrepreneur peut se retrouver dans des grandes firmes ou dans des milieux d'obédience financière publique (universités, centres d'incubation, entreprises publiques). Leur organisation devra favoriser l'innovation, la perception aiguë des possibilités nouvelles dans leur domaine ou dans les domaines connexes et la détermination d'un flux optimal d'innovations. Cette organisation innovatrice agence ce dont elle dispose pour internaliser ce qui n'existait pas. Elle remet par là en cause l'équilibre initial du marché. Elle ne s'y résigne pas sempiternellement. L'acteur central perturbant l'équilibre ou le «calme perpétuel» aspire à réaliser des profits supplémentaires et suscite, épidémiologiquement, des imitations ou d'autres innovations. Toute innovation

- résulte de trois caractéristiques de cet entrepreneur: son aptitude à proposer sur le marché de nouvelles combinaisons, à susciter de nouvelles demandes et s'écarter des routines de comportements existantes²²,
- est attribué à l'esprit *entrepreneurial* au sein des grandes organisations, les modalités de l'innovation varient selon les phases des cycles économiques²³,

Schumpeter distingue entre la fonction *entrepreneuriale*, innovatrice de dimension individuelle, collective ou coopérative, et les routines de gestion. La première, ou «destruction créatrice» bouscule les structures de l'environnement de la firme, son marché et sa filière par création et sélection de firmes.

²¹ L'innovation légitime d'ailleurs l'entreprise, voir Larbi Hanane, *Firme et marché, une approche de l'Economie Industrielle*, éd. Dar Essalam, 2004, pp. 110-116.

²² J. A. Schumpeter, *The theory of economic development*, Cambridge, Harvard University Press, 1934.

²³ J. A. Schumpeter, *Business cycles: A theoretical, historical and statistical analysis*, MacGraw Hill, New York, 1939.

Plus tard les auteurs néo-schumpctériens enrichissent l'explication des divers aspects du changement technologique dans ses composantes technique, économique, sociale, institutionnelle, et leur interaction. On peut articuler l'apport néo-schumpetérien autour des conclusions suivantes:

- La genèse de l'innovation est à la fois poussée par la technique (*supply push*), l'organisation et la position de la firme initiatrice sont alors pertinentes, et orientée par la demande (*demand pull*), cas observé surtout pour les innovations dites incrémentales, d'où la nécessaire interaction entre «faisabilité technique» et «possibilité du marché»²⁴ qui est central dans le modèle évolutionniste²⁵;
- L'innovation revêt un caractère cumulatif par le processus d'apprentissage par la production (*learning by doing*) et par l'usage (*learning by using*)²⁶, responsable de la diffusion dans les structures industrielles, les boucles rétroactives (R.-D., industrialisation, réalisation des produits par la circulation)²⁷ conduisent vertueusement à une accumulation de savoirs et des capacités organisationnelles et managériales par l'apprentissage²⁸,
- Le changement est de plus en plus complexe et institutionnalisé (R.-D. professionnalisé, comportement des firmes, soutien privé ou public apporté à la recherche, politiques scientifiques et technologiques nationales, etc...), l'innovation marque un changement des règles de décision sous l'empire des menaces de l'environnement de la firme²⁹, règles empruntées en fonction des produits et des *process* autant de l'environnement,

²⁴ C. Freeman, *Economics of Innovation*, Printer Londres 1982.

²⁵ R. Nelson & S. Winter, *An evolutionary theory of economic change*, Harvard University Press, 1982.

²⁶ N. Resenberg, *Perspective on technology*, Harvard University Press, Cambridge, 1982.

²⁷ L. Hanane, *Crise d'industrialisation du Tiers monde, essai d'approche dans le cadre du système économique mondial*, thèse de Doctorat d'Etat, 1984, tome 1, p.234.

²⁸ C'est ce que certains auteurs appellent trajectoires technologiques, voir G. Dosi: «Technological paradigms and technological trajectories», *Research Policy*, vol II, n°3.

²⁹ R. Nelson & S. Winter, *An evolutionary theory of economic change*, op. cit.

- Dans la durée, ces deux dernières caractéristiques de l'innovation conduisent aux déséquilibres entretenus par des phénomènes d'inflexibilité et d'irréversibilité, elle n'est pas alors instantanée, mais plutôt une séquence d'évènements se manifestant du côté de l'offre et du côté de la demande, à cette dynamique on pourrait rattacher l'apprentissage et la diffusion de l'innovation.

Celle-ci légitime l'organisation entreprenante, flexible, de la firme.

A la lumière de ces conclusions, la théorie évolutionniste réhabilite les facteurs productifs de la firme dans son environnement technologique. Elle explique d'ailleurs comment sa croissance est accélérée par le «cœur» de ses ressources productives³⁰, comment se nouent et se dénouent les alliances stratégiques ou les relations inter firmes, comment se consolide le pouvoir des groupes industriels, ou pourquoi s'opère la croissance intra filière etc. L'innovation provoque des mutations plus ou moins profondes des systèmes techniques et des systèmes productifs³¹ avec leur impact sur l'organisation des ressources cognitives de la firme, les configurations des filières, la restructuration des systèmes productifs et des marchés. Les néo-schumpetériens proposent d'ailleurs deux régimes de changement. Le premier est celui du changement «basé sur la science». Les attentes de la firme de sa stratégie d'innovation sont fondées sur des facteurs exogènes à l'industrie, tel que l'amélioration du système éducatif et surtout l'avancement de la recherche fondamentale en tant que bien public améliorant par là le taux de productivité. Le second régime est celui d'«innovation cumulative», où toute attente sera centrée sur l'effort d'innover et le niveau actuel de productivité de la firme. Le comportement de la demande détermine le prix, les niveaux de productivité et le ratio prix/coût unitaire. Conjugué à la part de marché, celui-ci prédétermine l'expansion de l'investissement en R.-D.³², par exemple.

³⁰ E.T. Penrose, *Theory of the Growth of the firm*, Oxford University press, 1959, (2nde édition, 1995).

³¹ L. Hanane: "Système productif et réceptivité technologique", art. cit.

³² R. Nelson & S. Winter, *An evolutionary Theory of Economic Change*, Belknap press of Harvard University Cambridge, Mass., 1982. voir leur démonstration formalisée telle qu'elle est exposée par J.-L. Gaffard, *Economie industrielle de l'innovation*, op. cit., pp. 226-228.

Il s'en suit que l'hypothèse de la «destruction créatrice» demeure mobilisable pour expliquer l'épidémiologie de l'innovation si elle ne signifie pas que les nouvelles technologies dévitalisent le «cœur» des ressources disponibles ou font disparaître des firmes existantes. Les types, les niveaux et l'intensité de l'innovation montrent qu'elle exige l'apprentissage, de nouvelles combinaisons productives, une nouvelle organisation des activités productives, en somme des mesures d'adaptation des compétences existantes. Ces mesures permettent d'intégrer et/ou de combiner les nouveaux savoirs avec les anciens. L'histoire des systèmes techniques, par exemple, montre en effet qu'une innovation technique n'apparaît et n'évolue guère *ex nihilo*. La révolution biotechnologique, par exemple, n'a pas «détruit» les compétences des firmes chimiques par exemple. La succession des ombrelles technologiques, des périodes de destruction créatrice, des opportunités d'innover, montrent que l'innovation est vouée à sa diffusion (les monopoles initiateurs d'innovation sont provisoires).

2. SYSTEME TECHNIQUE, CHAMP DE L'EPIDEMIOLOGIE

Le système technique regroupe des innovations interdépendantes, compatibles et cohérentes d'une industrie ou d'un ensemble d'industries. Pour être dynamique en longue période, il se double du système où se déploie le jeu des protagonistes de ces innovations, ou système d'innovation. La densité et l'interactivité de deux systèmes prédéterminent la vitesse de la propagation de l'innovation.

2.1. Système technique

Il répondait historiquement aux besoins dans les domaines de la matière, de l'énergie, du vivant et de l'information. A une époque donnée, il peut arriver que les innovations dans l'un de ces domaines dominent le reste: domestication progressive de l'énergie pendant la longue révolution agricole, prédominance du moteur mécanique convertisseur de l'énergie pendant la première révolution industrielle momentanément au développement de la circulation de l'information (l'imprimerie) et des

sciences du vivant (évolution des espèces, écologie). On s'aperçoit aisément que le progrès scientifique prend une part plus ou moins certaine de responsabilité dans l'évolution du système technique (cette part peut être incertaine comme c'était le cas du textile et de la métallurgie durant la première révolution industrielle, ou certaine et importante lorsque la révolution du textile synthétique reposait directement sur les progrès de la chimie organique et la métallurgie progressait en raison du développement des matériaux de synthèse).

Le concept du système technique, assise de la «*techno sphère*»³³, est applicable à une industrie. S'y entrecroisent plusieurs innovations technologiques génériques relevant parfois de plus d'un domaine. Prenons l'exemple de l'automobile, produit majeur de la seconde Révolution industrielle. L'extension de son usage est accompagnée de la *multi sectorialisation* de son système technique. Il comporte le développement du convertisseur de l'énergie, dont la filière s'est parallèlement développée, la multiplication des engrenages et des combinaisons de transmission de cette énergie une fois devenue cinétique (boîte à vitesse, arbres de transmission, etc.), développement d'adhérence au sol par les technologies de pneumatique, de suspension, développement coordonné de monocoque métallique auquel s'ajoute depuis les années 1980 celui des technologies électroniques dotant la voiture de mémoire. On peut prévoir vers la troisième décennie du XXI^e siècle l'usage répandu d'une automobile plus intelligente, conviviale, réactive, légère, consommant de l'énergie propre (technologie d'accumulation et de transformation de l'électricité), avec modulation et contrôle de différentes fonctions par un système électronique et informatique, une armature consommant moins de matière (technologie de plasturgie) et une liaison au sol à l'aide de ressorts synthétiques. A cela s'ajoute le progrès dans des activités d'accompagnement, comme l'infrastructure routière, les liaisons par satellite, etc.

Cet exemple démontre par ailleurs le renouvellement des innovations qui fait perdurer le système technique. L'innovation interactive mobilise, en effet, l'environnement des firmes. Elle n'est pas une succession de phases isolées, mais un aller-retour permanent entre des possibilités (offertes par la

³³ L. Hanane, «Système productif et réceptivité technologique», art. cit.

technologie ou le marché) des moyens et des stratégies. Des possibilités nouvelles peuvent par exemple découler de l'évolution de la structure de la demande ou du cycle des produits ou de nouveautés scientifiques ou technologiques. Le processus d'innovation dépend de la façon dont les entreprises reconnaissent l'existence de ces possibilités et y réagissent par des stratégies de produits. L'innovation est donc conçue comme une interaction entre, d'une part, les possibilités offertes par le marché et, d'autre part, la base des connaissances technologiques et les moyens dont dispose l'entreprise.

Une vision de même inspiration, mais peut être plus large encore, est celle proposée par Porter. Elle unit de façon indissociable compétitivité et innovation. Celle-ci et le moyen de la recherche permanente d'avantages concurrentiels par les entreprises les plus dynamiques. Cette vision permet de mettre en relation l'innovation et ses principaux déterminants. Dans un système productif, l'environnement de l'entreprise se révèle plus ou moins favorable à l'éclosion de ces avantages concurrentiels. Cet environnement, qui commande le processus d'innovation et la conquête d'avantages concurrentiels, peut être caractérisé par quatre ensembles de paramètres:

- la structure de la rivalité entre les entreprises,
- l'efficacité des facteurs de la production (capacité à mettre en œuvre efficacement l'ensemble des ressources en hommes, en données naturelles et infrastructures, en capital, en savoirs et connaissances nécessaires à la production),
- la demande adressée à l'entreprise ou à un secteur ou marché qui détermine la mise en œuvre effective et le niveau de la production,
- la compétitivité des industries proches ou l'existence de filières de production transmissibles d'innovation.

A ce «losange» de déterminants de l'avantage compétitif il faudrait encore ajouter l'action des pouvoirs publics et l'attitude des entreprises elles-mêmes³⁴.

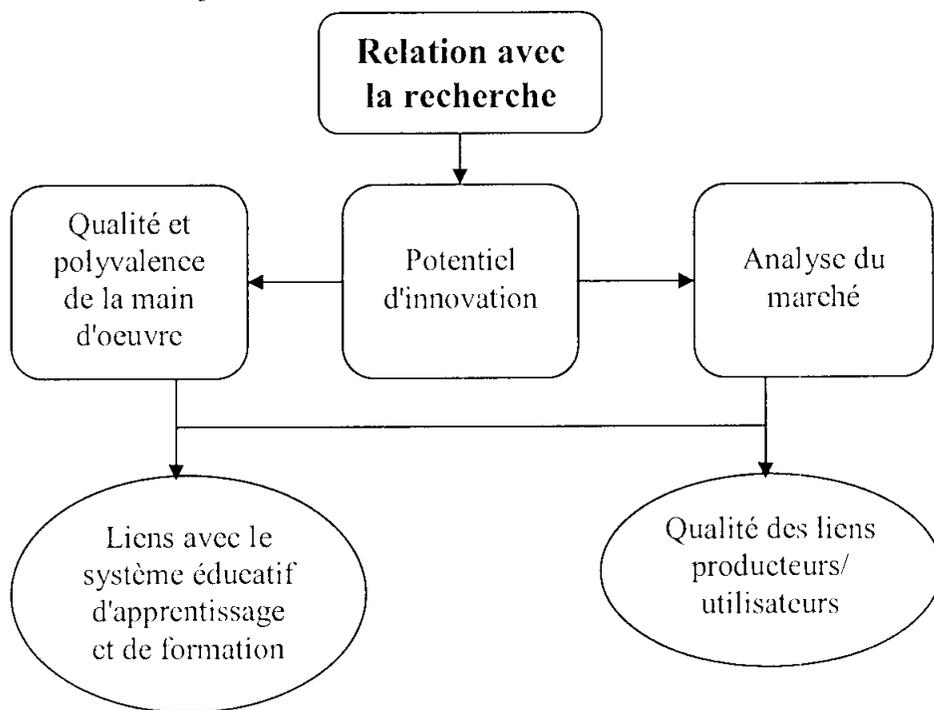
³⁴ Les pouvoirs publics (au sens large) n'interviennent pas comme un cinquième facteur à côté des quatre autres. Leur importance vient de ce qu'ils peuvent influencer de façon

En somme ces deux visions, entre autres montrent, que les conditions d'utilisation et de diffusion des avancées technologiques et organisationnelles deviennent au moins aussi importantes que la création de nouveaux produits et procédés puisqu'elles conditionnent la viabilité de la spécialisation et donc de l'emploi dans de très nombreux secteurs. En effet, les transformations des dernières décennies ne s'interprètent pas seulement comme l'émergence d'un nouveau pôle d'impulsion de la croissance lié aux hautes technologies, mais comme la transformation de l'ensemble des méthodes de gestion des autres secteurs sous l'impact de la diffusion de ces technologies. L'ensemble de ces transformations peut sans doute se résumer comme exprimant le passage vers un modèle interactif d'innovation dépassant les fortes interdépendances entre innovation, analyse du marché et polyvalence et adaptabilité de la main-d'œuvre³⁵:

positive (ou négative) les quatre paramètres d'environnement, tout particulièrement les facteurs de production (par la formation, par la recherche fondamentale) et la forme de la compétition (par la législation, la politique de la concurrence, la politique de financement, etc.), mais aussi la formation de la demande (par la réglementation, la normalisation), enfin la compétitivité des autres industries (par les politiques de développement régional, etc.). L'attitude de l'entreprise est aussi un paramètre clé dans la mesure où le même environnement peut être utilisé à des fins diverses ou avec une efficacité inégale.

³⁵ Ce schéma rend plus explicite et complète celui que nous avons proposé dans l'article «système productif et réceptif technologique», art. cit.

Modèle interactif de l'innovation



Ce schéma met en évidence un nouveau type de relations entre les organisations d'innovation et le système technique, qu'il s'agisse des liens entre économie et recherche, éducation et formation, ou encore des communications entre producteurs et utilisateurs. Comme l'orientation et l'intensité de l'innovation ont changé par rapport à la période de production de masse (principalement durant les trente glorieuses), nombre d'institutions et de formes d'organisation peuvent s'avérer déphasées par rapport aux nouvelles exigences de la période: modalités de financement de l'investissement immatériel, fiscalité, articulations entre recherche fondamentale et activité des firmes, formation et infrastructures publiques.

Le modèle laisse entendre, en outre, que l'innovation est au cœur de la croissance. Elle est endogène au sens où les entreprises évaluent la rentabilité escomptée de l'innovation par rapport à une production traditionnelle. Elles arbitrent entre, d'une part, l'embauche d'opérateurs

chargés de la production courante, d'autre part, celle de scientifiques et d'ingénieurs afin qu'ils élaborent de nouveaux procédés et/ou de nouveaux produits. Les innovations aboutissent en outre à des connaissances nouvelles qui favorisent à leur tour l'obtention d'autres procédés et produits. Ces connaissances sont supposées strictement cumulatives et non soumises à obsolescence. Cela rend d'autant plus intéressantes celles des formalisations, qui, au contraire, admettent que certaines innovations détruisent l'intérêt d'anciens procédés et lignes de production, ce qui affecte la compétence des salariés. Celle-ci peut ainsi se trouver dévalorisée du fait de l'irruption d'une innovation qui bouleverse les conditions de l'activité antérieure. Ainsi, l'innovation est tout autant créatrice que destructrice, de sorte que le chômage, par exemple, peut résulter soit d'une incapacité à innover qui induit un déclin de l'emploi, soit d'un emballement de l'innovation qui détruit plus de compétences anciennes qu'elle n'ouvre d'emplois nouveaux. Il existerait donc un rythme d'innovations optimal du point de vue de l'emploi et les interventions de la puissance publique pourraient viser à l'obtenir grâce à des interventions en matière de fiscalité et de subventions, ou encore d'organisation des relations entre recherche fondamentale, appliquée et activité économique.

2.2. S.N.I. et épidémiologie

Le savoir est par nature inépuisable et non exclusif. Aussi l'innovation donne-t-elle lieu à une vaste gamme d'applications dans le système technique (le transistor, le laser, l'énergie atomique) et génère-t-elle un bénéfice macro-social pour les firmes et les consommateurs. Ses externalités positives sont si fortes qu'on peut les considérer comme un bien public pour l'ensemble du système technique, car les gains sont diffus et le coût marginal d'une firme qui en bénéficie est nul. C'est pourquoi l'investissement dans la recherche était pendant longtemps l'apanage des pouvoirs publics (universités, laboratoires, Ministères chargés de l'industrie, de la santé, de la technologie, entreprises publiques, etc.) dans leur effort de rendre le système productif concurrentiel ou compétitif.

Aussi se comportent-ils en acteurs de l'épidémiologie de l'innovation, à l'instar d'autres intervenants dans le système national

d'innovation (S.N.I.)³⁶, en investissant dans de nouvelles filières technologiques ou en subventionnant des recherches jugées stratégiques pour l'économie. Leur succès est rançonné par un choix judicieux de ces filières. Il peut arriver qu'ils investissent en « pure perte »³⁷, comme ils peuvent opter pour une intervention moins activée à travers des crédits d'impôts sur la recherche³⁸. Il sera alors difficile d'évaluer le bénéfice social par unité monétaire investie : rapprocher crédits d'impôts aux externalités positive de la recherche (fondamentale et appliquée) comme il sera tout autant délicat de déterminer les branches ou les filières industrielles qui en bénéficient le mieux ou le plus tout en optimisant les coûts du « bien public ». Les acteurs du S.N.I. doivent ratisser large pour repérer les trajectoires du futur des différentes filières de recherche ou une sorte de cartographie des technologies du futur, notamment génériques. L'objectif sera de mieux comprendre la dynamique industrielle de l'innovation afin d'aider le décideur de la politique industrielle à choisir le meilleur avenir technologique possible et d'éclairer le chemin pour y parvenir.

Historiquement, depuis au moins les années 1950-60, le décideur public américain dans les technologies de la défense a activement contribué

³⁶ Le S.N.I. comprend les institutions suivantes :

les moyens de R.-D. financés principalement par les pouvoirs publics à travers le secteur universitaire et les centres de recherche scientifique.

Les composants des entreprises vouées à la R.-D., dont notamment les laboratoires et toutes les instances s'occupant de l'innovation, de la conception et du savoir faire novateur,

Le système éducatif,

Les institutions publiques, privées ou associations responsables de la gestion du savoir, des activités scientifiques et de l'élaboration des politiques scientifiques et technologiques,

Ces institutions sont reliées par des flux d'information scientifique et technologique.

³⁷ C'est le cas de l'investissement de l'Etat fédéral américain dans les carburants synthétiques, ou dans une moindre mesure le cas de l'avion supersonique Concorde avec l'aide des subventions publiques françaises et anglaises qui n'a jamais réussi à être rentable.

³⁸ Parmi les indicateurs de la hiérarchisation mondiale des économies il y a la part des dépenses en R.-D. dans le P.I.B., la densité des scientifiques, les publications scientifiques par habitant, les bases de données, les découvertes scientifiques brevetées, etc..

au développement de la méthode « Delphi » : sondage d'opinion des experts et enquête sur ces opinions³⁹. Juste après, le Japon (le NISTEP dépendant de l'Agence Nationale de la Science et de la Technologie), l'Allemagne (Ministère Fédéral de la Recherche Technologique) et d'autres pays industriellement avancés décidèrent d'utiliser cette enquête à objectifs multiples pour percer les incertitudes technologiques de l'avenir et représenter le S.N.I.⁴⁰ dans une perspective pluri décennale⁴¹. En outre, depuis les années 1980, le S.N.I. des économies industrialisées est émaillé par des réseaux entre entreprises ou alliances stratégiques d'entreprises⁴². Les coûts et les risques de l'innovation ayant augmenté, les entreprises se sont spécialisées, en s'ouvrant davantage vers l'extérieur. Elles ne peuvent plus, en effet, couvrir toutes les disciplines nécessaires, car de nouveaux domaines apparaissent qui reposent sur un large éventail de connaissances scientifiques et commerciales. Les gouvernements stimulent maintenant la coopération entre entreprises, et entre celles-ci et les établissements de recherche en vue de favoriser les effets de synergie et de mieux tirer parti du potentiel d'innovation du système productif. La coopération inter firmes comporte de nombreux avantages, notamment une extension de l'échelle et de la gamme d'activités, le partage des coûts et des risques, un renforcement de la capacité à faire face à la complexité, le renforcement de

³⁹ T. Gordon & O. J. Hemler : « Report on a Long Range Forecasting Study », The Rand Corporation, Santa Monica, California, 1964.

⁴⁰ Pour une présentation de la méthode de cette enquête voir l'article de J. A. Héraud, F. Munier & K. Nanopoulos : « Méthode Delphi : une étude de cas sur les technologies du futur », *futurible*, n°218, 1997.

⁴¹ Par exemple la perspective 2020 pour l'enquête réalisée à l'initiative du ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec le concours de SOFRES et du laboratoire universitaire BETA (Université Louis Pasteur de Strasbourg) en 1994.

⁴² Des alliances stratégiques se sont également rapidement développées au cours de la décennie 1990-2000 et ont progressé de 40% en 1999. Le nombre de nouveaux accords de coopération a également augmenté, pour passer d'un peu plus de 1000 en 1989 à plus de 7000 dix ans plus tard. Les alliances récentes ont une envergure qui dépasse très largement celle des partenariats établis auparavant. Le nombre de nouvelles alliances intra régionales dans le secteur des TIC, par exemple, a triplé entre le début des années quatre-vingt et le milieu des années quatre-vingt-dix. En 1998, les alliances stratégiques étaient à l'origine du quart des revenus des 1 000 premières entreprises des Etats-Unis, soit deux fois plus qu'au début des années quatre-vingt-dix.

l'apprentissage, ainsi qu'une flexibilité, une efficacité et une rapidité accrues⁴³. Les inventeurs et les scientifiques de pays différents activent ces réseaux par leurs travaux communs⁴⁴.

A travers ces modalités de coordination, logistique de diffusion, et selon la densité industrielle et le niveau de développement du S.N.I., on pourrait envisager un ensemble de sujets relatifs à des avancées technologiques, au niveau générique (généralisant innovations et croissance dans l'optique évolutionniste) qu'on pourrait regrouper après enquête en grappes ou ensembles cohérents servant de piste pour une politique technologique et industrielle⁴⁵. C'est ainsi qu'à l'échelle du S.N.I. on pourrait optimiser l'investissement matériel et en ressources cognitives en ciblant des créneaux ou grappes technologiques jugés porteurs par les uns et les

⁴³ Une telle coopération ne manquera pas d'entraîner des *spill over* avec le risque d'opportunisme durant la durée de l'accord, généralement à long terme, L. Hanane, *Firme et marché*, op. cit. pp. 234-236.

⁴⁴ Dans la zone de l'OCDE, la part des co-inventeurs étrangers dans l'ensemble des brevets est passée de 5% au milieu des années quatre-vingt à 9% huit ans plus tard. Déjà en 1995, 26% des publications scientifiques de la zone de l'OCDE étaient le fruit d'une collaboration internationale, Cette collaboration peut également être motivée parfois par le désir d'élaborer des normes techniques de fait. Un exemple notable à cet égard est l'élaboration de la norme GSM, qui a favorisé l'essor rapide de la téléphonie mobile en Europe. De nombreux accords de coopération sont également liés aux difficultés qu'éprouvent les entreprises à utiliser et à mettre en œuvre les TIC, et en particulier à l'impératif de compatibilité et d'interopérabilité, par exemple dans le secteur bancaire et dans les compagnies aériennes. Aux Etats-Unis, par exemple, le *Financial Services Technology Consortium* a mis au point des images numériques de chèques papier pour en faciliter l'échange inter banques.

⁴⁵ Pour un exemple de méthodologie de regroupement voir l'article de P. Ronde : « Mise en évidence d'une cartographie des technologies du futur sur la base d'une enquête Delphi : une application au domaine du vivant », *Revue d'Economie Industrielle*, n°91, 2000. L'auteur propose de regrouper 1150 sujets en 15 domaines technologiques après autoévaluation par 1000 experts. En élaborant une matrice des données technologiques par expert (de dimension n technologies et m experts) pour essayer de dégager une proximité entre les technologies par le rapport entre le nombre des experts ayant une bonne connaissance des deux technologies données et le nombre d'expert connaissant les sujets de ces deux technologies. Il en résulte évidemment une analyse factorielle qu'impose la méthode statistique des nuées dynamiques.

autres⁴⁶. L'histoire montre que le hasard d'une découverte n'implique pas la nécessité de l'intervention de tous les partenaires du S.N.I.⁴⁷. Mais cela n'a jamais empêché sa propagation épidémiologique. Il est, en effet, important qu'elle puisse se diffuser, atteindre l'échelle où elle devient économique et exercer les effets d'externalités positives dont elle est prometteuse. De nombreux facteurs, encore assez mal connus, déterminent l'étendue et la vitesse de diffusion. Les plus notables semblent être le degré de concurrence et la réaction de la demande.

L'innovation donne à l'entreprise, qui l'introduit, une position de *monopole temporaire*, au sens schumpetérien, génératrice de surprofits. Elle peut donc retenir pour elle-même durant un certain temps les progrès de productivité, ou encore être trop petite pour que la production nouvelle atteigne l'échelle socialement désirable. Il sera souvent nécessaire que d'autres entreprises puissent imiter l'innovateur, et, par leur concurrence, déclenchent le mécanisme de l'«épidémie». Il semble logique de supposer que le taux d'imitation sera d'autant plus élevé que la concurrence sera ouverte. Toutefois une concurrence trop intense pourra dissuader d'avancer un innovateur potentiel. Par ailleurs, on peut se demander si les entreprises trop dispersées et petites auront le pouvoir de provoquer des changements importants. Chose plausible quand elles occupent des niches technologiques sur lesquels elles focalisent leur activité. De même, la protection légale que donne un brevet d'invention peut être à la fois obstacle à la diffusion et incitateur à l'introduction. La réaction de la demande, intermédiaire ou finale, est en dernier ressort le «filtre» de la diffusion. Elle est la sanction ultime de l'innovateur (amélioration ou non de ses performances). Dans le

⁴⁶ On peut avancer à titre d'exemple le cas de l'entreprise américaine Sematech, entreprise de recherche en coopération de l'industrie électronique, siégeant à Austin au Texas, financée par des subventions publiques, elle a contribué au redressement de ce secteur pendant deux décennies et déclare ne plus avoir besoin d'aide publique à partir de 1997.

⁴⁷ Le transistor qui a révolutionné l'industrie électronique a été inventé par le laboratoire de la firme A.T.T. (Bell Lab.). Mais d'autres ont aussi bénéficié de leurs externalités positives, sous forme par exemple d'améliorations techniques ajoutées à leurs produits (le transistor a servi aussi pour la radio, la télévision et autres produits électroniques outre les télécommunications). A.T.T. ou Dupont ont généré et diffusé de biens publics. Il en est de même du Laser ou du nylon. Certes, des firmes comme A.T.T. ou Dupont de Nemours ont tiré des profits directs de leur innovation.

système idéal de «souveraineté du consommateur», seule l'innovation qui répond à un besoin social est acceptée. Là encore, cependant, la réalité est hybride: une grande firme peut, dans une certaine mesure, imposer ses productions; au contraire, la diffusion de certaines innovations s'est heurtée à des obstacles psychosociologiques qui ne tombèrent que tardivement.

2.3. Célérité de l'« épidémiologie »

Certaines innovations, en raison de leur importance ou de leur place dans le processus de production, ou encore de leur nature, se propagent indirectement en provoquant d'autres en cascade: elles donnent à certaines entreprises des occasions d'innover. Sur un plan «horizontal», on pensera par exemple aux «retombées» d'innovations spatiales ou militaires au bénéfice d'activités imprévues initialement. Le long d'une filière, en amont des processus de production, une innovation peut contraindre par son importance quantitative ou ses exigences techniques à des innovations dans les matières utilisées ou les procédés mis en œuvre; en aval, elle peut permettre l'introduction de méthodes qui étaient auparavant trop coûteuses ou n'étaient applicables qu'à une échelle limitée. D'ailleurs, tout au long de l'histoire industrielle, les innovations sont adaptables à un nombre d'usages étendus qu'elles renouvellent ou créent de toutes pièces. Ainsi se forment parfois, comme autour d'un pôle, des constellations d'innovations induites qu'une stratégie du développement doit tenter de provoquer et d'aménager consciemment. Adaptation et évolution des compétences dans la trame d'une innovation d'une firme et d'une industrie résultent de l'interaction entre des contraintes techniques et économiques: le progrès de la recherche fondamentale, la demande, la productivité, les diffusions interindustrielles, etc. Celles-ci véhiculent le processus de diffusion de l'innovation à travers la concurrence, la complémentarité interindustrielle, la profitabilité de la R.-D. et le comportement (incitation) conséquent de ceux qui la produisent et ceux qui l'adoptent.

L'innovation perturbe un équilibre ou un «calme». Elle impulse une transition qu'on peut qualifier de pathologique lorsqu'elle «contamine», par

vagues successives, d'autres firmes ou d'autres industries⁴⁸. Son application devient parfois plus fructueuse ailleurs qu'initialement⁴⁹. Cette impulsion est alors absorbée par la dynamique industrielle (interaction entre la croissance de la demande et celle du potentiel productif). Les innovateurs peuvent par exemple imposer à leurs fournisseurs ou à leurs clients des progrès technologiques ou innovations en cascade (concernant des composants, des équipements, des installations, des modes de production, des modes d'organisation ou de relation avec le marché). L'étude du système productif permettra donc d'observer une certaine vitesse de cette «contamination». Celle-ci offre un avantage quantitatif que les firmes tendent à exploiter additionnel, mais alors à quelle vitesse? La célérité de cette dernière traduit un caractère «épidémique» quand elle dépend de la circulation de l'information sur l'innovation et son adéquation pour l'activité ou la stratégie technologique de la firme et donc du coût de cette information (dans un contexte réaliste d'asymétrie informationnelle) et du temps que nécessitera l'apprentissage (dans un contexte d'expériences, de productivité et de qualité des ressources humaines). Le plus simple est de considérer que cette célérité suit l'allure d'une croissance biologique ou logistique. Si $y(t)$ est le nombre des firmes ayant adopté l'innovation à l'instant t , on pourrait proposer l'équation gouvernant la vitesse de diffusion⁵⁰:

$$Y^*(t) = \beta \cdot y(t) \cdot [N - y(t)],$$

à l'instant $t = 0$ on suppose le nombre d'innovateurs initiaux à n . β est le coefficient d'adoption de l'innovation et mesure donc la vitesse de diffusion de l'information entre les firmes, N le nombre des innovateurs potentiels. Le processus peut être ainsi décrit:

- l'impulsion crée un potentiel d'adoption que mesure $N-n$, le point d'inflexion de la courbe logistique sera N/n ,

⁴⁸ Le coupleur était initialement appliqué aux navires puis successivement aux locomotives, aux chars et à l'automobile.

⁴⁹ La locomotive diesel était destinée au départ aux gares de triage, la photocopie à la lithographie, les protéines végétales texturées au textile.

⁵⁰ Conformément au modèle proposé par J. S. Metcalf: « Impulse and Diffusion in the Study of Technological Change », *Futures*, n° 13, 1981, pp. 347-359.

- au-delà de ce point la vitesse d'adoption évolue continûment pour se rapprocher de 0 quand le processus de diffusion approche l'équilibre.

On pourrait ainsi montrer, à l'échelle du système productif, que le rythme de la vitesse le long de la courbe logistique (le temps t en abscisse et le nombre des innovateurs potentiels N en ordonnée) dépend:

- des facteurs directement liés à l'innovation dont principalement la profitabilité de la R.-D. (d'autant rapide que la profitabilité est grande) du volume de l'investissement matériel ou le rapport capital/produit (quand il est faible), de la productivité ou de la proximité de la firme ou de la branche des niveaux scientifiques ou des technologies génériques,
- des facteurs relatifs aux structures de marché, comme la concurrence entre les produits ou l'inélasticité de l'offre, qui peuvent d'ailleurs retarder la diffusion,
- des liens interindustriels par l'intermédiaire des achats et des ventes interindustriels,
- des possibilités d'apparition des innovations secondaires dont l'effet est l'extension du marché et la réduction des coûts⁵¹.

Une radioscopie du système productif sera aisée à entreprendre en distinguant une impulsion initiale dans une firme ou industrie données (par exemple une avancée scientifique), avec une technologie de *process* et une technologie du produit⁵², et les innovations induites impliquant l'apprentissage⁵³. Une nouvelle position d'équilibre avec le reste sera envisageable à long terme après discontinuité ou perturbation. L'innovation se frayera en effet deux sentiers de changement dans le système technique.

⁵¹ La prise en compte de la plupart de ces facteurs est illustrée par le modèle de diffusion contrainte proposé par J.S.Metcalf: «Impulse and Diffusion in the Study of Technological Change », art. cit. exposé par J.L.Gaffard, *Economie Industrielle et de l'Innovation*, op. cit. pp. 274-280.

⁵² La technologie de *process* définit un processus unique à rendements d'échelle constants. Une technologie de produit définit un produit unique en termes d'un ensemble donné et invariant dans le temps.

⁵³ Larbi Hanane: « Système productif et réceptivité technologique », art. cit.

Le premier est celui d'une accumulation d'apprentissage par les utilisateurs du résultat de l'innovation, suivant l'allure d'une courbe logistique, qui commandera alors la demande en fonction du prix et donc des coûts et de la dynamique de la croissance de l'offre (dont la croissance dépend de la profitabilité ou des revenus attendus de l'investissement technologique). Le second sentier est jalonné par l'accumulation du capital en escomptant des profits, leur réinvestissement en exploitant le nouveau système technique.

C'est ainsi qu'on peut comprendre, par exemple, les cycles technologiques associés à l'expansion et au déclin d'industries données ou des systèmes techniques. Ainsi le système technique électromécanique issu de la Révolution industrielle, parvenu à maturité le long des deux premiers tiers du XX^e siècle, s'est épuisé durant les années 1970. Le renouvellement de l'univers technologique s'est déroulé dans de nouvelles filières comme la biotechnologie, les technologies de l'information, l'optronique dont les perspectives annoncent des boucles amplificatrices et de diffusion interindustrielles durant les premières décennies du XXI^e siècle⁵⁴. La perception et l'étude du cycle d'une industrie ou d'un système technique sont possibles à l'aide des niveaux de productivité, le taux d'innovation, de l'efficacité du capital, des comportements des prix. Lors de l'essoufflement de la technologie, le taux de croissance de la demande décélère, les gains de productivité sont distribués par augmentation des taux de marge et des salaires. Les produits issus de la technologie post mature parviennent au stade de maturité. Ces indicateurs améliorent la visibilité du système technique pour les firmes et s'offrent en outils d'aide à la décision stratégique (stratégie de focalisation, de recentrage, de coopération inter firmes, de métier, etc.). Les divers temps d'atteinte par l'« épidémie » font que les trajectoires technologiques des firmes ne sont pas nécessairement semblables ou rythmées. La veille technologique et la veille commerciale pourraient les inciter à élargir le champ de leur activité productive par intégration de nouvelles informations ou de nouvelles connaissances. Elles peuvent prolonger l'usage d'une technologie par leur focalisation-segmentation des systèmes industriels, leur spécialisation, leur gestion stratégique du métier par exemple.

⁵⁴ Larbi Hanane: « Système productif et réceptivité technologique », art. cit.

LA VILLE DE NOUAKCHOTT, REALITES ET PERSPECTIVES D'UNE ECONOMIE URBAINE EN DEVELOPPEMENT DESEQUILIBRE

Salem OULD SIDI ABDOULLAH (*)

I- Problématique :

Historiquement on peut penser que l'économie mauritanienne a passé d'une économie agropastorale à une économie d'industrie extractive du minerai de fer puis à une économie halieutique et qu'elle se prépare actuellement au passage à une économie énergétique ou à rente pétrolière. Néanmoins, cette mutation ne représente pas, me semble-t-il, un passage proprement dit d'une spécialisation mono sectorielle à une autre. Mais il s'agit plutôt d'un processus de structuration d'une économie multisectorielle en cours de formation. C'est-à-dire une économie qui tend à se rapprocher du niveau de sa courbe de frontière des possibilités de production. Niveau qui constitue un objectif d'efficacité et d'exploitation optimale des ressources naturelles et humaines du pays.

En perspective de cet objectif l'Etat mauritanien a opté pour le passage d'une économie de planification centralisée à une économie libéralisée fondée sur la rationalité économique du marché et une présence minimale de l'Etat.

Dans ce contexte, la ville de Nouakchott, malgré son jeune âge, est devenue en si peu de temps le centre névralgique du pays. Le sentier de son développement se confond avec les mouvements de l'économie nationale et les changements de la société mauritanienne dans son ensemble. Ces mouvements et ces changements décisifs ont commencé à prendre forme à

(*) Maître de conférences des sciences économiques à l'université de NOUAKCHOT

partir de 1973, année de ruptures majeures pour le pays sur le plan économique, financier et climatique : l'abandon de la zone franc, la création de la monnaie nationale, la chute des prix du minerai de fer, le premier choc pétrolier, l'émergence d'intérêt pour les ressources halieutiques, l'engagement de l'Etat dans des investissements lourds parapublics financés sur la base d'un endettement massif, le début des cycles de sécheresse récurrents, l'avancée inexorable de la désertification, l'essoufflement des structures nomades et paysannes et en fin l'exode rural vers les centres urbains provoquant une sédentarisation et une urbanisation galopante. Ces facteurs de changement ont fait de la ville de Nouakchott, le premier centre urbain du Pays à destination privilégiée des populations déshéritées, en quête d'un niveau de vie meilleure. De ce mouvement de population, six départements sur neuf que compte actuellement la ville sont formés au départ des Kebbe et des Gazera, quartiers spontanés constitués de baraques en tôles ondulées et présentant la première couronne périurbaine de la capitale. Une couronne transformée sous l'effet de l'étalement de la ville à un développement radial autour de quatre axes interurbains issus de la capitale, qui desservent les différentes régions ou pays.

Actuellement la prise en charge du développement de la ville est problématique et fait face à des contraintes endogènes spécifiques aux collectivités locales de Nouakchott, d'ordre administratif et financier, à savoir l'absence d'une administration professionnelle qui travaille dans la durée et l'absence d'un budget d'investissement. Les services techniques municipaux sont dépourvus des pouvoirs décisionnels et financiers et à ce titre ils s'ajustent aux orientations du moment des conseils en place. Ils ne sont pas en mesure d'engager des actions pérennes en identifiant, en concevant, en planifiant et en exécutant des projets à long terme, sans que cela soit perturbé par le passage d'un conseil municipal sortant à un autre. Cela est lié également au fait que les collectivités locales dont la mission est de réaliser des infrastructures urbaines assurant des services publics ne paraît pas clairement dans l'élaboration des budgets. Les budgets municipaux sont conçus comme des budgets, intégralement ou presque, de fonctionnement et non d'investissement. Ce dernier est considéré comme étant une affaire qui relève du domaine d'Etat ou des bailleurs des fonds.

Aussi la prise en charge du développement de la ville est l'objet des contraintes exogènes spécifiques aux services centraux de l'Etat. Certains responsables de ces services n'ont pas encore compris que l'Etat mauritanien a opté pour le passage d'une planification centralisée à une planification décentralisée et continuent à exercer des compétences propres aux collectivités locales, entravant ainsi la mise en place d'un plan de développement concerté et harmonieux pour la ville. Plusieurs investissements réalisés par ces services se sont avérés inopportuns et ne répondant pas aux priorités des populations. Le projet de latrines publiques dans la zone de recasement de quartiers spontanés de la municipalité d'El mina¹ illustre ce gâchis².

Les collectivités locales et les autorités centrales sont appelées plus que jamais à se concerter et à fournir l'effort nécessaire pour créer les conditions d'un développement équilibré de la ville de Nouakchott, capitale du pays.

A ce titre, plusieurs questions sont incontournables. Que faire face aux flux des migrants qui submergent la ville et provoquent sans cesse l'explosion d'une périurbanisation si démesurée et si anarchique? Quelles sont les conditions d'un développement économique et urbain équilibré et durable? Par quels voies et moyens peut-on intégrer les quartiers démunis de la ville dans un tissu urbain moderne et économiquement prospère? Quel type d'infrastructures économiques et sociales doit-on mettre au service de la croissance et de l'emploi dans une économie viable et équitable? Comment peut-on restaurer et préserver un environnement sain et vivable? Bref comment permettre à la ville de Nouakchott de remplir ses fonctions économiques et urbaines? Autant de questions qui demandent autant de réponses, hors de portée du présent article. Notre effort se focalisera sur une réflexion limitée sur la nécessité de réguler et de restructurer l'économie de

¹ Depuis 2001 Nouakchott est constituée de neuf communes et une communauté urbaine en lieu et place de l'ex commune.

² Urba Plan, «Programme d'Investissement Prioritaire de la ville de Nouakchott », 2001. Programme financé par un emprunt de l'IDA et exécuté par des structures relevant des départements ministériels.

la ville, mais tout en partant de la dimension historique, de la réalité vivante de la ville pour s'étaler ensuite sur ses perspectives de développement.

II- Dimension historique

Le développement économique de la ville de Nouakchott est au cœur des changements que l'économie mauritanienne a connu depuis l'indépendance. Cette ville est dépourvue de dimension historique, inaugurée le 5 Mars en 1958 dans l'urgence pour répondre à des exigences de circonstances et à une volonté politique de forger un Etat à partir de rien³.

L'objectif visé est de fonder la capitale du pays et de déplacer l'administration nationale de la ville sénégalaise, Saint Louis, au territoire national. Rappelons que le premier conseil de gouvernement s'est tenu sous une tente en 1957 dans le site de cette future capitale. Contrairement aux cités nationales traditionnelles existantes, qui ont un caractère mono ethnique ou tribal prédominant, la nouvelle capitale est appelée à se caractériser davantage par la neutralité vis-à-vis des spécificités régionales et par l'ouverture. Elle doit afficher l'image et garantir l'idéal d'une ville ouverte aux diversités socioculturelles. Dans le cadre de cette orientation l'idée sous-jacente est la mise en place d'un Etat Nation accepté par les différentes composantes de la population Mauritanienne. C'est-à-dire un Etat intégrant les structures traditionnelles et permettant l'épanouissement et l'adhésion de tous les citoyens quelque soit leur appartenance.

Toutefois cette volonté est faite au prix d'une ville sans hinterland, déconnectée des zones agropastorales de l'économie traditionnelle et des nouvelles zones d'exploitation minières. La ville de Nouakchott est donc érigée, ex-nihilo, dans un no man's land situé entre le cordon dunaire continental et le cordon dunaire littoral atlantique, pour devenir la capitale de la République Islamique de la Mauritanie. Cette position singulière a été déterminante pour l'évolution socioéconomique qui a marqué les cinq dernières décennies de l'histoire du pays. L'examen de ces décennies donne

³ Cf. ouvrages collectif, Nouakchott, 50 ans de défi, édition Sépia, 2005.

l'impression que la ville de Nouakchott est en perpétuelle reconstitution et qu'elle n'a pas encore pris forme. Cette impression est illustrée par le délabrement de certains quartiers ensevelis sous les déchets de tout genre, abandonnés parfois par certains de leurs anciens habitants à des nouveaux quartiers jugés, temporairement, plus accueillants. C'est le nomadisme urbain.

La ville est passée d'une petite bourgade de mille huit cents habitants⁴ en 1957 à une « mégapole tentaculaire » de 700 mille habitants⁵ en 2005, soit près de 30% de la population nationale et plus de 51% de la population urbaine. Son développement est particulièrement façonné par les mutations économiques du pays et les transformations profondes de la société mauritanienne. Cette société, elle-même, est brusquement passée d'un mode de vie, séculaire, rythmé par le nomadisme à un mode de vie sédentarisé difficilement transformable à une véritable urbanisation au sens moderne du terme, c'est-à-dire une urbanisation dotée d'infrastructures économiques, sociales et culturelles appropriées. Il s'agit surtout d'infrastructures qui génèrent des activités économiques susceptibles de créer des emplois et de distribuer des revenus. C'est seulement sur ce plan que l'on peut envisager une ville remplissant ses fonctions économiques et assurant à la population des services publics pérennes, dans le cadre d'un tissu urbain structuré et une économie prospère.

III- Réalités économiques

La prise en considération de la dimension économique est déterminante en matière de mise en place d'outils de planification, d'aménagement et de gestion urbaine. L'efficacité et la réussite de ces outils sont fonction de l'existence et de la promotion des activités motrices et induites que génère le circuit économique de la ville. Dans le cadre de cette vision des choses la ville de Nouakchott est mieux placée pour jouer ce rôle moteur de l'économie d'une ville. Elle a des potentialités pour créer les conditions d'un développement des économies d'échelle et d'offrir des débouchés. Avec un marché de 700 mille habitants la ville dispose des

⁴ Etasco, « Stratégie de développement de la ville de Nouakchott », 2000.

⁵ URBAPLAN, Schéma directeur de ménagement urbain de la ville de Nouakchott, 2003.

potentialités à exploiter et à mettre au service de son économie. Ces potentialités sont fondées sur la présence d'agents économiques publics et privés d'échelle importante par rapport aux autres villes de l'intérieur du pays et d'autres infrastructures.

III.1. Activités

La problématique du développement de la ville présentée ci-dessus souligne l'existence d'un déséquilibre profond, caractérisé par le déficit énorme en terme d'infrastructures et le nombre limité d'entreprises productives. Malgré cette situation la ville est dotée d'une économie relativement structurée ; même si elle est dominée par des activités tertiaires et une économie informelle.

III.1.1. Activités motrices

Des infrastructures importantes susceptibles de créer des conditions favorables au développement économique existent au sein de la ville et s'appuient sur plusieurs atouts et potentialités :

- le rôle administratif de la ville en tant que capitale d'Etat et chef-lieu d'une région ainsi que la position géographique côtière qu'elle occupe et qui a fait d'elle l'interface aussi bien entre les différentes régions du pays qu'entre celui-ci et les pays limitrophes et le reste du monde, notamment l'Europe ;
- les grandes infrastructures économiques génératrices des services d'utilité publique : port commercial en eaux profondes, aéroport assurant des liaisons nationales et internationales, différents réseaux d'eau, d'électricité, des voiries urbaines, de téléphonie, des filières d'évacuation de déchets,...
- les infrastructures sociales, culturelles et sportives : écoles publiques et privées, instituts et centres de formation professionnelle, Université, maison des jeunes, bibliothèques, musées, stades,...
- l'exploitation des potentialités sectorielles développant des branches d'activités nouvelles et permettant l'émergence des filières

économiques prometteuses, notamment dans les domaines halieutiques et touristiques. Ces deux domaines constituent en effet des activités motrices génératrices d'emplois et revenus se situant en amont et en aval du segment potentiel de transformation. Ceci a donné naissance à une multitude d'entreprises spécialisées particulièrement dans l'industrie de transformation de produits halieutiques à exporter. Ces activités peuvent éventuellement susciter en retour l'émergence d'entreprises spécialisées dans la production des matériaux de conditionnement. De même l'activité touristique serait l'un des moteurs du secteur du bâtiment et travaux publics. Ceci a été le cas, dans une certaine mesure, ces dernières années, à travers la construction d'hôtels, d'auberges, de restaurants... L'approvisionnement d'infrastructures d'hébergement touristiques ouvre également la possibilité de naissance d'entreprises de distribution de fruits, de légumes et d'autres produits de restauration ;

- la présence d'un système financier illustrant la monétisation voire même la financiarisation de l'économie Mauritanienne. Economie dominée jusqu'à une date récente par le système de troc. L'architecture de ce système financier est donnée par trois niveaux : des organismes de tutelles (banque centrale et trésor public) indépendants, contrairement aux pays limitrophes de la zone FCFA ; des intermédiaires financiers constitués de banques déspecialisées pratiquant des opérations financières décloisonnées (dépôts, crédits, prise de participations...), des institutions financières spécialisées (crédit agricole, banque d'habitat,...), des sociétés d'assurance ; et enfin un marché des capitaux, monétaire et financier, en cours de formation, opérant dans le cadre d'un marché de change à régime flottant. Ce système financier est un outil indispensable pour croiser les intentions de placement des épargnants avec les intentions d'investissement des entreprises. Il est également un outil puissant au service de l'Etat et collectivités locales, en charge de production des biens publics.

- La présence d'un réseau d'entreprises spécialisées dans l'import et l'export est un atout de développement de la ville. En effet, 90% d'importations et 30% d'exportations nationales qui passent par le port commercial de Nouakchott. C'est à ce titre que les grandes sociétés de distribution commerciale sont installées à Nouakchott. Ces entreprises se situent en amont de la filière de distribution au niveau de la chaîne commerciale à travers le pays. Leur activité commerciale est propulsée par la croissance démographique dans la mesure où celle-ci a engendré des débouchés de plus en plus importants. De ce point de vue il n'est pas étonnant que Nouakchott soit qualifiée de ville commerçante. Surtout que les mauritaniens sont avant tout réputés dans la sous région d'être des commerçants dans l'âme et ce depuis leurs caravanes d'autant que sillonnaient l'Afrique du nord et subsaharienne, permettant ainsi à des villes historiques de se développer comme chinguitti, Tichitt, Oualata, Tombouctou etc. la ville de Nouakchott est certes une création récente mais il semble qu'elle est, sur le plan commercial, la mémoire de ces anciennes villes du pays.

III.1.2. Activités induites

A défaut d'une économie suffisamment structurée permettant de développer des économies d'échelle susceptibles de créer des emplois, des valeurs ajoutées et de distribuer des revenus, les activités informelles ont pris le relais. C'est grâce au fourmillement des micro-initiatives que plus d'une centaine d'auto-emplois ont pu être créés au sein de la ville⁶. On trouve de tels auto-emplois dans des domaines si divers, comme : le commerce, la réparation, la restauration, l'artisanat, etc.

La macro finance est par nature en porte à faux par rapport aux activités informelles où règne l'action spontanée. Un réseau de micro finance offrant des services et des financements plus adaptés a été mis en

⁶ CUDS, « Rapport sur l'analyse de la situation économique des trois villes de Nouakchott, Nouadhibou, et Kaédi et leurs perspectives de développement », 2000.

place afin de promouvoir les initiatives informelles⁷. Ce réseau est prédominé par des structures de micro finances de plus en plus formalisés comme les caisses de crédit et d'épargne, placés sous l'autorité de la banque centrale, et des associations s'inscrivant dans le cadre institutionnel de la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté⁸. D'autres structures de financements informels sous forme de tontines, souvent féminines participent activement à cette micro finance. Mais il s'agit des structures sans agrément et dont le développement est limité par les dispositions de la loi 98-008 qui donne l'exclusivité d'exercice de la profession de la micro finance aux institutions ayant la qualité des coopératives ou des mutuelles d'épargne et de crédit. Selon les résultats d'une étude réalisée en 2000 la ville offre plus de 100 mille emplois informels. Près de 70% de ces emplois sont exercés par les membres de la famille du chef d'entreprise. Et ils sont essentiellement des emplois masculins, surtout pour l'artisanat (plus de 97%) et les services (plus de 90%)⁹.

IV- Perspectives économiques

La répartition de l'économie de la ville entre une économie structurée peu productive et une économie informelle largement dominante est révélatrice de la profondeur de l'existence d'un développement économique déséquilibré. Un déséquilibre constaté également au niveau du développement urbain. Ce qui veut dire qu'on est en face d'un double déséquilibre. Un déséquilibre économique général, caractérisé par l'incapacité de la ville à offrir ce qu'elle demande en termes de biens et services marchands et un déséquilibre urbain spécifié, caractérisé par l'insuffisance d'infrastructures assurant l'offre des services d'utilité publique face à une demande soutenue par une croissance démographique galopante.

⁷ cf. AMEXTIPE : évaluations des capacités du secteur de la micro finance et études de modalités des micro crédit pour les populations urbaines pauvres, Nouakchott, 2001.

⁸ MAED et CDHLCPI, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), Nouakchott, 2002.

⁹ CUDS, « Rapport sur l'analyse de la situation économique des trois villes de Nouakchott, Nouadhibou et Kaédi et leurs perspectives de développement », 2000.

Dans ces conditions une réflexion doit être menée en perspective d'une restructuration aussi bien au niveau de l'économie publique qu'au niveau de l'économie marchande pour permettre à l'économie de la ville de se transformer en une économie prospère. C'est-à-dire une économie qui permet à la ville de créer les emplois dont elle a besoin, de produire les biens marchands qu'elle consomme et d'offrir les services publics qu'elle demande.

IV.1. Economie publique à réorienter

Au sein de la ville les structures centrales de l'Etat et les structures décentralisées des collectivités locales sont perçues comme des agents économiques. Des agents qui poursuivent des objectifs de maximisation du bien être économique et social des populations. Pour ce faire, ils produisent des biens et services d'utilité publique, tout en respectant la rationalité économique et en ajustant les priorités aux ressources disponibles. Ces objectifs et cette rationalité sont les principes directeurs de la bonne gestion de l'économie publique ou de la bonne gouvernance du point de vue politique.

C'est à ce titre que la redynamisation de l'économie publique est une condition déterminante pour la restructuration de l'économie de la ville dans son ensemble. Cette redynamisation devrait s'appuyer sur des infrastructures économiques permettant la mise en place d'une base productive diversifiée orientée vers la transformation des produits locaux à commercialiser sur place ou à exporter. Ce qui pourrait être qualifié d'une stratégie à la fois de substitution d'importation et de substitution d'exportation.

La croissance des infrastructures économiques peut entraîner une croissance économique plus que proportionnelle. La multiplication des routes, des équipements marchands, des ports et autres infrastructures des services d'utilité publique est la condition préalable au développement des potentialités économiques de la ville. Le développement de Nouakchott en tant que ville portuaire dépend en priorité de la réalisation d'infrastructures de pêche adaptées aux impératifs des différents segments de valorisation de

produits de la mer. La formation et la commercialisation des stades dont chacun mérite un type d'infrastructure spécifique. L'infrastructure de la formation est déterminante dans la mesure où elle permet de fournir les ressources humains qui doivent intervenir dans les différents stades de la valorisation des produits halieutiques, allant de la capture, passant par la transformation, le conditionnement jusqu'à la commercialisation.

Les entreprises sont appelées à être conscientes de leur responsabilité pour prendre en charge la formation professionnelle. Mais dans une économie en cours de formation, comme la nôtre, la formation professionnelle demeure un bien public dont les coûts de production devraient être pris en charge par l'Etat, dans le cadre du développement d'une économie publique. La multiplication des centres et instituts de formation est une condition pour le développement de PME et PMI.

Aussi le développement spatiale de la ville suppose-t-il le développement de la répartition optimale des équipements marchands (marchés spécialisées, gares, aéroports, ports de pêche, notamment la pêche artisanale...) et des réseaux de voiries bitumés, d'adduction d'eau, d'assainissement des eaux usées et d'enlèvement et élimination des déchets solides,...

Le développement d'une économie publique est une exigence pour créer une offre des biens publics destinés à répondre à une double demande économique et sociale. Une demande des populations à la recherche de la maximisation du bien être et une demande des entreprises à la recherche de la maximisation de leurs profits. Pour parvenir à ces objectifs l'Etat, et dans une certaine mesure les collectivités locales, disposent d'outils puissants de régulation : financier, fiscal et monétaire. C'est à ce titre que les économistes s'accordent sur le fait que les fonctions économiques de l'Etat, si libéral soit il, doivent consister dans la recherche des objectifs suivants :

- la production des biens publics ;
- la recherche de l'efficacité et de l'efficience ;
- la garantie de l'équité ;
- la promotion de la croissance et de l'emploi ;

- la stabilité des prix des biens et services ;
- la stabilité de taux de change ;
- la recherche de l'équilibre des comptes extérieurs.

Une économie publique est structurée est censée avoir un cadre macroéconomique opérationnel articulant ces différentes fonctions. L'économie publique se situe en amont de l'organisation de l'économie nationale, contrairement à l'économie marchande qui se situe en aval, objet du paragraphe ci après.

Cette précision me paraît nécessaire pour souligner l'importance de l'action de l'Etat à travers le fonctionnement de l'économie publique et pour participer au dépassement des confusions largement répandu autour de la nature de l'engagement économique de l'Etat. Une telle précision est d'autant macroéconomique pour objectifs. C'est notamment le cas de ceux qui ont en charge l'exécution des PAS sous la supervision de l'IDA et le FMI. Ces digressions sont justifiées par le fait que la ville est l'espace privilégié pour la mise en œuvre des politiques publiques.

IV.2. Economie marchande à réorganiser

Pour moderniser le système économique de la ville il semble que la stratégie à adopter doit envisager la poursuite d'un objectif global de développement des économies d'échelle sur la base des objectifs fondamentaux suivants :

- Réorganisation de l'économie informelle ;
- Diversification de la base du système productif ;
- Transformation des produits locaux ;
- Exportations des produits transformés.

IV.2.1. Tissu économique à mettre en place

Le découpage du système productif de la ville en terme de filière et branches est plus pertinent que le découpage en terme de secteur formel et

informel afin de permettre la mise en place d'un tissu économique structuré. La réorganisation du secteur informel et son intégration dans le secteur formel en perspective de développement d'une économie d'échelle sont les conditions de la viabilité de l'action économique nécessaire à la garantie de l'équité et de l'efficacité. Cette réorganisation, est nécessaire aussi bien au niveau du secteur informel qu'au niveau de l'ensemble de l'économie, car elle permet de lutter contre les effets pervers de la prédominance des mono activés qui consiste à concentrer les ressources humaines, financières et matérielles dans une seule branche économique en créant des surcapacités productives inexploitées, bien que d'autres branches souffrent de sous emplois. Une telle lutte se fait donc par la diversification, cela garantit la réparation optimale des ressources entre les différentes branches de l'économie de la ville et garantit surtout le développement des échanges.

Il s'agit donc de mettre en place un tissu économique de la ville assez structuré à travers l'organisation des filières fondées sur l'émergence des entreprises spécialisées dans le segment de transformation des produits primaires, notamment les produits de la pêche. Cette transformation permet aux entreprises en amont de valoriser davantage leurs produits et aux entreprises en aval de développer localement leurs débouchés.

Cette réorganisation des filières et branches de l'économie de la ville n'est pas seulement source d'emplois et de valeurs ajoutées mais donne également plus de compétitivités externes en valorisant le contenu des exportations de la ville. Ce qui constitue une contribution importante permettant à l'économie nationale de se soustraire de l'ancienne division internationale pour devenir une économie exportatrice des produits transformés.

IV.2.2. Pertinence d'économie d'échelle

Dans un contexte d'économie libéralisée les structures informelles constituent des entités mieux adaptées au concept du marché de la concurrence pure et parfaite. Certaines hypothèses de ce marché, comme les hypothèses d'atomicité des agents économiques et de la libre entrée et sortie, sont parfaitement vérifiables. Le nombre des entreprises informelles qui s'y créent et meurent est impressionnant. Mais dans une économie

globalisée les entreprises oligopolistiques et monopolistiques sont dominantes. Ce qui veut dire que les micros entreprises ont peu de chances d'être des piliers du développement économique, car leurs capacités concurrentielles sont suffisamment étouffées pour qu'elles puissent constituer des pôles de développement.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté on accorde souvent beaucoup d'intérêt au secteur informel et on oublie le développement. De gros financements empruntés à la ville par l'IDA et autres bailleurs de fonds ont été utilisés inefficacement à travers le financement des micro projets peu pérennes tel que la mise en place des boutiques communautaires¹⁰, ou la construction des latrines publiques inexploitable¹¹. L'émiettement de ces financements est à la fois source de surendettement et entrave le développement des économies d'échelle susceptibles de propulser le développement de la ville et celui du pays. Pour éviter cet état de choses, il serait peut être utile de préciser le rôle que peut jouer les secteurs formel et informel.

Les espaces économiques formels pourraient servir ensemble les mêmes objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté. Dans cette perspective on peut envisager l'appui au secteur informel comme instrument de lutte contre l'extrême pauvreté, objectif à court terme et l'appui au secteur formel comme instrument pour éradiquer la pauvreté, objectif à long terme. Dans le premier cas les emplois créés et les revenus distribués s'inscrivent dans la précarité alors que dans le second ils s'inscrivent plutôt dans la pérennité. C'est autour de cette vision de choses qu'il me semble urgent d'envisager la réorganisation et la restructuration de l'économie de la ville.

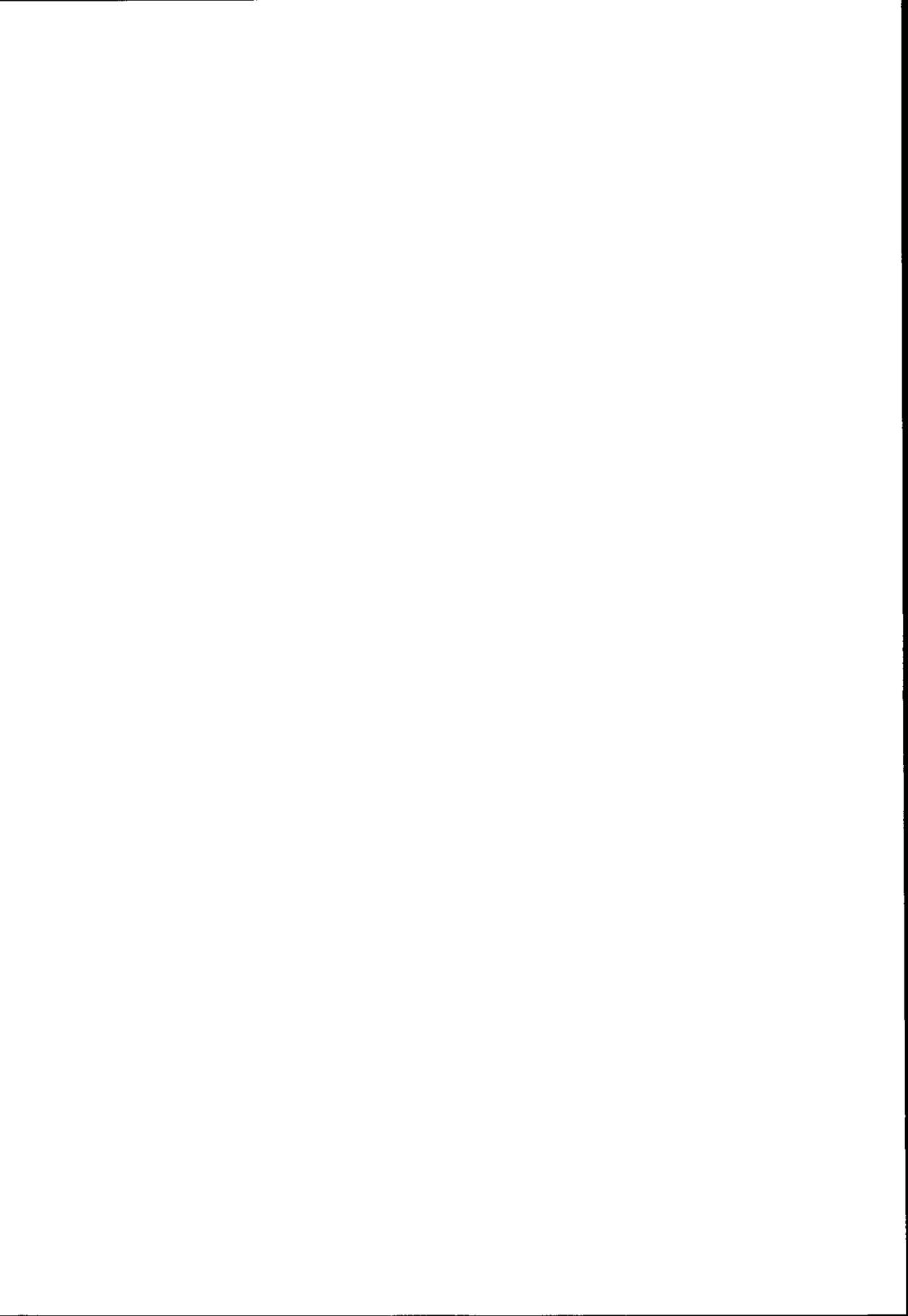
Cette restructuration de l'économie de la ville passe d'abord par l'optimisation d'infrastructures et équipement collectifs face à l'étalement urbain et ensuite par la transformation d'activités essentiellement commerciales basées sur des flux d'importation à des activités fondées sur

¹⁰ Actions réalisées Par le commissariat des droits de l'homme, de lute contre la pauvreté et de l'insertion dans le CSLP.

¹¹ Action réalisée par l'Agence de développement urbain de Nouakchott, Ministre des affaires économiques et du développement (MAE).

des flux commerciaux générés par les entreprises locales, c'est-à-dire des flux pour conquérir le marché interne et international. Cette perspective se justifie d'autant plus que Nouakchott est une ville portuaire ouverte à la compétition mondiale qui se fait autour du partage de la valeur ajoutée.

Actuellement, la contribution de l'économie de la ville, comme celle du pays aux flux internationaux du commerce, se situe en amont et en aval selon la logique de l'ancienne division internationale du travail. C'est-à-dire la logique du pays réservoir des produits bruts et déversoir des produits manufacturiers, voire toxiques. Les étalages des gadgets asiatiques jonchent les trottoirs de la capitale et la structure d'exportation du pays est dominée par des produits bruts à faible valeur ajoutée.



ويشترط للاستفادة من هذه الامتيازات أن يقضي السفير سنتين كاملتين من العمل في الخارج تحسب ابتداء من اليوم الأول لتسلمه مفاتيح العمل في سفارته بالخارج، وتخفص هذه الإقامة إلى سنة كاملة بالنسبة لمن يستفيد من إجازة خاصة (ف 30/29).

وبالإضافة إلى ذلك تشتمل صوائر النقل على ثمن تذكرة السفر عبر الطريق المباشرة الأكثر سرعة، وعند الاقتضاء على ضرائب المطار، وتبقى الأهمية من وراء هذه الامتيازات والحصانات توفير الجو الملائم للدبلوماسي حتى يقوم بعمله على أحسن ما يرام. ولقد قال كالبيير ذات مرة بوضوح:

«إن في وسع الحكومة أن تمد سفيرها الفقير اللامع بالمال، ولكن ليس في وسعها أن تمد سفيرها البليد الثري بالدفاع اللازم»¹⁸.

وخلاصة القول أن أجور الموظفين السامين رغم الإصلاحات التي عرفتها ورغم الزيادات في مبالغها ليست مغرية وجذابة بالمقارنة مع أجور الأطر العليا سواء في القطاع العام أو في القطاع الخاص¹⁹.

¹⁸ شارل تاير-الدبلوماسي ترجمة خيري حماد، دار الطليعة للطباعة والنشر الطبعة الأولى بيروت 1960 ص 253.

¹⁹ حسن الدغيمر الموظفون السامون بالمغرب، رسالة لنيل دبلوم الدراسات العليا في القانون العام كلية الحقوق أكدال الرباط 1995-1996 ص 171.

وأخيرا فإن الدولة تتكلف بالصوائر المدرسية لأولاد السفراء وبمصاريف الوفاة¹⁵.

أما بالنسبة للإجازات الإدارية للسفراء ونظرا للوضعية الخاصة التي تجعلهم يعملون خارج وطنهم لمدة طويلة فإنهم يستفيدون من إجازة إدارية حظيت بتنظيم خاص، فالسفير يستفيد من هذه الإجازة لمدة ثلاثين يوما، لكن هذه المدة يمكن أن ترفع خلافا لمقتضيات الفصل 40 من النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية إلى خمس وأربعين يوما بالنسبة للدول التي يحددها وزير الشؤون الخارجية بقرار بعد موافقة كل من وزارة الوظيفة العمومية ووزارة المالية.

ومن بين الدول التي تخول للسفراء المغاربة الحق في إجازة خاصة نذكر منها ما يلي¹⁶:

بخصوص إفريقيا: الكامرون- ساحل العاج- إثيوبيا- الكابون- موريتانيا- نيجيريا- السينيغال- السودان- الزاير.

بخصوص آسيا: المملكة العربية السعودية- إمارات الخليج- الهند- العراق- الكويت- باكستان.

لكن هل يمكن للسفير أن يجمع إجازته الإدارية في حدود 60 يوما أم أنه يمكنه تجاوزها؟

الجواب في الفصل 20 من مرسوم 30 دجنبر 1975 (المشار إليه) بحيث يمكنه ذلك بل ويرفعها إلى حدود 90 يوما بالنسبة للبلدان التي تخول الحق في إجازة خاصة، كما يمكن للسفير أن يطلب لنفسه ولأفراد عائلته الاستفادة من تكفل الدولة بالصوائر المدفوعة عن سفر من أجل إجازة إدارية يقضونها في المغرب¹⁷.

¹⁵ ف 12 و 42 من مرسوم 1975/12/30 وقرارات وزير الخارجية المتعلقة بصوائر تعليم أولاد أعوان وزارة الخارجية بالخارج وصوائر تسجيلهم في الامتحانات.

¹⁶ انظر ف 19 من مرسوم 30.12.1975 بشأن إقامة وتنقل أعوان وزارة الشؤون الخارجية العاملين بالخارج. وانظر قرار وزير الدولة في الشؤون الخارجية رقم 1466.75 بتاريخ 30.12.1975) القاضي بتحديد لائحة البلدان التي تخول الحق في إجازة خاصة لأعوان وزارة الخارجية العاملين بالسفارات، ج ر عدد 3297 (7.1.1976).

¹⁷ م 29 من المرسوم المشار إليه.

بالإضافة إلى التعويض الخاص والذي بلغ مقداره سنة 1989 إلى 3000 درهم¹⁰.

وعند التحاقه بمقر عمله في الخارج يأخذ تعويضا يوميا عن الإقامة، وهذا التعويض جاء ليغطي بصفة إجمالية الصوائر المختلفة التي لم يتقرر التعويض عنها بأي مقتضى خاص¹¹.

والملاحظ بالنسبة لهذا التعويض أنه يتم بحسب الظروف المناخية وبعد المسافة ومستوى المعيشة في البلاد أو المدن التي توجد على أراضيها السفارات المغربية¹².

وهكذا، فانطلاقا من فاتح يونيو 1993 أصبح التعويض اليومي عن الإقامة الممنوح للسفراء يحدد بضرب المقدار الأساسي للتعويض عن الإقامة الخاص بالسفير وهو 204 في المعامل المرتبط ببلد الإقامة ويتراوح هذا المعامل بين 4,60 في اليابان و 1 في تشكوسلواكيا سابقا¹³.

يضاف إلى ذلك أن السفراء وأفراد عائلاتهم يتمتعون في الدول المعتمدين لديها بامتيازات ضريبية وجمركية، فهم معفون من أداء الضرائب المباشرة وحقوق الجمر¹⁴.

¹⁰ قرار الوزير الأول رقم 3.63.90 صادر في 27 دجنبر 1990 القاضي بمنح تعويض خاص لبعض فئات الموظفين العاملين بالخارج ج ر عدد 4081 (91/1/16) ص 90.

¹¹ أنظر الفصل 7 من المرسوم رقم 2.85.613 بتاريخ 30 دجنبر 1975 بشأن إقامة وتنقل أعوان وزارة الشؤون الخارجية العاملين بالخارج ج ر عدد 3808 (23 أكتوبر 1985 ص 1294)

¹² أنظر الفصل 7 من المرسوم رقم 2.85.613 بتاريخ 30 دجنبر 1975 بشأن إقامة وتنقل أعوان وزارة الشؤون الخارجية المشار إليه أعلاه.

¹³ المادة الأولى من قرار وزير الدولة المكلف بالخارجية رقم 93.1452 (19 يونيو 1993) المتعلق بالتعويض اليومي عن الإقامة للعاملين بالخارج ج ر 4216 ص 1487.

¹⁴ Mohammed Slaoui ; l'ambassadeur Mémoire pour l'obtention d'un diplôme du cycle supérieur de l'ENAP 1990-1992 page 61

أما عن موقف السفارة الغينية بالرباط فأجابت بواسطة المذكرة رقم 1277 بتاريخ 10 غشت 1987 أن هذا المشكل تم عرضه على أنظار صاحب الجلالة ملك المغرب من طرف رئيس الجمهورية الغينية خلال زيارته لبلادنا في مايو 1986 وأصدر تعليمات إلى السيد وزير الداخلية والإعلام من أجل إيجاد حل نهائي لهذا النزاع.

ثانيا: الامتيازات التي يتمتع بها السفراء المغاربة

تتجلى أهم الامتيازات التي يتمتع بها سفراء دول العالم بصفة عامة في ما يلي:

- الحصانات الشخصية والقضائية والإعفاءات المالية المنصوص عليها في المواد 21 و35 من اتفاقية العلاقات الدبلوماسية 1961.
- الإعفاءات الجمركية المنصوص عليها في المادة 36/ف1 بالنسبة للأشياء التي ترد لهم في بدء إقامتهم.
- الإعفاء من الضرائب والرسوم على الأجور التي يتقاضونها نظير أعمالهم وكل هذا بشرط ألا يكونوا من رعايا الدولة الموفد إليها أو من يقيمون فيها إقامة دائمة.

أما الامتيازات التي تمنح للسفراء المغاربة فهي كما يلي:

* التعويضات الخاصة بالسفراء:

عند تعيين السفير يتقاضى تعويضا قدره 8000 درهم⁹.

⁹ انظر المادة 5 من المرسوم 2.85.614 الصادر في 19/9/1985 يتعلق بالأجور والامتيازات المختلفة للسفراء - الجريدة الرسمية عدد 3808 (23-10-1985) ص 1294.

الجواب بالنفي لأن المنتعج للحياة الدبلوماسية المغربية وخاصة بالنسبة للممارسة بخصوص الحصانة للدبلوماسية يدرك نتيجة مفادها أن المغرب ينهج في سياسته الخارجية أسلوب الدبلوماسية الوقائية، بحيث أنه لم يحصل في تاريخ المغرب المستقل ومنذ قيامه بربط علاقات دبلوماسية مع باقي بلاد المعمور أن قام بسحب الحصانة من أي سفير معتمد فوق أرضه-حسب ما تتوفر عليه من معلومات-على خلاف ما يحدث في العديد من الدول الأخرى في هذا المجال.

ورغم ذلك هنالك بعض القضايا التي أثرت بهذا الخصوص وتؤكد النهج المغربي المعتدل في هذا المجال:

- قضية السفير الكامروني بالرباط الذي امتنع عن دفع سومة الكراء لمدة شهر، فبادرت مديرية الشؤون القانونية عن طريق مصلحة النزاعات إلى إجراء اتصالات بغية احتواء المشكل.

- امتناع المغرب عن طرد سفير جمهورية افريقيا الوسطى الذي أنهت بلاده مهمته، لكنه مع ذلك ظل مصرا على البقاء في المغرب إلى حين أن رفعت عنه دولته الحصانة، ومن ثم طلبت السلطات المغربية من هذا السفير مغادرة البلاد، وذلك في أجل لايتعدى 31 أكتوبر 1997.

أيضا هناك بعض النزاعات المتعلقة بالسفارات المعتمدة بالرباط ومنها:

نزاع بشأن قطعتين أرضيتين بين السيد عبد السلام الروندة والسيد محمد بناني والسفارة الغينية بالرباط.

وفي 14 دجنبر 1984 أصدرت المحكمة الابتدائية بالرباط حكمن يقضيان بتخلي السفارة الغينية عن القطعتين الأرضيتين واللتين باعتهما هذه السفارة للمواطنين المغربيين في سنة 1965

وإثر ذلك قامت وزارة الشؤون الخارجية بإرسال مذكرة إلى السفارة الغينية تحت رقم 152/743 بتاريخ 1987/7/21 تطالبها بضرورة تنفيذ الحكمين الصادرين في حقها. كما وجهت الوزارة رسالة إلى وزير الداخلية والإعلام لتطلعته على حيثيات القضية وهي الرسالة رقم 1089 بتاريخ 17 أبريل 1992.

كقتل أحد الأشخاص أو قيادته سيارته مخمورا وترتب على ذلك حدوث قتلى أو إصابات، فإنه يمكن أن يحاكم بعد انتهاء الحصانة الدبلوماسية.

وعليه، فإن لجنة القانون الدولي قررت إلى جانب الحصانات المادية التي يتمتع بها ممثلو الدولة ورؤساؤها والتي ترتبط بوظائفهم الرسمية، يتمتع هؤلاء الأشخاص بحصانات شخصية تمنح لشخصهم أو لأنشطة شخصية لا علاقة لها بوظائفهم الرسمية، هذه الحصانات على عكس الحصانات المادية لا تزول بانتهاء الوظيفة، ولا تطبق على هؤلاء الأشخاص حينما يتركون وظائفهم ومع ذلك - في رأي اللجنة- فإن الأنشطة التي قام بها الرؤساء والسفراء التي لا علاقة لها بوظائفهم الرسمية يمكن أن تحال على القضاء بمجرد أن يترك الرئيس أو السفير منصبه. ويرى بعض الفقهاء أن اللجنة كان يجب عليها أن تتحفظ بعض الشيء لتوائم ما انتهت إليه بما قررت في اتفاقية 1961 من ضرورة مرور فترة زمنية معقولة تظل خلالها الحصانات مستمرة كذلك، وكان من الأوفق أن تستخدم اللجنة في نظره تعبير (فقد صفته) بدلا من تعبير (ترك منصبه) على أساس أن فقد الصفة وليس ترك المنصب هو الذي يستحق التركيز عليه أكثر⁸.

4- على الدولة المعتمد لديها أن تمنح التسهيلات اللازمة (حتى في حالة النزاع المسلح) لتمكين الأشخاص الذين يتمتعون بالمزايا والحصانات من غير رعاياها من مغادرة إقليمها في أنسب وقت.

5- في حالة وفاة أحد أعضاء البعثة الدبلوماسية يستمر أفراد أسرته في التمتع بالحصانات والامتيازات المقررة لهم إلى حين انقضاء أجل معقول يسمح لهم بمغادرة إقليم الدولة المعتمد لديها (م3/39)، وعلى دولة المقر تسهيل نقل تركة المتوفى -عدا تلك- التي يكون تصديرها محظورا دون فرض ضرائب تركات على الأموال المنقولة (م4/39).

فإذا كان المبدأ العام هو توفير الحصانة للدبلوماسي فإن الاستثناء عن القاعدة هو سحب هذه الحصانة، وهنا يجدر بنا أن نتساءل هل في تاريخ الممارسة الدبلوماسية ما يؤكد على أن المغرب سبق له أن سحب الحصانة من إحدى الدبلوماسيين؟

⁸ المرجع السابق نفسه، ص. 137.

«يتمتع أفراد أسرة المبعوث من أهل بيته إن لم يكونوا من مواطني الدولة المعتمد لديها بالامتيازات والحصانات المنصوص عليها في المواد 29 و30»
وهكذا بالنسبة للمبعوثين الدبلوماسيين تحكم تمتعهم بالحصانات والامتيازات القواعد الآتية:

1- يستفيد كل شخص له الحق في التمتع بتلك الحصانات والامتيازات منذ دخوله الدولة المعتمد لديها، وفي حالة وجوده أصلا في هذه الدولة فإنه يتمتع بها منذ إبلاغ تعيينه إلى وزارة خارجية دولة المقر أو أية وزارة أخرى منققة عليها.

وقد ذهب مندوب الكونغو إلى معارضة اتجاه (تبنته اسبانيا وتونس) مقتضاه أن المزايا الدبلوماسية تمنح مثل إدراج الشخص في السجل الدبلوماسي على سبيل المجاملة à titre de Courtoisie لأن ذلك يعتبر في نظره حقا ⁶. Un droit.

2- يتمتع الدبلوماسي بالامتيازات والحصانات المقررة طالما هو موجود فوق إقليم الدولة المعتمد لديها وتمتعا بالصفة الدبلوماسية.

3- إذا انتهت مهام أحد الدبلوماسيين لأي سبب من الأسباب، تتوقف هذه الامتيازات والحصانات في اللحظة التي يغادر أراضي الدولة المعتمدة أو بانقضاء فترة معقولة تمنح لهذا الغرض.

فلا يحرم السفير أو من يتمتع بالحصانة منها لمجرد أن خلفه قد عين أو مارس عمله دون أن يقضي تلك الفترة المعقولة. بل إن القضاء الإنجليزي قرر أن حصانة الدبلوماسي ضد القضاء المدني تستمر بعد انتهاء وظيفته إلى حين مرور تلك الفترة المعقولة، وأنه معفي من رفع أية دعوى ضده ارتكبها أثناء تمتعه بالحصانة حيث لا يبدأ سريان مدة التقادم إلا بعد نص تلك الفترة المعقولة⁷.

فإذن تستمر الحصانة بالنسبة لكل الأعمال التي قام بها الدبلوماسي أثناء مباشرة مهامه في البعثة، فإذا كان وإن حصل فعلا ما مثلا أثناء ممارسته لمهامه

⁶ Voir Confraid, Vol 1, p. 100

⁷ د. أبو الوفا محمد: قانون العلاقات الدبلوماسية والقنصلية علما وعملا، 1995، القاهرة، دار النهضة العربية، ص.135.

الغنيمي أيضا إلى أن الحرمة قد تكون شخصية⁴ (حماية الشخص الدبلوماسي) أو عينية⁵ (عدم انتهاك العين التي تتمتع بالحرمة كعدم جواز دخول مبنى السفير).

وعلى أي يبقى للحصانة مدلولها الخاص وطابعها الفريد، إذ جاءت اتفاقية فيينا للعلاقات الدبلوماسية والقنصلية محددة مداها وهذا ما نقرأه في اتفاقية فيينا للعلاقات الدبلوماسية الدبلوماسية ما يلي:

«إن الدول الأطراف في هذه الاتفاقية إذ تعتقد أن عقد اتفاقية دولية للعلاقات والامتيازات والحصانات الدبلوماسية يسهم في إنماء العلاقات الودية بين الأمم رغم اختلاف نظمها الدستورية والاجتماعية.

وإذ تدرك أن هذه الامتيازات والحصانات ليس إفادة الأفراد بل ضمان الأداء الفعال لوظائف البعثة الدبلوماسية بوصفها ممثلة للدولة»

وتجدر الإشارة إلى أن مسألة الحصانات والامتيازات الدبلوماسية يكتنفها الكثير من الغموض والالتباس، من حيث تشابه مسلماتها وتعدد فروضها وهكذا تضيع الحقيقة في متاهات الميول والأهواء ليجد الباحث أحيانا إن هو أراد أن يسلك طريقا ظانا أنه سيصل به أو من خلاله إلى ما يريده، حتى يجد عواصف الاتجاهات المختلفة والتقييمات المتباينة والفروض المتغيرة تحجب عنه معالم الطريق لذا، لا ينبغي الانبهار بهذه الفروض، بل لا بد من بحث دائب وتفكير متأن حتى لا تختلط عنه الأوراق.

وعليه، يمكن القول بأن الحصانة الدبلوماسية يستفيد منها كل شخص له الحق في التمتع بها والمقصود أعضاء البعثات الدبلوماسية الذين يشغلون درجات دبلوماسية كرئيس البعثة والمستشارين والسكرتيرين بكل الحصانات والامتيازات الدبلوماسية، ثم أفراد عائلاتهم من أهل بيتهم أي الذين يقيمون معهم.

وهذا ما حددته اتفاقية فيينا الخاصة بالعلاقات الدبلوماسية في المواد 29-36 شريطة ألا يكونوا من موظفي الدولة الموفد إليها ونقرأ في المادة 37 الفقرة الأولى ما يلي:

⁴ راجع د. محمد طلعت الغنيمي (الغنيمي في قانون السلام) منشأة المعارف، الإسكندرية 1973 ص 962.

⁵ ولمزيد من التفاصيل راجع أيضا: O.Connel : International law, 1977, p889

بذلك استثناءات واردة على سيادة الدولة المعتمد لديها والمفروضة عليها بهذه الصفة³. في حين تخضع الامتيازات بكيفية استثنائية للقانون الداخلي للدولة المعتمد لديها التي تملك كل صلاحية في منحها للدولة المعتمدة.

لكن بعض الفقهاء دعوا إلى نبذ هذا التمييز مؤكدين أن كلا من الحصانات والامتيازات تستمد شرعيتها من القانون الدولي، ويرى أستاذنا عبد القادر القادري على أنه من شأن هذه النظرية تدعيم موقف الدولة المعتمدة.

وإذا رجعنا إلى اتفاقية فيينا الخاصة بالعلاقات الدبلوماسية لعام 1961 نجدنا قد أخذت حلا وسطا حيث حافظت على التفريق بين الحصانات والامتيازات مع التخفيف من حدته.

* حصانة السفراء

في القانون الدولي المعاصر هناك مبدأ لا خلاف عليه مفاده أن الدرجة والصفة أو المرتبة تمنح صاحبها وضعا قانونيا خاصا قد يختلف عن ذلك المقرر لغيرهم من الأفراد، بحيث يتمتع كل من رؤساء الدول والحكومات ووزير الخارجية والسفراء وأعضاء البعثات الدبلوماسية والقنصلية والبعثات الخاصة بوضع خاص على الصعيد الدولي.

إن الحصانات الدبلوماسية تعد واحدة من أقدم المفاهيم والأفكار التي عرفتها العلاقات الدولية، ورغم أنها تضرب بجذورها في غابر العصور الإنسانية، إلا أن الغرض منها لا يفهمه عادة الجمهور العادي وحتى المثقف أحيانا في مختلف الدول.

إلا أن هناك من يفرق بين الحصانة Immunité والحرمة Inviolabilité بقوله إن هذه الأخيرة تستخدم أحيانا للإشارة إلى ما يتمتع به الدبلوماسي من مزية اتجاه القضاء الوطني وفي أحيان أخرى للإشارة إلى الكرامة الدبلوماسية وما يصاحبها من ضرورة اتجاه الدولة المضيئة لكل سبل الحماية الضرورية ويذهب د.طلعت

3 الدكتور عبد القادر القادري- محاضرات في القانون الدولي العام- نشر وطبع دار السلام طبعة 1996 الصفحة 104.

الأساس القانوني لحصانة السفراء وامتيازاتهم نموذج المغرب

عبد النبي صبري*

يعتبر العرف الدولي المرجع الأساسي في الحصانات والامتيازات الدبلوماسية، ويمكن استخلاص ذلك بما تجري عليه سلطات الدول المختلفة ومحاكمها في هذا الشأن، وهكذا استقر سلوك الدول وكذلك العرف الدولي على أن الحصانات والامتيازات الدبلوماسية يجب ألا تكون في الحصانات والامتيازات القنصلية¹.

وليس معنى ذلك جعل الوضع القانوني للبعثات القنصلية مساويا لذلك الذي يتمتع به الرعايا الأجانب العاديين، إذ أن تلك البعثات وأعضاؤها يجب أن يتمتعوا بحماية أكبر من تلك التي يتمتع بها الأفراد العاديون، وقد حاولت اتفاقية فيينا لعام 1963 التوفيق بين هذين الاعتبارين².

فما هو إذن الأساس القانوني لحصانة السفراء؟ أولا

ثم ما هي الامتيازات التي يتمتع بها السفراء المغاربة؟ ثانيا

أولا: الأساس القانوني لحصانة السفراء

اقترح بعض الشراح التفريق بين الامتيازات والحصانات، وهكذا تستمد الحصانات ولاسيما الحصانة القضائية أساسها من القانون الدولي مباشرة، مكونة

* أستاذ باحث في القانون الدولي والعلاقات الدولية بكلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية، جامعة محمد الخامس، الرباط-أكادال.

¹ ذهب المندوبان الألماني والأمريكي إلى ضرورة التسوية بخصوص الحصانات والامتيازات بين كل الأشخاص الذين ترسلهم دولهم إلى الخارج سواء في السفارات أو القنصليات راجع

CNURSRC, vol.p428,430

2 Nahlik: la tendance actuelle à assimiler le statut juridique in AFDI 1985



رفض إعطاء أي تعريف لأجزاء الجسم، وجد نفسه مرغماً، بعد الفصاح الخطيرة، أن يستعمل عبارات تحمل معنى " المادة" أو الشيء.

* والفقهاء بدورهم مطالبون بتجاوز مرحلة الجدل العقيم حول ما إذا كانت الأجزاء المنفصلة عن الجسم شيئاً أم إنساناً (أو بلغة فقهاء الإسلام القدامى طاهرة أم نجسة). ولئن كان الرأي الغالب ما زال يتحرج من اعتبار الأجزاء المنفصلة عن الجسد أشياء مادية، وما زال يراوغ بقوله إنها تحمل ما هو مادي وما هو إنساني، وإنها بالتالي ذات طبيعة خاصة وتحتل مكانة بين الإنسان والمادة، فإن كل الأحداث المثخنة تنبئ بأن أجزاء الجسم قد أخذت صفة شيء وأن بعضها يسير حثيثاً نحو أخذ صفة بضاعة، إذا لم يبادر لخلق إطار قانوني خاص بها.

سكتت عن المسألة، اعتقادا منها أنها لا تحتاج لتتصيص خاص، وإما أنها جرّمت بعض جوانب التجارة فقط، كالوساطة (القانون الإيطالي). والأحداث المؤلمة لهذه التجارة المخزية، كان ولا بد أن تترك بصماتها على القوانين. بحيث ما لبثت أن ظهرت الحاجة ملحة لتنظيم أكثر صرامة، يجرم صراحة المتاجرة في الأعضاء ويعاقبها بقسوة. ويمكن الاستشهاد بالقانون المغربي، التونسي، الروسي، الفرنسي، وكلها من جيل التسعينيات...

غير خاف إذن، أنه في ميدان رخو كهذا، يلزم كثيرٌ من اليقظة ومن التشدد للسيطرة على الوضع. وهو ما لا يتأتى إلا إذا فُرِضَتْ رقابة من جهات معينة وفرضت شكليات وقيود؛ وإلا إذا حُصِرَ التبرع بالأعضاء في الأقارب حتى درجة معينة، تفترض فيهم الهبة المجانية الصرفة، وهم قلائل طبعاً؛ وإلا إذا تعززت النصوص بعقوبات جزائية تظال كل متعامل بمقابل في الأعضاء البشرية...

وبرأينا يجب عدم التعويل على النصوص وحدها للحد من الظواهر المستشرية، بل يلزم دعم العمل القانوني بسياسة وطنية محكمة تسعى لتحقيق الاكتفاء الذاتي في ميدان الأعضاء، وتجعل التبرع شارة شرفية، لا رمزا للفقر والقهر. ويتطلب ذلك بطبيعة الحال انتهاج سياسة التوعية، واستثمار برامج التربية والتعليم، ووسائل الإعلام، وخلق وتفعيل العمل الجموعي الاجتماعي...

وللتوفيق بين سياسة توفير الكافي من الأعضاء وحفظ كرامة الإنسان يلزم تضيق نطاق الأخذ من الأحياء. ذلك أن التبرع من الأحياء لا يمكن أن يشكل ركيزة أساسية في استراتيجية تعميم الاغتراس. بالنظر للمخاطر والمهاوي التي ترافقه. من ثم نؤكد على ضرورة تقليص الهبة من الأحياء وحصرها في الأقارب إلى درجة محددة حصرا بمعنى أن الأخذ من الأحياء يجب ألا يحتل إلا مرتبة ثانوية في استراتيجية توفير الأجزاء الأدمية غير المتجددة.

والواقع أن المرء يجد كثيرا من المرارة للتصديق بأن أجزاء جسمه تتحول إلى مجرد أشياء داخلة في التداول، والمشرع نفسه يعاني من نفس الحرج. إلا أن الاستكاف عن وصفها بالوصف الحقيقي أكثر مضرّة. لأن الإقرار له، على الأقل، مزية التنظيم القانوني؛ فيما الاستكاف يترك المجال خصبا للفوضى والتطاول. فالقانون الفرنسي مثلا -ومعه الفقه والقضاء- بعد أن ارتكب نفس الخطأ عند

II. مشروعية عملية الاستئصال:

إباحة عملية الاستئصال من الأحياء تتوقف على مشروعية عملية التفسيل. فالجراحاتان تتداخلان وتتكاملان، بحيث يصعب تصور إباحة إحداها دون الأخرى. لذلك فأساس الإباحة يبدو متقاسما بينهما ومتوحدا، بحيث إن تخلف في عملية ارتفع عن الأخرى.

فقد يُلجأ مثلا للطرق غير المشروعة لاستئصال الأعضاء والأنسجة البشرية، باستغلال فاقة الناس، إما بشرائها منهم، أو "باغتصابها" من العاجزين عن حماية أنفسهم، عندها ينهض الاستئصال مُجَرَّمًا قطعاً. وبالتبعية فالاستئصال يؤثر سلبا حتى على عملية الغرس نفسها، إذا ما تورط المتلقي، أو الطبيب في معاملات مشبوهة، مما قد يحملها المسؤولية عن فعل الاعتداء على التكامل الجسدي للشخص المغتصبة منه الأجزاء، أو المجربر على الهبة.

وبنفس الطريقة يرتفع رداء المشروعية عن فعل الغرس، فيعتبر مجرد اعتداء معاقب عليه، إذا ما تخلف رضى المتلقي، كما لو أجريت له الجراحة دون علمه أو دون موافقته أو كما لو كانت حالته لا تستدعي هذه الجراحة. فعملية الغرس تعتبر هي الأصل، وهي سبب مشروعية فعل الاستئصال، الذي يعد مجرد فرع تابع. لذلك تختل مشروعية فعل الاستئصال أيضا، ونصبح أمام اعتداءين يُحْمَلُ كل منهما الفرق الطبية، المسؤولية الجنائية والمدنية والمهنية عما اقترفته من اعتداءات غير مبررة.

إنما وباعتبار كل من عمليتي الاستئصال والغرس تتم بشكل مستقل عن الأخرى، بحيث يشترط في الفريق الذي يجري إحداها، ألا يشارك من قريب أو بعيد في إنجاز الأخرى، فكل فريق سيسأل عن العملية التي أجراها متى تخلف أحد أركان المشروعية.

الشرط الرابع: مجانية التبرع بالأعضاء:

تجارة الأعضاء تنامت وتفاحشت في ظل قانون مقارن يستقبحها في غالبه. ومعنى هذا أن شيئا ما غير عادي يحدث. وبقراءة القوانين القديمة يلاحظ أنها إما

بتحرير الرضى في وثيقة مكتوبة يُستَفسرُ المريض فيها عن أمور عديدة ويجب عليها بحرية وتبصر... بحيث يلزم إعلامه بالفوائد المنتظرة من الغرس، وتبعاته ومضاعفاته، حتى يتمكن من الموازنة بينها.

ومن القوانين المنظمة للاغتراس ما سكت عن الموضوع معتبرا إياه من البديهيات، محيلا على القواعد العامة بشأن استئذان المريض... فيما أكدت قوانين أخرى صراحة على ضرورة إعلام المريض، كالقانون المغربي، التونسي، الإسباني، الروسي، قانون البوسنة والهرسك...

الآثار المترتبة عن تخلف رضى الواهب أو المتلقي:

I. مشروعية الغرس عند غياب رضى المتلقي: إهمال القواعد القانونية أو السلوكية يعرض الطبيب للمسؤولية، ويميز فيه بين :

* **المسؤولية المهنية** : وتعني أن تطبق عقوبات تأديبية، على الطبيب الذي يخرق أحد القواعد التنظيمية، واستحصال الرضى أمر مشروط، ألحت عليه نصوص عديدة...

* **المسؤولية المدنية**: وتترتب عن الضرر المعنوي أو الأدبي الذي يصيب المريض من جراء الاعتداء على حريته في قبول أو رفض العلاج، ومن ثم على كرامته وإنسانيته. والمساس بحق وحرية المريض في العلاج وحقه في المشاركة في العلاج يرتب ضررا معنويا واجب الإجمار. وهو ضرر لا علاقة له البتة بالأضرار المادية الجسدية التي يمكن أن تترتب عن الجراحة.

* **أما المسؤولية الجنائية**: فعلتها أن مشروعية العمل الطبي تستند لإذن القانون ورضى المريض: فإنَّ القانون بالنسبة لعملية الغرس حاصل، مادام هدف العلاج متوفرا. أما الشق الثاني من سبب التبرير، أي الرضى، إذا لم يحرص الجراح على تحصيله، فإن عملية الغرس تعتبر غير مشروعة، وتُكَيَّفُ إيذاءً غير متعمد. وفي الإيذاء غير العمدي تكفي الرعونة أو عدم الاحتياط أو الإهمال أو عدم التحرز، أو عدم لحظ النظم، لقيام المسؤولية (ف.403 ج م).

الشرط الثالث: موافقة المتلقي:

عملية الاستئصال من واهب حي لا تنهض مشروعة إلا إذا وجد مريض في حالة من الخطورة والاستعجال، بحيث يقتضي الاضطرار الملجئ أن يتم الاستئصال من إنسان حي.

ويلزم إشراك المتلقي في كل مراحل العلاج، وذلك لعدة أسباب:

* أن الجراحة التي سيخضع لها خطيرة ومعقدة..

* كما أن عمليات التقسيل ما تزال مكلفة جدا. والمستفيد منها، بعيد من الدول، يتحمل لوحده جميع المصاريف، وضمنها مصاريف الاستئصال. وعندما نقول مصاريف وتعويضات، نقول: عقود، توقيعات، وإجراءات قانونية تترتب عنها آثار متعددة.

* يصعب تصور حالات استعجال تعفي من واجب استئذان المريض، وذلك بسبب التعقيد التقني لعملية الغرس: بحيث يجب تهيئ المريض للتقسيل بعلاج خاص لكبح الجهاز المناعي. ويتطلب البحث عن العضو المطابق للتكوين البيولوجي للمريض وقتا مهما. هذا إلى أن الهيئة من الأحياء تمر بمراحل وشكليات قانونية تقتضي برهة من الزمن.

فعلى خلاف الجراحة العادية التي يُفَوَّضُ فيها للطبيب لاتخاذ القرار الأنسب واختيار العلاج الملائم، يظل استئذان المتلقي مسألة جوهرية لا غنى عنها. والرضى لا يعتبر سليما إلا إذا كان:

رضا شخصي صادر مباشرة عن المريض، متى أمكن ذلك. بحيث لا يصار إلى الممثل الشرعي أو الأسرة إلا في الحالات القصوى كما لو كان المريض قاصرا أو غارقا في غيبوبة مستمرة... وذلك نظرا لتعقيد العملية والمخاطر التي تكتنفها، ولما تستلزمه من إجراءات قانونية.

رضا حر متبصر: أثناء إعلام المريض بحقيقة وضعه، يجب الاحتراز من أن يؤثر ذلك على إرادته، فتختلط عليه الأمور، أو تتخلف إرادته. والواقع أن الجراح لا يملك لا الوقت ولا المزاج ولا المعايير التي تسمح له بالتقصي عن حقيقة أحاسيس المريض، أو عما إذا كان خاضعا لمؤثرات أو ضغوط تذهب بصفاء ذهنه أو حرية إرادته، لذلك تعد الكتابة وسيلة مثالية لحماية المتلقي والطبيب. إذ

- * لا يجوز أن يؤخذ من الأحياء، إلا الأعضاء المزدوجة، أو الأنسجة والخلايا والإفرازات المتجددة. ومثالها الكلي والجلد والنخاع العظمي والدم.
- * يفقد الرضى للفعالية، إذا كان هدف الاستئصال تخزين الأعضاء أو بيعها.
- * بل يجب حصر النقل من الأحياء في الأقارب وإلا إذا وجد اضطرار ملجئ ولم توجد وسيلة أخرى. ومبدأ الاضطرار الملجئ هذا لم تستغن عنه حتى القوانين التي نظمت الميدان.
- * إن الهبة لا تصح إلا من شخص كامل الأهلية، حر الإرادة، مدرك لما هو مقدم عليه... مع استثناء وحيد ضيق جدا وهو الذي يتم فيه النقل من أخ قاصر- لكنه بالغ مميز قادر على فهم الأمور وتقدير عواقبها، والتعبير عن إرادته- إلى أخ له تتوقف حياته على هذه الهبة.
- * يفقد الرضى للمصادقية متى مورست ضغوط على المتبرع. فيجب ألا تجتمع بالمتلقي أية علاقة تبعية، علاقة عمل كانت أو غيره.
- * وهو لا ينهض سليما متى وجد مقابل مادي. لأن المال يعتبر بمثابة قوة ضغط، سيما إذا كان المتنازل محتاجا.
- * رضى الواهب ليس توقيعا على بياض، لذلك فالطبيب لا يستطيع التصرف بدون حدود كلما استصدر ترخيصا. بل يتعين عليه الاستكاف عن إثبات كل ممارسة غير مقبولة علميا وقانونيا أو مخالفة للنظام العام والآداب ولو ألح المعني بالأمر.
- * ما آل إليه الوضع من تدهور مرده عوامل كثيرة، من بينها عدم تنظيم ظروف وشكليات هبة الأعضاء، وعدم الصرامة في مراقبة الظروف التي يجري فيها تداولها، وعدم التأكد من مصدرها ومشروعيتها استحصالها، ومن أهلية الواهب، ومدى قدرته على تحمل العملية... لذلك يجب إنشاء أجهزة للمراقبة تأخذ كل ذلك بالاعتبار وتعود بالاغتراس لجادته.

النصوص. ولا شك أن هذا الوضع المثخن هو الذي دعا التشريعات الحديثة لوضع نصوص أكثر تفصيلا وتشددا، رغم وجود نصوص جنائية أخرى تحمي المستضعفين.

ثانياً: تدابير للتأكد من حرية إرادة الواهب:

I. **التيقن من عدم خضوع المتبرع لأية ضغوط:** لا وجود لإرادة حرة متى تعرض الواهب للإغراء أو الضغط. فالمال يذهب بحرية الإرادة وسلامة الرضى. بالتالي يتخلف أساس الإباحة ويتجرد الاستئصال من المشروعية ويصبح فعلا معاقبا. وقد أثبت الواقع أن من تنازلوا عن أعضائهم بعوض ينتسبون للفئات الاجتماعية الأقل حظا. كما يمكن أن يتعرض الشخص لاستغلال النفوذ، أو استغلال علاقة التبعية التي تربطه عادة بالمشغل... لذلك إذا ما تحركت القوانين لحماية الناس من الاستغلال، فهي مطالبة باستحضار كافة الضغوط الممكنة...

ونكرر أن الأخذ من الأحياء لا ينهض سليما ولا تكون إرادة الواهب حرة وخالية من الضغوط المختلفة، إلا إذا تمت الهبة بين الأقارب إلى درجة معينة، تفترض معها المجانية والطوعية.

II. **ما يجب تبليغه لعلم الواهب:** رضى الشخص الخاضع للممارسة الطبية شرط أساسي للإباحة. ولا يكون الرضى سليما إلا إذا كان حرا متبصرا واعيا... فإن قصر الطبيب في التوعية تعرض للمساءلة على أساس افتقار الاستئصال للمشروعية. ووضعية الواهب تختلف عن المريض العادي، لكونه ليس مريضا، بالتالي فإعلامه بالحقيقة وبالمخاطر لن يؤثر على نفسيته أو إرادته.

ثالثا: وقت الرضا وإمكانية التراجع: يلزم أن يستمر الرضا بالاستئصال حتى لحظة الشروع في العملية بحيث يخضع الواهب لفحوصات سيكولوجية عدة، تستطيع البرهنة على صدق إرادته وثباته على موقفه. فإن لوحظ أقل اهتزاز عاطفي أو قلق يدعو للتخوف على مصيره، وجب الامتناع تماما عن إجراء الاستئصال، ولو لم يتراجع عن رضاه صراحة. أما إذا أعلن تراجع عن الهبة فإن الرغبة المعبر عنها أخيرا تُجَبُّ السابقة وتمحو كل آثارها.

الحاصل أن المزج بين حالة الضرورة والرضى يستتبع أن تحكمهما نفس القواعد، وأن تضبطهما نفس القيود، بحيث:

العقلية كاملة. والحقيقة فالخطر هنا له ما يبرره، خصوصا بعد أن كشف الواقع عن ممارسات خطيرة طالت المتخلفين ذهنيا.

II. قيمة رضى السجناء والمحكوم عليهم بالإعدام والمعتقلين السياسيين وأسرى الحروب، هذه الفئة ما فتئت تشكل المادة الخام لممارسات مشبوهة. والتاريخ يوثق كيف استغلوا جميعا في إمبراطورية الصين العظمى والإمبراطورية الفارسية، ولدى الفرانجة والنازيين وفي محطات أخرى عدة، كجردان جربت عليهم التقنيات المستحدثة للتطبيب والجراحة وغرز الإبر والأدوية السامة... وكيف خضعوا للتشريح والاستقطاع منهم وهم أحياء... ففي ألمانيا النازية أثبتت الوثائق أنه تم استقطاع عظام وغضاريف من سجناء معافين... ونقل عن " صين ماو تسيونج" أنه في إقليم كوان توان Kouang Touang، كان المحكوم عليهم يُمصلون تماما من الدم قبل أن يساقوا، في غيبوبة، للمشفة.

ومع أن الجزء الأضخم من الممارسات المشبوهة يتم سرا ويغلفه الكتمان، فالقليل الذي يطفو بين فينة وأخرى يبين لحد ما، عمق وخطورة ما يجري. ويكفي الاستشهاد بما حصل إبان الحرب الأهلية اليوغوسلافية، حيث تسلت الشبكات المروجة للأعضاء إلى أدغال المعارك، لتحول أسرى الحرب- المسلمين بالخصوص- إلى مزودين لسوق الأعضاء العالمية...

والملاحظ أن التشريعات المنظمة **نكصت** في مجملها عن تخصيص حيز للمجردين من الحرية. ويفهم من ذلك أنه لا يباح الاستئصال منهم، ما دامت قد اشترطت صراحة: بلوغ سن الرشد والأهلية، وسلامة العقل، وحرية الإرادة. إذ معلوم أنه لا يمكن بناتا الحديث عن حرية الإرادة إذا لم يكن الشخص حرا طليقا. وإرادة السجين غير معتبرة قانونا، مادام خلف القضبان... هذا إلى أن جل القوانين يتوفر على نصوص تمنع إجراء التجارب على المجردين من الحرية. بحيث إن منعت التجارب، فمن باب أولى أن تمنع الاستقطاعات...

لكن ثبت أن القوانين القديمة المنظمة للاغتراس، تماما كالقوانين الكلاسيكية، تنهض قاصرة عن توفير الأمن للعاجزين عن حماية أنفسهم. فلئن كان القانون الجنائي المقارن تعزز في مجمله بنصوص مكرسة لحماية هذه الفئات، فالأيام أثبتت الحاجة الملحة لضوابط أكثر صرامة وصراحة، لحماية كل الخاضعين للحراسة القانونية ضد الممارسات المستحدثة التي لم يتصورها المشرع عند صياغة

*** شروط وشكليات الرضى النافي للمسئولية ***

أولاً: أهلية المتبرع بأجزاء الجسم:

معلوم أن الهبة أياً كان محلها لا تصح إلا إذا كان المتبرع أهلاً للتصرف طبقاً لقانونه الشخصي. وفي هبة الأعضاء يثور التساؤل إزاء فرضيات عدة:

(1) مدى صحة الهبة من القاصر:

بعض التشريعات لم تتعرض للاستئصال من القاصر. ومعناه أنه لا يجوز الاستئصال منه بتاتا. لكن جلها ترك هامشاً - متفاوتاً - للاستثناء:

فالقوانين التي صدرت إثر بدء الاعتراض لم تنتبأ بالمضاعفات التي ستجتم مستقبلًا، لذلك جاءت متسامحة لحد ما بشأن الأخذ من القاصر. أما التشريعات الحديثة فتحرزت أكثر وقصرت الإباحة على الأشخاص الحائزين على أهلية التصرف، صادة بذلك باب الاستثناء. وتشدد القانون الفرنسي فلم يجز أن يتأصل من القاصر إلا النخاع العظمي. وبرأينا لا يجوز الأخذ من القاصر إلا إذا كان المتلقي أخاً أو أختاً له مهدداً جدياً، وإلا إذا وافق كل من القاصر ووالداه... أما القاصر غير المميز (أقل من 12 سنة)، فلا يجوز الأخذ منه إطلاقاً، مهما كانت الظروف.

(2) الاستئصال من الشخص الخاضع للحماية القانونية:

1. ضرورة تنحية المختل ذهنياً: المجنون والمعتوه والغارق في غيبوبة، يعوزهم جميعاً الإدراك والإرادة. فيستحيل إلحاقهم بالقاصر المميز الذي يدرك ما هو مقدم عليه ويوافق على الهبة بتبصر وحرية إلى حد ما. بل يلحقون بالقاصر غير المميز الذي لا يجوز بأي حال من الأحوال الاستئصال منه. من ثم يمنع بتاتا استقطاع أية أجزاء من أولئك مهما كانت بسيطة، ولو كان المستفيد أحد أقربائهم، ولو طلب ذلك أولياً وهم. لعل انعدام إرادتهم من جهة، ولما يمكن أن يتعرضوا له من تطاولات، وهم المجردون من كل قدرة أو وسيلة للدفاع عن النفس.

والحكم ذاته يستقي من القانون المقارن: فبعضه حظر صراحة الاستئصال من المختلين عقلياً. فيما سكت بعضه عن الموضوع. إنما باشتراطه البلوغ والعقل والرشد يكون، بمفهوم المخالفة، منع الأخذ من كل من لا يتمتع بقواه

إلا وجب اللجوء لها. وقد زاد من تشددنا ما توقفنا عليه من تطاولات على أرواح العاجزين عن حماية أنفسهم بسبب عجز جسدي أو ذهني أو بسبب الفاقة...

فالملاحظ إذن أن حالة الضرورة، إذا كانت استطاعت أن تعيد النظر في مبادئ ظلت مستعصية على الجدل لزمان طويل - وعلى رأسها حماية الحياة والتكامل الجسدي- فإنها لم تفعل ذلك إلا ضمن حدود وقيود ضيقة. بحيث إذا روعيت تلك القيود، حالت دون التطاولات التي تحصل في غياب المراقبة وفي غياب النص المحدد لنطاق وقيود المشروعية.

لكن حالة الضرورة لا تجيب إلا على جزء من الموضوع وهو الذي يهم النصيب الاجتماعي في حياة وجسم الإنسان. أما النصيب الفردي فيهما فلا يجوز المساس به إلا إذا استُصِرَّ رضى المعنى بالأمر:

الشرط الثاني: رضى الواهب:

إن الرضى يقوم بدور أساسي في دعم إباحة الاستئصال من الأحياء. وذلك في ظل القوانين الكلاسيكية حيث تستقى الإباحة من المبادئ العامة. ولا تقل الحاجة للرضى عن ذلك في ظل التشريعات المنظمة للاغتراس . فكثير من القوانين أوجبت توعية الواهب بكل المخاطر التي ترافق عادة الاستئصال، واستئصال رضاه الصريح. وبعضها اشترط أن يستصدر الرضى كتابة...

على أن رضى الواهب، بالرغم من أهميته القسوى فهو ليس مطلقا. إذ لا يحق للشخص أن يتصرف في جسمه بالبتير أو غيره، كلما بدا له ذلك، بل لا يسمح له بهذا التنازل إلا في حدود ضيقة، وإلا إذا استدعاه واجب اجتماعي إنساني تضامني، لإنقاذ حياة مهددة. ومن شأن هذا أن يبرز التناسق والتوازن القائم بين الفرد والمجتمع، في اقتسام الحق على الحياة الإنسانية، واحتفاظ كل منهما، بنصيب -على الشيع- غير قابل للقسمة، في الحق على الحياة والتكامل الجسدي. بحيث يظل نصيب كل منهما بمثابة ارتفاق أو قيد يمنع الآخر من التصرف فيهما بشكل يدمرهما، فيمس بنصيب الطرف الثاني... وفي جميع الحالات يلزم إحاطة الرضى بضمانات كثيرة:

من ثم يجب أن يحظى الواهب بفحص دقيق، ويخضع لمعايير سريرية، مناعية، سيكولوجية، عاطفية... بحيث كلما كان مثلاً مصاباً بالسكري، بفقر الدم، بمرض مزمن، معد أو خبيث، أو بمجرد ارتفاع في ضغط الدم ولو عرضياً، باهتزاز عاطفي... قد يعرضه لخطر محقق وجب الامتناع عن الاستئصال.

وعملياً فالحالات التي تستدعي الأخذ من الأحياء تنحصر في:

* غرس الجلد والنخاع العظمي: وكلاهما يعتبر حلاً مثالياً لأمراض وتشوهات مستعصية، فيما استئصال رقعة من الجلد، أو كمية محدودة من النخاع العظمي، لا يكاد يعرض الواهب لخطر.

* غرس الكلى وهو الذي يلهب الجدل أكثر. ذلك أن المجازفة التي يخوضها الواهب وإن كانت تبدو بسيطة، فمع ذلك يلزم التحرز منها...

* أما نقل الدم إذا روعيت فيه القواعد المتعارف عليها، والسقف المسموح به، وعموماً شروط السلامة، لم يتعرض الواهب لخطر يذكر...

ففي هذه الفرضيات يبدو معيار الموازنة بين الخطر المراد دفعه والفعل المرتكب سليماً. ويدعمُ الاضطرارُ تباينُ الفصيلات الخلوية النسيجية والدموية من شخص لآخر (système HLA). ذلك أن جسم المتلقي يرفض العضو الذي لا ينسجم بدقة متناهية مع فصيلته الخلوية النسيجية. مما يعقد مسألة العثور على العضو المرغوب في من الجثث في الوقت المناسب وبالمواصفات البيولوجية المطلوبة. وهذا ما يبرر غالباً الأخذ من شخص حي يطابق تكوينه البيولوجي الدقيق تكوين جسم المريض، مما يؤكد تواجدنا أمام ضرورة ملحة للنقل من الأحياء. ومع ذلك فالضرورة لا تتوفر إلا إذا روعيت كل الشروط المعددة وإلا إذا وجدت رابطة عائلية بين الواهب والمتلقي تقادياً للمساومات...

إنما إذا لوحظ علينا بعض التشدد في سردنا لشروط الاضطرار، فلأن الأجزاء المرغوب فيها تؤخذ من الأحياء، والمعروف أن الضرر لا يزال بضرر أكبر أو مماثل له في الخطورة. وعندما نقول الأخذ من الأحياء نفترض أن المتبرع يتعرض لمجازفة قد تكون خطيرة وقد لا تكون، ولكنها على أية حال مجازفة. من ثم فمتى أمكن الاستغناء عن النقل من الأحياء، بوسائل أخرى مهما كانت مضنية،

I. وجود متلق مهدد في حياته أو سلامته: في الاغتراس يفترض أن مريضا يعاني من داء على درجة عالية من الخطورة وبالتحديد تعطل وظيفة أحد الأعضاء الحساسة بحيث يقدر أنه إذا لم يبادر للاغتراس تعرضت حياته أو سلامته أو صحته العامة لضرر أكيد.

II. كون أخذ العضو من إنسان حي ضروريا لدفع الخطر: أي يلزم أن يكون الاغتراس الحل الوحيد وتجاوزا، الحل الأنسب، مقارنة مع باقي الحلول. ومعنى هذا أنه:

* كلما أمكن تعويض الجزء التالف من الجسم بعضو صناعي، حتى لو ارتفعت التكاليف، لا يكون الاستقطاع من الأحياء مبررا. فوجود بديل مناسب ينفي حالة الضرورة.

* قبل أي تفكير في أخذ الجزء المراد غرسه من إنسان حي يجب أن تستنفذ كل محاولات الحصول على العضو أو النسيج من الجثث المتوفرة.

III. وجود تناسب معقول بين فوائد ومضار الاغتراس: نوكد بأن الضرورة هنا بالذات يجب أن تكتسي بعض الصرامة، فلا يلجأ للنقل من الأحياء، إلا إذا كان ثمة تناسب مقبول بين الفوائد التي يجنيها المتلقي والمجازفة التي سيخوضها الواهب... من ثم:

* تستبعد فكرة استئصال عضو حيوي أو وحيد أو حتى مزدوج إذا كان بتره يضر جدبا بالواهب وأخرى بحياته. صحيح أنه لا يتصور استئصال لا يعرض الواهب لأي خطر مهما كان بسيطا. لكن هناك نطاقا مقبولا من المجازفة، وضمنه فقط يمكن للجراح أن يتصرف.

* أما إذا أمكن الاستعاضة عنه ولو بوسيلة أكثر تكلفة فمشروعية الأخذ من الأحياء تُضحى قابلة للجدال.

إخلاصا لهذا المبدأ نقول: ترتفع الإباحة متى كان الاستئصال يهدد حياة أو صحة الواهب. بحيث كلما كانت المضاعفات المنتظرة منه تساوي أو تتجاوز تلك التي يمكن أن يسببها الداء للمتلقي ارتفع ثوب المشروعية. وبأسلوب آخر فعمق وبعد الداء الذي يعاني منه المريض (المتلقي) يجب أن يكون في تقييمه العلمي التقني والمستقبلي أكثر خطورة من المجازفة التي سيخوضها الواهب.

المبحث الثاني: شروط إباحة الاستئصال العلاجي من الأحياء:

ما قلناه حتى الآن عن القوانين المنظمة وغيرها، لا يعتد به إلا إذا توفرت مجموعة شروط وضمانات. وذلك تفادياً لاستباحة أجساد الناس والتطاول عليها بدون مبرر. ونجمل هذه الشروط كالتالي:

الشرط الأول: وجود ضرورة حالة تستدعي الأخذ من الأحياء:

أقر الشرع العمل بحالة الضرورة أو الاضطرار الملجئ، حسب الاصطلاح الفقهي انطلاقاً من نصوص أساسية من مثل **«فمن اضطر غير باغ ولا عاد فلا إثم عليه»** (سورة البقرة آية 173). ومن هذا المنطلق صاغ الفقه الإسلامي القديم، عدة قواعد شهيرة مثل: **«الضرورات تبيح المحظورات»**... لكنه لم يطلق العنان للضرورة، بل حددها بقيود تختزلها قواعد أخرى بنفس الشهرة. ثم تعامل معها بمرونة، مقراً المفاضلة والتدرج في استنقاذ المصالح. وقد استثمر في سبيل ذلك عدة قواعد راسخة، فمثلاً قاعدة **«درء المفسد مقدم على جلب المصالح»** بات لها بعد آخر، بحيث إن كانت المصلحة أهم وأولى من المفسدة قدمت عليها، فإن تصارعت مصلحتان أخذ بأعظمهما، أو مفسدتان درئت أخطرهما وإن تعددت المصالح أو المفساد واستحال استحصالها أو دفعها جميعها وضع سلم للمفاضلة فيما بينها وأعطيت الأسبقية للأكثر إلحاحاً فالتى تليها وهكذا... وبنفس الطريقة تلطفت قاعدة **«الضرر يزال»** فأضحت: **«الضرر لا يزال بأكبر منه أو بمثله؛ لا ضرر ولا ضرار...»** ثم خاض الفقهاء في مواضيع -أقرب ما تكون لموضوعنا، عن التطبيق والتداوي... ومن هذه الأصول استنقت التشريعات الوضعية مبادئها.

حدود أعمال حالة الضرورة في الاستئصال من الأحياء:

الاضطرار الملجئ مقيد بشروط إن روعيت استطاعت الحد من التعسف والتجاوز، ومنها:

وهوما يرتعب منه المشرع. وموضوع الاغتراس من أكثر المواضيع حساسية وتعقيدا، لذلك تخرجت التشريعات المقارنة من التصدي له، قبل أن تكرسه الكنائس والفقهاء الإسلاميين...

نعتقد أن الأشواط التي قطعها تفصيل الأعضاء، تكلفت في مجملها بمباركة الشعوب والهيئات الدينية، الأخلاقية والسياسية. وليس أكثر دليلا من ذلك على أنه أضحى عرفا راسخا، عرفا قادرا على رفع الخطورة الاجتماعية عن فعل الاستئصال. من ثم فتمت روعيت تقنيات الاستئصال العلاجي والمعطيات العلمية المستقر عليها اعتبر ممارسة لحق، حق يستقي قوته من الترخيص القانوني بممارسة الطب، شرط توفر حسن النية. وبمفهوم المخالفة، متى حاد الاغتراس عن الغاية التي أجاز من أجلها، انقلب إلى فعل مجرم. فالاستئصال العلاجي لا يرفع الخطورة الاجتماعية، وبالتالي ركن عدم المشروعية، إلا إذا أخلص للأصول الفنية والعلمية والأخلاقية...

فالملاحظ أن تحولا هائلا طال أكثر المبادئ استعصاء على المساس وهو الحق في التكامل الجسدي. وكنتيجة حتمية للتطور الحاصل في مختلف مناحي الحياة، وتحت ضغط قيم حديثة أضحى جديرة بالحماية - تجمعها مبادئ التضامن والتكافل - تلطفت النظرة للتصرف في الأعضاء. فلم يعد (التصرف) يثير نفس الامتعاض الذي كان يثيره من قبل. ومع أن جسم الإنسان وحياته بقيا مفتسمين بين الفرد والمجتمع، فقد أعيد النظر في طريقة تقسيمهما، وأعيد تحديد نصيب كل منهما بشكل ينسجم مع عطاءات التكنولوجيا ومع الفلسفات الحديثة.

وإيماننا من المشرع بالمبادئ ذاتها سارع، بعدد من الدول، لتكريسها. على أن التشريعات بإباحتها الاستئصال من الأحياء، لم تنتازل عن القواعد الأزلية التي تحمي الحياة والتكامل الجسدي، وإنما حاولت التوفيق بين المبادئ المتصارعة. ف جاء جلها يذكر بها صراحة، ولا يجيز الاستئصال إلا في أضيق الحدود:

أبهى تجلياته. مما يؤكد أن العرف رسخ تلك الممارسات في الأذهان والسلوكات، فتغيرت بالتبعية نظرة الناس، وتطورت معها مبادئ النظام العام.

تسامح المؤسسات الدينية، ومدى إسهامها في صياغة ثقافة عن

الاغتراس:

بمجرد نجاح أولى عمليات الاغتراس، سارعت الكنائس للاجتهد وتقديم الجواب الشافي للشعوب المسيحية، التي على شاكلة المجتمعات الإسلامية، توجست خيفة أن يكون الدين معارضا لأخذ الأعضاء وتفسيلها. ونشطت الكنائس وانتهى بها المطاف للمباركة.

بنفس الطريقة لما وصل صيت وممارسة الاغتراس للدول الإسلامية، كان عليها أن تحدد موقفها. وفعلا توالى صدور فتاوى مراكز ودور الإفتاء الإسلامية، بشكل مجزأ موازاة مع اكتشافات الاغتراس. منها فتاوى الأزهر المتوالية منذ سنة 1948، فتاوى دار الإفتاء المصرية (1996، 1972، 1979، 1983)، فتوى وزارة الأوقاف المصرية لسنة 1979 بشأن نقل الأعضاء، ثم سنة 1981 بشأن أخذ الكلي... وكلها أجمعت على شرعية الاستئصال العلاجي.

وتوجت جهود المفتين بقرار للمجمع الفقهي الإسلامي، في الدورة الثامنة المنعقدة بمكة المكرمة أيام 19 إلى 28 يناير 1985 (07 جمادى الأولى 1405) قرار رائد ميزه توحيد الرؤى بين الأقطار الإسلامية. ومما جاء فيه:

«أولاً: أن أخذ عضو من جسم إنسان حي، وتفسيله في جسم شخص آخر مضطر إليه لإنقاذ حياته، أو لاستعادة وظيفة من وظائف أعضائه الأساسية، هو عمل جائز لا يتنافى مع الكرامة الإنسانية بالنسبة للمأخوذ منه، كما أن فيه مصلحة كبيرة وإعانة خيرة للمزروع فيه، وهو عمل مشروع وحميد إذا توافرت فيه الشروط...».

وبمجرد أن أعلنت الكنائس ودور الإفتاء عن رأي متفهم حيال الاستئصال العلاجي من الأحياء، اعتبرت الحكومات والهيئات التشريعية بدول عديدة أن أكبر معضلة تحول دون التقنين أزيحت. إذ ليس هنالك من عائق يعترض تقنين المستجدات، أكبر من المواقف العدائية والبلبلية ووضعية اللا أمن التي قد تثيرها،

مرخصون بالمزاولة... طالما كان الهدف من الممارسة تحقيق العلاج. والغرض من التفصيل العلاج، لذلك فهو يلحق بأعمال التطبيب.

والواقع أنه بالجمع بين انتفاء الخطورة الاجتماعية وبين الترخيص بالتطبيب، يبدو غرس الأعضاء مبررا بقوة. علما بأن مبدأ انتفاء الخطورة الاجتماعية قام منذ وقت مبكر، بدور رائد في الميدان الطبي بالذات.

من ثم وإذا كان هذا المبدأ أفاد في تأسيس إباحة أعمال العلاج التقليدية، فالحاجة له تبدو أكثر إلحاحا بالنسبة للمستجدات العلمية. وبالفعل فعدة هي الاكتشافات الطبية التي نشأت واستقرت وهي تفتقد لسند قانوني صريح، لكنها استطاعت فرض نفسها نظرا لانتفاء الخطورة الإجرامية عنها. وانتفاء الخطورة هذا كثيرا ما يتجسد في تسامح المجتمع مع تلك الممارسات، وفي استقرارها كعرف.

استقرار الاغتراس كعرف، ومدى تأثير مبادئ النظام العام بذلك.

في الممارسة الطبية يتمتع العرف بمكانة مرموقة. وذلك ببساطة لأن الطب **فإن** لا يتوقف عن التطور، ولأن أحكامه ليست قارة ولا موحدة أو قاطعة، وإنما تتحدد صحتها من خلال تعارف الممتهين على إتيانها، وإيمانهم بفعاليتها. دليل ذلك أن ممارسات كثيرة توتى في التطبيب العصري أو التقليدي، رغم غياب هدف العلاج وغياب النص . كالختان، الحجامة، ثقب الأذن، الكي، العلاج بالأشعة، قلع الأسنان، التوليد، قص الشعر، التلقيح... فهذه ممارسات وغيرها توتى على مرأى ومسمع من السلطات، دون أن تحرك ساكنا.

والاغتراس مورس في البداية سرا، خوفا من الصخب، فلما تيقن نجاحه نال مباركة المجتمع ودعمته وسائل الإعلام. ولما اشتد عوده وتجاوزت العراقيل التقنية اللوجستية، أضحي علاجا مثاليا لأمراض كثيرة مستعصية. وبالندريج أقيمت له أصول، إن احترمت لم يشكل خطرا على الواهب. فازدادت الثقة به وأضحى حلم الشعوب ووسيلة يثبت بها الطب قدرته على مضاهاة الطب المتقدم في

التناسلية التي، وإن كان الهدف منها في البداية العلاج ، إلا أنها تطورت مع الأيام، فأضحت تستخلص عمليا ، لغايات أخرى...

* ويبقى أمر النخاع العظمي معلقا في القانون المقارن، إذ رغم تميزه بالتجدد والسيولة كالدم، مع ذلك لا يلحق به. ويبدو أنه يخضع للقوانين المنظمة لنقل الأعضاء والأنسجة غير المتجددة، وبالتالي لا يجوز أخذه من الأحياء إلا إذا كان الغرض منه علاجيا محضاً. وهناك قوانين ألحقت صراحة بالأعضاء - لا الأنسجة أو الخلايا - وأخضعته لنفس قواعدهما (القانون الفرنسي الأخير).

وبالعودة على البدء، يتأكد أن أخذ الأجزاء والإفرازات الأدمية ينهل إباحته في التشريعات المنظمة، من ترخيص المشرع الصريح. إنما في الاستئصال من الأحياء بالذات يلزم الحرص على تقييد نطاق الإباحة في حالات الاضطراب التي يقتضيها علاج شخص محدد، عادة من أقارب الواهب، تتوقف حياته على ذلك الجزء.

ثانياً: الإذن الضمني المستخلص من القوانين غير المنظمة.

عدم تنظيم الاغتراس قانوناً لا يعني تجريمه ولا افتقاره لأساس الإباحة. بل الاغتراس مورس أول ما مورس في ظل هذه القوانين. مستقياً سنده من إذن ضمني بالإباحة يعتمد على:

I- انتفاء الخطورة الإجرامية: من واجبنا بعث الحياة في نص بقي معطلا منذ ولادته. ويتعلق الأمر بالفصل الأول من القانون الجنائي الذي ينص على أنه: «يحدد التشريع الجنائي أفعال الإنسان التي يعدها جرائم، بسبب ما تحدثه من اضطراب اجتماعي...».

بمعنى أن الفعل لا ينهض مجرماً إلا إذا تضمن خطورة إجرامية، وأحدث اضطراباً اجتماعياً. أما الاغتراس بصفة كونه يسعى للعلاج، فهو إن مورس طبقاً للمقتضيات القانونية العلمية، لم يحدث اضطراباً اجتماعياً، وبالتالي لم يعتبر مجرماً.

II- الترخيص بممارسة الطب: ممارسة المهنة تعتبر استعمالاً لحق مقرر قانوناً. لأن الطب لا يمارسه سوى مؤهلون عارفون حاصلون على شهادة،

المبحث الأول : التكيف القانوني للاستقطاع من الأحياء:

قد يتخيل للدارس أن القوانين المقارنة بسماعها للواهب الحي التبرع بأجزاء منه، تكون أهدرت حرمة وأجازت المساس بسلامته أو حياته، مفضلة حياة المتلقي. لكن بالبحث المستفيض يتبين أنها في البداية لاقت حرجا كبيرا لمعالجة الاغتراس وتخوفت من فتح باب صعب الإيصاد، لذلك بقيت مشاريع قوانين عديدة قيد الدرس لسنوات أو قدمت مشاريع قوانين متوالية لاقت في مجملها الرفض، قبل أن يفتتح المشرع بصيغ تضمن أكثر ما يمكن، التكامل الجسدي، كما أن جل القوانين يتعرض للتعديل باستمرار.

فجل القانون المقارن أثبت حرصا وتشبها مستميتين بالمبادئ القانونية التي تكرر حرمة الإنسان حيا وميتا. وإذا سمح بأخذ أجزاء محددة منه، فذلك يبقى مجرد استثناء لا يقلب القاعدة. والقوانين الحديثة حرصت أكثر من سابقتها على التذكير بأن سلامة الفرد مضمونة ولا تقبل المساس بها. مفرة بأن الاغتراس لا يعني إهدار كرامة أو حرمة الإنسان.

أولا : أساس الإباحة في التشريعات المنظمة للتفصيل

I. ترخيص القانون الصريح : معلوم أن إذن القانون ينهض سببا عاما للإباحة . من ثم عندما يرخص المشرع بأخذ الأعضاء من الأحياء، فهو بذلك يرفع عن الإيذاء الذي يلحقه الطبيب بالواهب صفة الجرم، فيصبح مباحا.

II. هدف العلاج: بمراجعة القوانين المقارنة بشأن أخذ الأجزاء من الأحياء، يستخلص أنها اشترطت بالإجماع وجوب توفر ضرورة علاجية (Nécessité thérapeutique) بمعنى ألا يسمح بالاستئصال من الأحياء إلا إذا كان ضروريا لإنقاذ شخص محدد بذاته. من ثم فالإباحة تنتفي متى كان الهدف مثلا تخزين الأعضاء أو ترحيلها أو بيعها، أو مجرد التجميل، أو التجارب...

ومعنى الضرورة العلاجية في أخذ الأجزاء من الأحياء، دقيق للغاية، أي أن يوجد مريض محدد بذاته ، عادة قريب للواهب، تتوقف حياته أو تكامله الجسدي على العضو الذي لا يمكن استحصاله، بالنظر لندرة الأعضاء، إلا من واهب حي. إنما ترد على الموضوع عديد من الاستثناءات منها اخذ الدم أو استخلاص الخلايا

الجوانب القانونية لنقل وغرس الأعضاء

رجاء ناجي المكاوي*

استئصال الأعضاء من الأحياء¹

إن الذي يثير الجدل والإشكال القانونيين، ليست عملية الغرس في حد ذاتها، لأن الضرورة إليها ملحة، ولأن رفضها يعني الحكم على أناس كثيرين باليأس، بالموت. إنما مصدر التعقيد هي عملية استقطاع الجزء المطلوب، سواء من شخص حي أو من جثة. لأن الشرع ومعه القانونيين، اجتهدا كثيرا في حماية الإنسان من كل اعتداء أو مساس بتكامله الجسدي، وأحرى بحياته. وجعلنا ذلك من النظام العام. مثلما حرصا على حماية بقايا الإنسان، بعد مماته، من أن تلوث أو يمثل بها أو تمزق. لذلك ظل موضوع استقطاع الأجزاء البشرية ينحسب في عنق الزجاجة لفترة طويلة، وما زال الموضوع يطرح بنفس الإلحاح.

فعدد من القوانين لم تنظم الموضوع بعد. مما يضطر الباحث، خصوصا القانوني، بذل جهود مضاعفة للعثور على الجوانب الملائمة لما يواجهه باستمرار من تساؤلات حول المستجدات العلمية... دون أن يعني هذا أن التشريعات المنظمة وضعت حدا نهائيا لما يثيره الموضوع من تعقيدات قانونية أو شرعية. مادام الواقع لا يتوقف عن إفراز مشاكل مستجدة لم يكن بها سابق عهد. وما دام البحث العلمي مستمرا، بل ومسرعا الخطى.

* أستاذة القانون الخاص، بكلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية، جامعة محمد الخامس، الرباط-أكادال

¹ للتفصيل يراجع كتابنا: نقل وزرع الأعضاء أو الاستخدام الطبي لأعضاء الإنسان وجثته، ط.1، دار السلام، 2001.

- الهوية البشرية الموحدة.

كيف ما كانت انتماءاتنا التي تتعلق بالأرض أو بالجماعة أو بالعادات أو بالأفكار فإن بني آدم لهم هوية واحدة موحدة. ومهما اختلفت ثقافات الإنسان الأصلية فإن مثلا طرق الضحك والبكاء هي طرق كونية ويظهر ذلك عند الصم والبكم وضعيفي البصر منذ ولادتهم وذلك دون أن يقلدوا أو يقتدوا بأي أحد من قبل.

- الوحدة الإنسانية المرتبطة بالأرض.

إن شعورنا ووعينا اليوم بارتباط وانتماء هويتنا إلى أمتنا الأرض أصبح شيئا حيويا وطبيعيا بالنسبة لجميع الإنسانية.

يمكن أن نسجل اليوم أنه ليس هناك قطب كوني أحادي ولكن مجموعات كلية متنافسة وما يمنعنا من مشاهدة ومعاينة تعدد هذه المجتمعات هو الخوف من مواجهتها والخوف من الحروب الأهلية إلا أن الأرض هي التي تجمع بين بني البشر وتجعل منهم، في نفس الوقت، أناسا مختلفين وموحدين.

إن هذا الوعي هو الذي ينمي من خلال قنوات متعددة أشكال التضامن والتقارب بين أرجاء قارات المعمور وينمي علاقات إنسانية متحضرة. فإن المنظمات غير الحكومية والمجتمعات المدنية هم السباقون إلى المواطننة الإنسانية الكونية، فإن الطابع الإنساني هو الذي يعطي لهذه العولمة لونا حضاريا إنسانيا بما في كل الإنسانية والبشرية من معنى.

فهناك ترابط وطيد وتوافق وتلاحم بين الوعي بأنسيتنا والوعي بانتماءنا إلى أمتنا الأرض والتفتح كل التفتح عن الآخر يكمن في انتماء البشرية كلها إلى أمتنا الأرض

وتجدر الإشارة إلى أن التكوين يجب أن ينكب على تأصيل الإنسان بهويته وأن يتشبث مثلا المغربي بالهوية الوطنية المغربية والهوية المغاربية والهوية الإسلامية والإفريقية والهوية الكونية.

فإن الإنسان يصبح مواطنا صالحا عندما يشعر بالدور الذي يلعبه في ميدان التضامن والمسؤولية على صعيد وطنه وقارته والمعمور الذي ينتمي إليه.

المواطن من تضامن ومسؤولية إزاء وطنه وهذا ما يتطلب تأصيله وربطه بالهوية الوطنية ولكن ما نعني بالوطن؟ وما نعني بالأمة؟ وما نعني بالدولة الوطنية؟

إن الدولة الوطنية أصبحت حقيقة واقعية الذات وقد انتشر مفهوم الدولة الوطنية وغزا المعمور بأكمله فإن كان علماء التاريخ قاموا بوصف سبل تكوين ونمو الدولة الوطنية فإنها مازالت من المفاهيم الغير المفكر فيها: إن كانت السوسيولوجيا قد تطرقت إلى أصناف المجتمعات التقليدية أو المصنعة أو ما بعد المصنعة فإنها تجهل الطبيعة الوطنية لهذه المجتمعات. لقد استصغرت الماركسية مثلا واقع مفهوم الأمة أو الدولة الوطنية وأبرزت جوانب التفرقة (التنازع الطبقي) وطمست كل ما يوحدنا.

فمن الصعوبة بمكان التفكير في مفهوم الدولة الوطنية لأن طبيعة المفهوم معقدة التركيب في الواقع: تعتبر الدولة الوطنية المتكاملة في نفس الوقت ككائن إقليمي وسياسي واجتماعي وثقافي وتاريخي وميتولوجي وديني. الخ والدولة هي عبارة عن آلة تتصرف بها في جميع شؤون الدولة عن طريق آليات أخرى ملحقه بها كالية الجيش، والشرطة، والعدل.. الخ.

تأخذ الأمة أو الدولة الوطنية أشكال وصيغ كثيرة تظهر إما على شكل جماعة مجتمعية وإما على صورة وحدة المصير وإما على صورة هوية ميتولوجية وإما على شكل " دين دولة " وطني وإما على شكل يتجاوز كل ذلك. ويسلترم الوعي بتضامات جديدة تتعلق بالأرض وهويتها وهذه الهويات ترتبط ارتباطا وثيقا بالأرض في مفهومها الكوني.

فلم تفكر البشرية في وضعها الإنساني إلا منذ ستين سنة. فاليوم يمكننا أن نقول أن هناك وحدة المصير للإنسانية لأنها أصبحت خاضعة لنفس التهديدات القاتلة كالسلاح النووي أو لنفس أنواع الدمار كالخطر الإيكولوجي عندما تدمر وتقلص المساحات الغابوية الشاسعة وكذلك عندما تنقص مياه البحار والأنهار وتكثر الأوبئة والأخطار الطبيعية أو غير الطبيعية وكذلك المصير الغير المحكم للاقتصاد العالمي الذي تتحكم فيه منطق الحروب أي منطق الدمار والموت المحقق للبشرية كلها.

- المجهول الفيزيائي البيولوجي:

جميع الاكتشافات العلمية الحديثة مبنية على نظام مركب وعكسه وأن نظام الكون مبني على قوى الدمار الشامل. وأما البيولوجيا فهي من جهتها مآلها المجهول فهي إلى اليوم عبارة عن سر من أسرار الكون الذي ما فتئ تتعدد فيه السيناريوهات الكثيرة.

إننا كمسلمين نؤمن بأن أسرار الكون هي من صنع الله جلّت قدرته ولكن أسرار الكون تبقى بالنسبة لكثير من البشر سرا تهيمن عليه قوة المجهول ذلك المجهول الذي يؤثر على مدلول حياة جل أفراد البشرية.

- المجهول البشري

يجب التمييز بين ثلاثة مبادئ تتعلق بالمجهول: فالمجهول يتعلق بالدماغ الذي لا يخلو من مخاطر الخطأ، والثاني يبقى نفساني ومعرفة الواقع تبقى دوما مرتبطة بالتأويل للأمور والأشياء، والثالث هو من نوع إبيستملوجي لصيق بأزمة الأسس التي هي بدورها لصيقة بما هو يقين في ميدان الفلسفة والعلوم.

إن عملية المعرفة والتفكير ليست بالتأكيد الوصول إلى الحقيقة المطلقة بل هي نوع من التحاور مع المجهول.

فأما المجهول التاريخي فهو راجع ومرتببط بفوضى تاريخ البشرية. إن معرفة ودراسة تاريخ البشرية يعيننا على الانفتاح على مجهول المستقبل.

كل هذا يدفعنا للتفكير في طرق العمل والتعامل وبناء استراتيجيات لنراهن على مستقبلنا، لذا فلا بد أن نكون واعين كل الوعي بأن كل واحد منا قد أصبح يدفع بنفسه في مغامرة إنسانية مجهولة.

4- التربية على ممارسة المواطنة الحقة:

L'apprentissage de la citoyenneté

يجب على كل أي تربية ذاتية أن تساهم في تكوين الشخص ليصبح مواطنا صالحا لنفسه ولوطنه. تقاس المواطنة الحقة في الديمقراطية على ما يتحلى به

2- التربية على آداب سلوك الإنسان: *apprendre à vivre*

أعني بأداب السلوك مدرسة الحياة التي تساعد الإنسان على الغوص في المعارف التي تؤهله لفهم طبائع البشر.

كل ثقافة تمد الإنسان بمعارف وقيم ورموز التي توجه اختياراته وتثير طريقه. كل هذه الثقافات تعينه على تمهيد طريق الحياة وفي هذا الصدد نعتبر دراسة الآداب والشعر والسينما لا كموضوع تحليلات نحوية أو كجمل وأفكار مبعثرة بل كمدارس للحياة من الأوجه التالية:

- مدرسة اللغة التي تعرف على البشرية جمعاء من خلال أعمال الأدباء والشعراء والكتاب والمفكرين.
- مدرسة جودة الحياة وجماليتها وحساسيتها وعجائبها وغرائبها.
- مدرسة اكتشاف النفس مقارنة مع شخصيات روائية أو مستمدة من الأفلام.
- مدرسة التعددية البشرية.

إن معرفة التعدد البشري أو الإنساني يعيننا على معرفة الوضع البشري وهذه المعرفة تأهلنا لأن نعيش مع أناس مختلفين عنا وحالات جد مركبة ومعقدة ولما ندرس تجارب الحياة والموت من خلال الرواية والفلم والشعر نلمس حقيقة الوضع البشري ونستخلص منه فوائد جمة للحياة وفلسفتها الحقة التي تنير لنا الطريق لمواجهة المجهول.

3- التربية على " مواجهة المجهول: *affronter l' incertitude*

إن أكبر مكتسب في ميدان معارف القرن العشرين هو الوعي بمحدودية المعرفة. وهذا الاكتشاف البشري يؤهلنا لمواجهة المجهول ويؤكد لنا أن مصير المجهول هو من نصيب كل فرد من أفراد الإنسانية جمعاء وهنا يليق بنا أن نعبأ جميع العلوم والمواد لتصب التربية في مواجهة المجهول. وهنا يجب أن نميز بين أنواع المجهول.

داخل أنفسنا عالم الفيزياء والكيمياء والأحياء وفي نفس الوقت نبقى نحن بني البشر منقطعين، بفكرنا ووعينا عن هذه العوالم.

أما معرفة ما هو بشري أو إنساني لا يرجع إلى قطع الصلة بين الإنسان وبين الكون بل يرجع إلى تحديد موقعه من هذا الكون وبذلك يمكننا، في نفس الوقت، أن ندمج ونحدد مصير الإنسان داخل الكون وهذه الثقافة العلمية الجديدة تمدنا بمعرفة أساسية جديدة تغني بها الثقافة العامة والثقافة الإنسانية التاريخية الفلسفية التي كانت دوماً تساءل مشكل الوضع البشري.

ولذا، يترتب علينا أن نبرز في نظامنا التربوي، وبالخصوص في الشعب العلمية، وضع الكائن البشري في الكون ونبرز أن وضع هذا الكائن البشري طرف صغير من الكل يحمل في طياته علامات الانتماء والغربة إلى هذا الكون. وفعلاً فإن الكائن البشري ينتمي وينتسب إلى الكون، وفي نفس الوقت، فهو غريب عنه. وبذلك يصبح التأهيل لهذه العلوم الجديدة تأهيلاً لمعرفة دقيقة للوضع البشري الذي هو المحور الأساسي لمشاكل حماية حقوق الإنسان.

وأما ما يمكن لثقافة العلوم الإنسانية أن تغني به الوضع البشري فهو يعد بالكثير. يجب أن ينظر نظامنا التربوي إلى العلوم الإنسانية نظرة علم أنترسوسيواجتماعي إجمالي الذي يعتبر الإنسانية في وحدتها الأنثروبولوجية وتعدداتها الفردية والثقافية ويرجى من كل مادة من مواد العلوم الإنسانية أن تساهم بحظها في شرح وتوضيح الوضع البشري وما يدور في فلكه.

يمكن لجميع العلوم الإنسانية بما فيها الفلسفة والتاريخ والسيولوجية والآداب والدراسات الدينية السماوية أن تساهم بحظ وافر في معرفة الوضع البشري. وبهذا يمكن لجميع هذه المواد أن تدرس في خانة العلوم البحتة والعلوم الإنسانية وأن تتعبأ وتتصب في معرفة أعمق للوضع البشري.

يمكن لكل علوم الإنسان أن تهتم بدراسة واسعة للوضع البشري. كل هذا يساعد على الوعي بوحدة المصير الخاص بسكان الأرض كلها التي يواجه فيها بني البشر كلهم نفس المشاكل التي تتعلق بالحياة والموت.

إن قوة الأمم تقاس بمدى تقدمها في الميادين الاجتماعية والاقتصادية والمالية والعسكرية والتكنولوجية ولن يحصل هذا التقدم دون الاتجاه إلى العناية بالتعليم والتربية والاهتمام بالعلم والمعرفة والثقافة في جميع مستوياتها والعناية بالبحث العلمي باعتباره أداة فعالة في خدمة التنمية الشاملة.

وتعتبر مسألة تدريس مبادئ حقوق الإنسان من أهم القضايا المطروحة في حقل تعليمنا الأساسي بشقيه الثانوي والعالوي، فقد عرف ويعرف نظامنا التعليمي والتربوي تحولات عديدة وهو مقبل على إصلاحات متعددة من حيث محتوياته ووسائله البيداغوجية ومن حيث الممارسين والمشرفين عليه وظل دوما سؤال المنهجية مطروحا في جميع الاختيارات وفي الدور الفعال الذي يجب أن تلعبه أنواع العلوم الإنسانية أو البحتة ولكن بقي السؤال المركزي مطروحا بحدّة فيما يخص منهجية تدريس حقوق الإنسان والأسلوب الكفيل الذي يجعل من هذه المادة المتعددة الجوانب درسا مفيدا يفيد أفراد المجتمع كله .

وقصد تحقيق زرع روح قيم الحوار والتسامح والتعايش في إطار حماية حقوق الإنسان ببلادنا يبدو لي أن الطريق السليم هو النهوض والاهتمام الخاص بالتربية في الميادين التي هي أساسا لصيقة باحترام وحماية حقوق الإنسان، ولبلوغ هذا الغرض يتحتم علينا أن نعيد النظر في بناء نظام تربوي جديد وخصوصا إعادة النظر في التربية من حيث منظور حماية واحترام حقوق الإنسان ويجب أن ينصب هذا التغيير وهذا التجديد في إدماج الوضع البشري، الذي يعتبر هو المحور المركزي والأساسي في جميع البرامج وعلى مختلف المستويات والمواد.

1- الاهتمام بالتربية على "الوضع البشري" La condition humaine

كيف ما كانت التربية فدورها الأساسي الأول والأخير يقتضي الاهتمام البالغ بالوضع البشري من خلال دراسته للعلوم البحتة أو العلوم الإنسانية التي يمكنها أن تساهم فيه بقسط وافر وإثراء وإغناءه.

ماذا يمكن لثقافة العلوم البحتة أن تحمله من رسالة إنسانية في هذا الموضوع؟ إن العلوم البحتة تطرح أكثر من سؤال: ما هو الكون؟ ما هي الأرض؟ من أين أتينا؟ فثقافة العلوم البحتة تسهل علينا الأجوبة من خلال معرفة العلاقة الجدلية بين الوضع البشري وأسرار الكون والأرض والحياة البيولوجية والطبيعية إننا نحمل

عرفت بلادنا تجارب رائدة ونيرة في هذا المجال وبالخصوص في ميدان الحوار والتسامح والتعايش، وفي هذا الصدد قام المغرب بإيحاء من صاحب الجلالة الملك الحسن الثاني طيب الله ثراه بخلق أجواء متعددة للحوار البناء وذلك بتنظيم لقاءات زرع فيها روح التفاهم والتسامح والتعايش والاحترام المتبادل بين الأمم والدول وهكذا أصبحت أرض المغرب أرض للقاءات وأرض الحوار وملتقى الحضارات والثقافات وأرض التسامح والتعايش والسلام. وساهمت بلادنا بفعالية في دعم الحوار بين ممثلي الديانات الثلاث ومن بين هذه المساهمات استقبال المغفور له الحسن الثاني قداسة البابا يوحنا بولس الثاني لأول مرة في بلد عربي إسلامي كما نظمت الأكاديمية الملكية مناظرة حول الحوار بين الديانات السماوية وكذلك الندوة الدولية الأولى حول التسامح التي نظمتها يوم 4 أكتوبر 1999 جامعة الأخوين بإفران بتعاون مع مؤسسة الثقافات الثلاث للبحر الأبيض المتوسط وكما نساهم نحن اليوم من خلال هذا اللقاء المبارك بإنعاش وبنشر روح الحوار والتعايش والتسامح بين الأمم والأديان والحضارات، وبين المربين المغاربة والإسبان وبذلك أضحي المغرب منارة للتعايش والتسامح، من خلال الأدوار الرائدة التي لعبها في التقارب بين المسلمين وغير المسلمين .

كما يدعو إلى بلورة قيم مشتركة تجمع الإنسانية في مسيرتها نحو عالم أفضل مبني على الحوار والتضامن والتعايش والتسامح والعدل والسلام، ولكن لبلوغ هذه الأهداف السامية النبيلة أي سبيل نسلك وأي طريق نختار؟ الجواب سهل وصعب. يتفق الجميع على جواب واحد ألا وهو النهوض بالتربية والتكوين أولا وأخيرا.

II – النهوض بالتربية المبنية على قيم الحوار والتعايش

أي تربية تليق بالمواطن ليعيش في عالم يسوده التحاور والتعايش؟ وما هي المعايير الضرورية والأساسية التي يجب أن ندمجها في منظومتنا التربوية لزرع قيم الحوار والتعايش؟

الثقافي والحضاري في العلاقات بين أفراد مجتمع دولة واحدة وبين أفراد مجتمعات ودول مختلفة.

وفي هذا السياق فإن الحرب ضد العنصرية وكره الأجانب والتعصب الديني أو الحزبي تصادف صعوبات جمة وذلك راجع إلى أن سرعة وسائل الإعلام التي تقلص من تباعد الفضاءات وتساهم في إثارة الإحساس بعدم المساواة وبذلك أصبحت العولمة تطبعها في أن واحد عناصر السيطرة والهيمنة وعناصر الفوارق الدينية والعنصرية والجنسية وهذا ما يترك المجال مفتوحا لأزمات التصادم والتنافس اللاحضاري والوحشي.

لذا يمكن أن نتساءل اليوم: إلى أي حد يمكن أن نعتبر الحضارة التي أصبحت كونية والتي تنمي عقلانيتها التقنية وتبادلانها؟ وإلى أي حد يمكن أن تكون حظا أو خطرا على تعددية الحضارات والثقافات؟

قد نجيب على هذا السؤال ونقول إن اليوم أصبح واضحا أن الإنسانية لا تحلم بأن تصل إلى مستقبل موحد بل تسعى إلى التعددية والانكماش فيها. لكن بعد هذه الحروب المدمرة والأزمات التي ساهمت فيها العولمة برزت إلى الوجود بعض الأصوات النيرة كما برزت معها محطات وتجارب مشرقة.

- محطات وتجارب مشرقة

ناضلت بعض الشخصيات من أجل تقارب الثقافات والحضارات ونادت باللجوء إلى لغة الحوار عوض لغة الحرب والدمار وشجعت على تجاوز الأزمات بعقلية جديدة يسودها الوئام وروح الحوار والتعايش والتسامح والسلم.

ومن أجل ذلك تعبأت الشخصيات والدول لإحداث منظمات كالأأم المتحدة التي تفرعت عنها منظمات ومؤسسات ساهمت بالكثير في ميدان حقوق الإنسان كما برزت على الصعيد الدولي وداخل المجتمعات الوطنية تنظيمات غير حكومية انبثقت من المجتمعات المدنية والتي أصبحت اليوم تلعب دورا رائدا في مجال حماية حقوق الإنسان والبيئة والحماية من أفتي الفقر والجوع ومن وباء مرض السيدا.

وهذه المبادئ هي التي تؤمن إيماناً قاطعاً بالحقوق الأساسية للإنسان وتدافع عن التقدم الاجتماعي وذلك من أجل رفع مستوى الحياة ومن أجل اكتساب الحرية بما فيها حماية حقوق الإنسان وتكريس الديمقراطية واحترام دولة الحق والعدل والقانون ولكي تصبح هذه القيم قابلة للتنفيذ فعلى المسؤولين السياسيين مسؤولية جسيمة ألا وهي مسؤولية إعداد أبنائهم وبناتهم لخوض معركة التعايش المبنية على روح المصالحة والتسامح والاحترام المتبادل لحقوق الإنسان ورفض كل أشكال الاضطهاد والعنف والمييز العنصري. إذ عرف التاريخ محطات وتجارب كثيرة ومتعددة منها ما هو مقلق ومنها ما هو مشرق.

بعض التجارب المقلقة

عرفت البشرية محطات وتجارب مقلقة غاب فيها الحوار والتسامح والتعايش وتميزت هذه المحطات التاريخية القديمة بكوارث التعصب الديني والحروب الصليبية وغير الصليبية كما عرفت البشرية أيضاً فترات تاريخية حديثة انتشر فيها الحقد والتطاحنات وتولدت عنها حروب عالمية مدمرة وتعددت فيها أنواع التقتيل البشع والإبادة الجماعية، وساهمت فيها الشعوب والطوائف لاعتبارات دينية أو عرقية أو لغوية أو جنسية في تحطيم تقارب الحضارات والثقافات التي هي ملك الإنسانية جمعاء.

وأما اليوم عندما أصبح العالم قرية صغيرة فإن عولمة الاقتصاد ووسائل الإعلام أصبحت ظاهرة سياسية في التحولات التي طرأت على المجتمع العالمي كله في أواخر القرن العشرين. وفعلاً خلقت العولمة شروطاً جديدة في ميدان العيش والاستهلاك والتفكير وأصبحت تلزم المجتمعات الوطنية باندماج أكبر في المنظومة العالمية لتبادل الثروات المادية والرمزية علماً بأن عوامل هذا التبادل هو بالضرورة غير عادل وذلك راجع لعدم المساواة بين الأمم ولعدم المساواة في الميادين الاقتصادية والتكنولوجية والعسكرية والثقافية الخ...

وأما ظاهرة العولمة التي أصبحت تطبع المشهد الدولي وأمام فرد نماذج تبادلية ونشر أفكار كونية برزت للوجود نماذج أخرى التي تكتسي طابع الخصوصية الثقافية الوطنية أو الدينية وأن هذا الانبثاق يطرح بحدة مشكل البعد

- تبادل الحجج

كل واحد من المتبارين يجتهد ليقنع ويدافع عن رأيه، وكل طرف في المناقشة يدلي بحججه الدامغة. ولتسليط الأضواء على حججه يلتجأ إلى تعليل موقفه وذلك بالرجوع إلى وسائل المنطق والاستدلال وأشهر الوسائل في ذلك القياس الديالكتيكي.

- اختلاط الآراء

كل خطب المتناظرين تعتمد على فن الإقناع والمراد بمصارعة ومقارعة الآراء هو الوصول إلى نوع من التوافق والتصالح وتجاوز تضارب الآراء بغية الوصول إلى الحقيقة الموحدة وذلك باستعمال تقنيات كثيرة كالجدل والمناقشة والسؤال والجواب والرد والنقد، ولا يقبل اللجوء إلى الأدلة الغامضة والملتبسة التي لا توحى بالخلاصات المفيدة والصحيحة .

- الاستنتاجات

وفي جميع الحالات يجب أن يستنتج من الحوار خلاصة ومأل كل نقاش وكل حوار هو الختم إلى خلاصة وفي ميدان القانون تكون هذه الخلاصة هو القرار أو ما نسميه بالحكم. هذه أدبيات وقواعد لعبة الحوار السليم البناء وهذه الأدبيات هي التي تخلق جوا يسوده التفاهم كما تخلق جو الحوار المنعش الذي تقود المناقشات إلى التفاهم والتعايش والتسامح.

2- التعريف بمبادئ التسامح والتعايش

إن هذه المبادئ هي قيم إنسانية نبيلة تطمح الإنسانية جمعاء لنشرها والعمل بها داخل المجموعات الصغيرة والكبيرة كالبلدان والأقاليم والقارات وتشغل هذه المبادئ بال مجموعة الوطنية والدولية بما فيها المسؤولين السياسيين، والمقررين الاقتصاديين والمربين الثقافيين والمجتمعات المدنية والمؤطرين الدينيين والمنتخبين البرلمانيين والمحليين والمسؤولين عن وسائل الإعلام والاتصال السمعية البصرية.

1- ما معنى الحوار؟ ما وظيفته وما غايته في ميدان حقوق الإنسان ؟

إن الحوار يعني تبادل الرأي حول موضوع ما واستقرار الآراء على رأي موحد بعد المناقشة والمداولة فيه. ومن المفاهيم التي تدل على نفس الدلالة وتصب في الاتجاه الواحد مرادفات كثيرة منها: زيادة على ما نسميه بالحوار (dialogue)، هناك كلمة (monologue) التي تؤدي إلى نفس المعنى أي الخطاب الذي يخاطب به الإنسان نفسه وهو حوار لا يفيد الآخر وكذلك كلمة (dialogique) أي خطاب بمنطقيين وكلمة (dialectique) أي الخطاب بأكثر من منطقيين. فكل هذه الكلمات تدل على الحوار والتحاور بمنطقيين أو أكثر وهي تقيد في ميدان الحوار والتحاور. وذلك خلال لقاءات (rencontres)، ومناظرات (colloques) ومؤتمرات (congrès) الخ...

ولكن لا يكون الحوار بجميع أشكاله عبارة عن فوضى بل يخضع إلى مسطرة دقيقة ويرعى فيها أدبيات على الشكل التالي:

- اختيار المتبارين والمتناظرين.

ومن الشروط الأساسية للحوار الخالص والحقيقي هو إبعاد الملتمزمين والمتزمين الذين لا ينصتون ولا يأخذون بعين الاعتبار آراء منافسيهم.

- ضبط صفة أهل الاختصاص والاعتماد على المراجع الصحيحة.

كانت القاعدة هو الاختيار والتدقيق في الاختصاص والمتخصصين قبل قبولهم في دخول مناقشة أي موضوع من المواضيع.

- موقع الموضوع المطروح للمناقشة

كل حوار يستوجب أولاً تحديد موضوع المناقشة ثم طرح السؤال المركزي الذي يدور حوله المشكل الأساسي الذي يجب حله والمناقشة الحقيقية لا تدور إلا على أشياء حقيقية .

التربية المبنية على قيم الحوار والتعايش والتسامح

محمد الحاتمي*

سأستهل تدخلني حول محور التربية وقيم التسامح والتعايش وثقافة السلم في إطار حقوق الإنسان وسأتناول بالخصوص الإشكالية التالية : ما هو تصورنا لنوع التربية التي ستمكنا وتساعد أجيالنا على التشبع والتفتح على بعض القيم كالحوار والتعايش والتسامح التي تأهلهم للتشبيث باحترام حقوق الإنسان .

لنبداً بإضفاء أكبر قدر ممكن من الوضوح على السؤال: لعل أول ما ينبغي البدء به هو استحضار فكرة ثقافة حقوق الإنسان ببلادنا وفي العالم بأكمله، ولبلوغ هذه الغاية النبيلة يجب أن نربي ناشئتنا تربية متفتحة على مبادئ الحوار والتسامح والتعايش وثقافة احترام حقوق الإنسان وفي انتظار الوصول إلى هذه الطمأنينة وهذا التعايش فما هو نوع التربية التي تمكنا بالرفقي إلى مستوى مجتمع مغربي تسوده روح الحوار والتعايش وتسوده ثقافة السلام والتسامح ؟ إنا طموحون في هذا المجال وطموحنا يتجسد في المكانة التي نخصصها للتربية على " الوضع البشري" (La condition humaine) داخل المنظومة التربوية المغربية وبالخصوص المكانة التي نخصصها للوضع البشري من حيث آداب سلوك الإنسان ومواجهته للمجهول وممارسته للمواطنة الحقة.

لذا سيتمحور تدخلني هذا حول النقطتين التاليتين: التعريف بمبادئ الحوار والتعايش والتسامح والنهوض بالتربية على قيم الحوار والتعايش والتسامح.

I- التعريف بمبادئ الحوار والتعايش والتسامح

لنبداً بتعريف كل من الحوار والتعايش والتسامح ثم نستعرض بعد ذلك بعض تجارب الحوار والتعايش والتسامح في الماضي والحاضر.

* محمد الحاتمي أستاذ التعليم العالي بكلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية جامعة محمد الخامس - الرباط - اكدال - وعضو المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان.



الفهرس

باللغة العربية:
دراسات وأبحاث

- 7..... التربية المبنية على قيم الحوار والتعايش والتسامح... محمد الحاتمي
- 19..... الجوانب القانونية لنقل وغرس الأعضاء..... رجاء الناجي المكاوي
- الأساس القانوني لحصانة السفراء وامتيازاتهم عبد النبي صبري
- 39..... -نموذج المغرب- -نموذج المغرب- عبد النبي صبري

باللغة الفرنسية:
دراسات وأبحاث

- الحرب أداة ممكنة لتحرير المغرب الشمالي غداة اندلاع الحرب الأهلية الإسبانية..... عبد المجيد بن جلون
- 7..... الكنزيرة النقدية والاقتصاد الكلاسيكي الجديد في مواجهة مشكل جمود التضخم..... أحمد لكاي
- 67..... مقارنة انتشار الإبداع..... العربي حنان
- 95..... مدينة نواكشوط: حصيلة واقع وأفاق الاقتصاد المعماري في تنمية غير متوازنة..... سالم ولد سيدي عبدو الله
- 125.....



المجلة المغربية للقانون والسياسة والاقتصاد
تصدرها كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
-الرباط أكادال-

المدير: لحسن والحاج

لجنة التحرير:

لطيفة المهداتي، الحسن رحو، محمد مومن، رشيد الفلالي المكناسي،
عبد الإلاه العبيدي، محمد مدني، ميلود الوكيللي، عفيفة حكم، محمد
رجاء العمراني، مصطفى بولويز، محمد عبوش، نور الدين بلافريج.

كتابة التحرير:

خديجة وزاني شاهدي.

الإدارة والتحرير:

صندوق البريد 721، شارع الأمم المتحدة - أكادال - الرباط.

الاشتراك السنوي (عددان):

المغرب: 40 درهما.

الخارج: 60 درهما.

اشتراك خاص بالطلبة: 24 درهما.

كيفية الأداء:

تدفع قيمة الاشتراك نقدا أو في حساب الكلية رقم 40220 بالخبزينة العامة
للمملكة.

كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية

صندوق البريد رقم 721 - أكادال - الرباط.

إن الآراء المعبر عنها في هذه المجلة هي آراء شخصية لكتابها

رقم الإيداع القانوني

7/76

التصنيف: الشركة الشرقية - الرباط

الطبع: مطبعة فضالة - المحمدية

العدد 37
الفصل الأول من سنة 2006

المجلة المغربية
للعلوم القانونية
والسياسية
والاقتصادية

المجلة المغربية للقانون
والسياسة والاقتصاد

مجلة تصدرها مرتين في السنة
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية - الرباط أكادال -